



**ROY  
CONSULTANTS**

**ENGINEERING  
SERVICES  
D'INGÉNIERIE**

Notre no de réf. : 048-23-C  
27 mars 2023

**Étude d'impact sur  
l'environnement**  
**Projet de développement commercial**

Parc industriel de Caraquet  
Caraquet, Nouveau-Brunswick



**Préparée pour :**

Daniel Landry  
*Agent de développement économique*  
**Ville de Caraquet**  
10, rue du Colisée  
Caraquet, NB E1W 1B7

**Préparée par :**



Le 30 mars 2023

Daniel Landry  
Agent de développement économique  
**Ville de Caraquet**  
10, rue du Colisée  
Caraquet, NB E1W 1B7  
✉ Daniel.landry@caraquet.ca

**Notre no de réf. : 048-23-C<sup>1</sup>**

**Objet : Étude d'impact sur l'environnement  
Projet de développement commercial d'une zone humide  
Parc industriel de Caraquet, Caraquet, NB**

D. Landry,

Nous sommes heureux de vous présenter ce rapport pour le projet mentionné en objet.

Nous vous remercions sincèrement de votre confiance et espérons ce rapport à votre entière satisfaction. Toutefois, si vous avez des questions ou des commentaires, ou si vous avez besoin d'aide supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Sincèrement,



**Anabelle Hébert**  
technologue en ENVIRONNEMENT



**Jon Burt, EP**  
spécialiste en ENVIRONNEMENT

AH/JB/mh

<sup>1</sup> Réf. : Y:\2023\048-23\C\Rapport\048-23 ÉIA Parc industriel de Caraquet (Mars 2023) AH



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>PROMOTEUR</b>	<b>10</b>
1.1	Nom du promoteur	10
1.2	Adresse du promoteur	10
1.3	Personne-ressource du promoteur	10
1.4	Personne-ressource aux fins de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE)	10
1.5	Propriétaire	10
<b>2</b>	<b>PROJET</b>	<b>11</b>
2.1	Nom du projet	11
2.2	Historique	11
2.3	Étendue du projet	11
2.4	Objectif, fondement et nécessité du projet	12
2.5	Emplacement du projet	12
2.6	Considérations relatives à l'emplacement	14
2.7	Composantes physiques et dimension du projet	14
2.7.1	Aire de stationnement	15
2.7.2	Eau usée et système d'égouts	16
2.7.3	Signalisation et entretien paysager	17
2.7.4	Infrastructure commerciale (siège social) et entrepôt	17
2.8	Détails de construction, d'exploitation et d'entretien	18





2.8.1 Calendrier de construction	19
2.8.2 Gestion des déchets	20
2.8.3 Matériaux dangereux	20
2.8.4 Transportation	20
2.8.5 Horaire	21
<b>2.9 Autorisation réglementaire</b>	<b>21</b>
2.9.1 Chauffage	21
2.9.2 Approvisionnement en eau	21
2.9.3 Locataires	21
2.9.4 Eau usée	21
2.9.5 Autre type de déchets	22
2.9.6 Entreposage des matériaux	22
2.9.7 Création d'emploi	22
<b>2.10 Abandon et désaffectation</b>	<b>22</b>
<b>3 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT EXISTANT</b>	<b>23</b>
<b>3.1 Population, transport et économie</b>	<b>23</b>
<b>3.2 Caractéristique culturelle</b>	<b>23</b>
3.2.1 Ressources archéologiques	23
3.2.2 Utilisation des terres	24
3.2.3 Patrimoine	25
<b>3.3 Caractéristiques naturelles et physiques</b>	<b>26</b>
3.3.1 Topographie et écoulement	26
3.3.2 Qualité de l'air ambiante	28
3.3.3 Zones d'importance écologique	28
3.3.4 Géologie	30
3.3.5 Eau souterraine	30
3.3.6 Oiseaux migrateurs et habitat	31
3.3.7 Espèces en péril	32
3.3.7.1 Espèce en péril – Flore	36





3.3.7.2	Espèces en péril – faune	36
3.3.7.3	Espèces sensibles à l'emplacement	37
3.3.8	Eau de surface	38
3.3.9	Zones humides	38
3.3.10	Végétation	39
3.3.11	Faune et habitat	40
<b>4</b>	<b>ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>41</b>
<b>4.1</b>	<b>Oiseaux migrateurs</b>	<b>41</b>
<b>4.2</b>	<b>Terre humide</b>	<b>42</b>
<b>4.3</b>	<b>Eau de surface</b>	<b>43</b>
<b>4.4</b>	<b>Espèce en péril</b>	<b>44</b>
<b>4.5</b>	<b>Emploi et économie</b>	<b>45</b>
<b>5</b>	<b>ACCIDENTS ET ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS</b>	<b>46</b>
<b>6</b>	<b>IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET</b>	<b>48</b>
<b>6.1</b>	<b>Changements climatiques</b>	<b>48</b>
<b>7</b>	<b>PARTICIPATION DU PUBLIC</b>	<b>49</b>
<b>8</b>	<b>ENGAGEMENT DES DÉTENTEURS DE DROITS</b>	<b>51</b>
<b>9</b>	<b>IMPACTS CUMULATIFS</b>	<b>52</b>
<b>10</b>	<b>APPROBATION DU PROJET</b>	<b>53</b>
<b>11</b>	<b>ÉTAPE FUTURE</b>	<b>54</b>
<b>12</b>	<b>FINANCEMENT</b>	<b>55</b>





13	RÉSUMÉ	56
14	RÉFÉRENCES CITÉES	57
	ANNEXE	59



## SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Ville de Caraquet (la Ville) souhaite agrandir son parc industriel. Le parc est présentement composé de diverses propriétés qui appartiennent à la Ville et à des entreprises commerciales privées. La Ville étudie actuellement la possibilité de vendre – ou de louer pour le développement – une portion d'environ 6 ha d'une propriété dans le parc et elle propose la construction d'un bâtiment sur une portion de 1,2 ha de cette propriété. Le site fait partie d'une zone humide d'une superficie supérieure à 2 ha. Le développement de cette zone doit être officiellement enregistré auprès du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (MEGLNB) tel que requis par le *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement – Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Le projet proposé est considéré en vertu de l'annexe A, point V :

*Toutes entreprises, toutes activités, tous projets, toutes structures, tous travaux ou tous programmes touchant deux hectares au moins de marais, de marécages ou autres bas-fonds.*

**Image 1 : Site de l'étude en rouge, NID 20792198 (GeoNB)**







Roy Consultants a réalisé une évaluation des impacts environnementaux et socio-économiques potentiels du projet. Une étude des impacts potentiels a permis d'identifier les composantes environnementales valorisées comme les milieux humides, la qualité de l'atmosphère, la qualité des eaux de surface, la faune, la flore, les espèces en péril et l'économie. Selon cette évaluation et compte tenu de l'ampleur, de la probabilité, de la durée des impacts potentiels et des mesures d'atténuation proposées, les impacts potentiels du projet ne sont pas considérés comme significatifs. De plus, une compensation d'un ratio de 2:1 serait faite pour remplacer les terres humides touchées par la construction. Une entente est explorée avec Canards Illimités Canada (CIC).





# 1 PROMOTEUR

---

## 1.1 Nom du promoteur

Le promoteur est la Ville de Caraquet.

## 1.2 Adresse du promoteur

### Ville de Caraquet

10, rue du Colisée  
Caraquet, NB E1W 1B7

## 1.3 Personne-ressource du promoteur

Daniel Landry – Agent de développement économique  
Courriel : [daniel.landry@caraquet.ca](mailto:daniel.landry@caraquet.ca)

## 1.4 Personne-ressource aux fins de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE)

Jonathan Burt, B.Sc.F, EP  
**Roy Consultants**  
416, rue York, suite 220  
Fredericton, NB E3B 3P7  
Courriel : [jon.burt@royconsultants.ca](mailto:jon.burt@royconsultants.ca)

## 1.5 Propriétaire

La propriété est située dans le parc industriel de Caraquet. Elle appartient à la Ville de Caraquet selon le site Web Planet de Service Nouveau-Brunswick (SNB). Le numéro d'identification de parcelle (NID) du site est le 20792198 selon le système Planet. Le document de Planet SNB est à l'annexe F.



## 2 PROJET

---

### 2.1 Nom du projet

Le nom du projet est Projet de développement commercial d'une zone humide – Parc industriel de Caraquet.

### 2.2 Historique

Le promoteur propose de développer un terrain situé dans le parc industriel de Caraquet, situé sur le boulevard Industriel de Caraquet, Nouveau-Brunswick. Le parc est présentement composé de diverses propriétés qui appartiennent à la Ville et à des entreprises commerciales privées. La Ville étudie actuellement la possibilité de vendre – ou de louer pour le développement – une portion d'environ 6 ha d'une propriété dans le parc. Elle propose aussi la construction d'un bâtiment sur une portion de 1,2 ha de cette même propriété. Le site a été débarrassé d'une grande partie de sa végétation en 2018. Des remblais sont visibles sur la propriété. Une station de pompage, trois (3) bornes-fontaines et un poteau électrique d'Énergie NB sont présents sur le site. La superficie totale du NID 20792198 est approximativement 433 000 m<sup>2</sup> (43 ha). L'étude environnementale et la délimitation des terres humides traitent sur une section de 57 000 m<sup>2</sup> (6 ha). De plus, la portion à développer sur le site est environ 12 000 m<sup>2</sup> (1,2 ha).

Le projet proposé consisterait à compléter le déboisement du terrain, à ajouter du remblai et à construire un édifice commercial sur une partie du site qui mesure approximativement 1,2 ha. Dans le futur, le promoteur souhaiterait également ajouter une seconde partie à ce projet. Le projet futur consisterait à vendre ou à louer des terrains adjacents au projet proposé. L'évaluation environnementale comprend la parcelle à développer pour le projet immédiat et l'évaluation des terrains adjacents.

### 2.3 Étendue du projet

Le site fait partie d'une zone humide d'une superficie supérieure à 2 ha. Le développement de cette zone doit être officiellement enregistré auprès du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (MEGLNB) tel que requis par le *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement du Nouveau-Brunswick – Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Le projet proposé est considéré en vertu de l'annexe A, point V :

*Toutes entreprises, toutes activités, tous projets, toutes structures, tous travaux ou tous programmes touchant deux hectares au moins de marais, de marécages ou autres bas-fonds.*

L'évaluation environnementale porte sur une section d'environ 57 000 m<sup>2</sup> (6 ha) de la superficie totale du territoire même si les travaux concernent environ 12 000 m<sup>2</sup> (1,2 ha) de la surface. L'évaluation a été faite sur une superficie plus grande que le développement proposé, car dans le futur, le promoteur souhaite louer et vendre d'autres terrains dans cette section de la propriété. L'évaluation comprend donc la superficie de 57 000 m<sup>2</sup> qui comprend le site proposé pour la construction (12 000 m<sup>2</sup>) et la partie restante du territoire adjacent sur la parcelle.





L'évaluation environnementale ci-comprise identifie les impacts environnementaux et socio-économiques potentiels qui pourraient être liés au développement du projet. L'évaluation environnementale présente également les mesures d'atténuation ou de compensation appropriées sur une section d'environ 12 000 m<sup>2</sup> de la propriété. Toutes les images de la visite sont disponibles à l'annexe E du présent document.

## 2.4 Objectif, fondement et nécessité du projet

Le parc industriel de Caraquet reconnaît une augmentation de la demande pour des édifices commerciaux dans la région. Le site en question se trouve déjà dans une zone commerciale et industrielle. De multiples entreprises comme Premier Tech, Recyclage Caraquet, solution MAD, The Tank Shop et AcadieNor, pour ne nommer que celles-ci, sont déjà construites dans le parc industriel. L'ajout du projet proposé ne ferait qu'augmenter la viabilité commerciale du site et il fournirait des avantages directs et indirects à l'économie locale en encourageant des entreprises à s'installer dans la région. La construction et la venue de nouvelles entreprises dans la région pourraient permettre un essor économique pour la Ville de Caraquet.

**Image 2 : Parc industriel de Caraquet (Google Earth)**



## 2.5 Emplacement du projet

Le projet proposé est dans le parc industriel de Caraquet de la ville de Caraquet, paroisse de Caraquet, dans le comté de Gloucester au Nouveau-Brunswick. Le site est identifié par SNB comme le NID 20792198. Cette parcelle appartient à la Ville de Caraquet et elle se situe le long du boulevard Industriel de Caraquet.

La Véloroute de la Péninsule acadienne, un ancien chemin de fer du Canadien National, traverse le site. En hiver, la véloroute est utilisée comme un sentier pour les motoneigistes.



La grandeur totale du NID est de 433 000 m<sup>2</sup>. La présente étude a été réalisée sur une portion d'environ 57 000 m<sup>2</sup>; le projet proposé concerne une section de 12 000 m<sup>2</sup> du NID qui est située au nord-ouest de la propriété. Le centre du site est géoréférencé à LAT 47°47'3,19"N, LONG 64°54'47,17"O.

L'aire de rassemblement de l'équipement de construction et l'installation du chantier de construction seraient sur le NID 20792198 le long des routes déjà présentes sur la propriété. Le boulevard Industriel de Caraquet se trouve à l'ouest de la propriété, une rue (toujours sans nom) se trouve au sud de la propriété et la rue du Capitaine est présente à l'est. Selon SNB, cette parcelle appartient déjà à la Ville de Caraquet ce qui octroie déjà la permission du propriétaire foncier d'utiliser cette zone pour le projet.

**Figure A : Emplacement du projet avec l'étoile rouge, territoire étudié avec le contour rouge et grandeur totale de la parcelle avec le contour noir (SNB, 2023)**



Image 3 : Emplacement du projet



## 2.6 Considérations relatives à l'emplacement

Le site proposé est situé dans une zone commerciale et industrielle en expansion dans la ville de Caraquet au Nouveau-Brunswick. Il a été choisi à cause de sa connexion avec le parc industriel déjà présent. Un édifice commercial à cet emplacement permettrait de renforcer les entreprises et l'économie locale de la région.

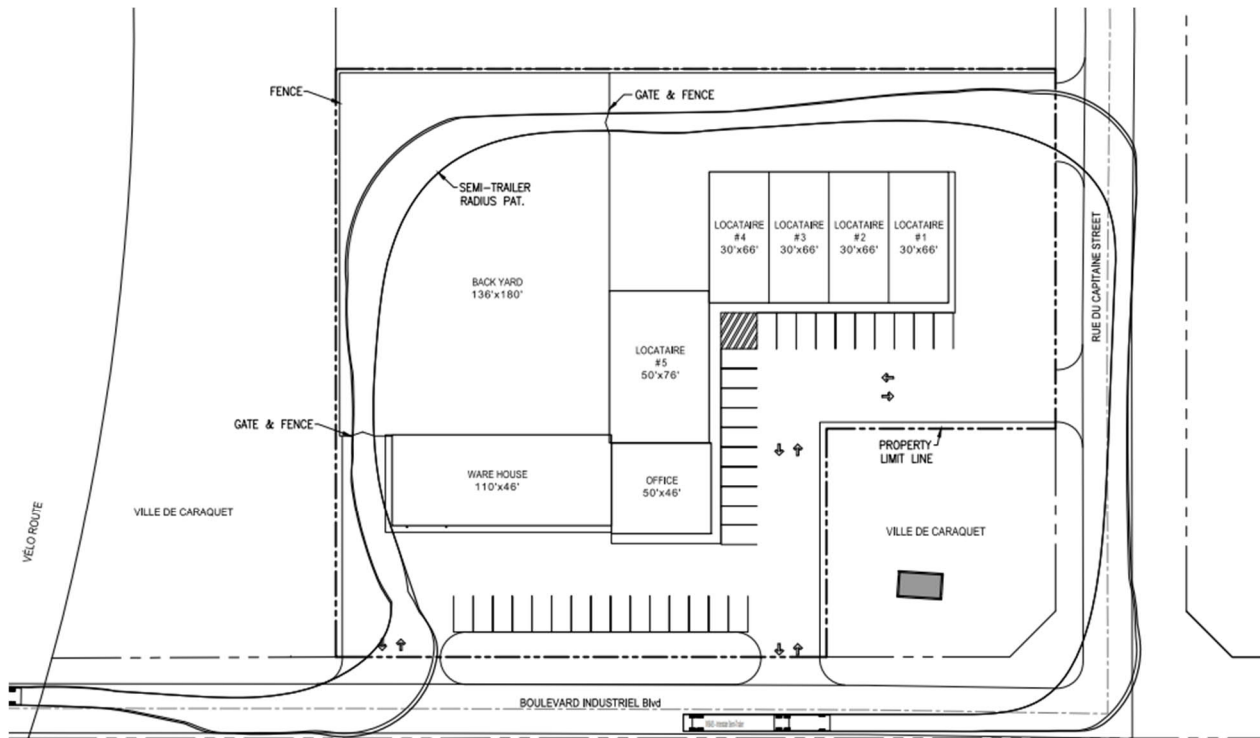
L'alternative nulle, c'est-à-dire l'approche de ne rien faire, n'est pas considérée comme faisable, car elle ne permettrait pas à la Ville de Caraquet de construire son bâtiment commercial sur leur propriété. La propriété a été achetée et préparée précisément pour en faire un usage commercial ou industriel. Abandonner ce lieu et construire ailleurs entraîneraient une perte financière considérable pour la Ville de Caraquet et pour les commerces locaux. Le site a été sélectionné en raison de sa présence sur le boulevard Industriel de Caraquet, qui est déjà exploité pour les mêmes motifs que ceux du projet proposé.

## 2.7 Composantes physiques et dimension du projet

Le projet proposé comprendrait les composantes suivantes :

- aire de stationnement;
- signalisation et entretien paysager;
- eau usée et système d'égouts;
- infrastructure commerciale (siège social) et entrepôt.

Figure B : Concept préliminaire du site (Corbo)



### 2.7.1 Aire de stationnement

Le site est déjà muni de trois (3) chemins d'accès qui passent sur la propriété. Le boulevard Industriel est présent à l'ouest, la rue du Capitaine est présente à l'est de la propriété et une rue sans nom est présente au sud de celle-ci. La construction de routes d'accès n'est donc pas nécessaire pour ce projet, car elles sont déjà existantes. La grandeur exacte du site de l'aire de stationnement n'est pas encore connue, mais elle devrait être suffisamment grande afin de permettre aux camions de circuler. Il est estimé que le stationnement serait moins de 25 % de la superficie totale de la propriété. Une conception détaillée de l'éclairage n'a pas encore été achevée. Cependant, il est prévu que le site contiendrait des lampadaires le long du chemin d'accès et dans l'aire de stationnement pour des raisons de sécurité et de sureté. Des poteaux électriques d'Énergie NB ont déjà été installés sur le site et dans le chemin d'accès; leur installation n'est donc pas nécessaire pour le projet. Seul l'ajout du stationnement et des lumières est nécessaire. L'image 4 ci-dessous représente le chemin d'accès.

Image 4 : Chemin de services et poteaux électriques présents



### 2.7.2 Eau usée et système d'égouts

Aucune fosse septique ne serait présente sur la propriété. Une station de pompage municipale est déjà présente sur la propriété; voir l'image 5 ci-dessous. Celle-ci serait utilisée aux fins de traitement des effluents du bâtiment. Le système ferait partie des égouts municipaux. Le système septique nécessiterait seulement l'ajout de tuyaux afin d'être complet. Trois (3) bornes-fontaines sont également présentes sur la propriété. Les bornes-fontaines sont connectées avec la municipalité. Aucune construction de puits d'eau potable ne serait nécessaire sur le site.



Image 5 : Station de pompage sur la propriété



### 2.7.3 Signalisation et entretien paysager

Il est attendu que le stationnement serait asphalté et que le site serait entretenu de façon régulière et continue. Les parties vertes du terrain seraient tondues. En hiver, le tout serait déblayé. L'entretien du site serait le même que sur la majorité des sites commerciaux du parc industriel de Caraquet. Des efforts seraient mis afin de réduire au minimum les impacts écologiques sur le site lors de la construction et de l'entretien. Des panneaux de circulation sont déjà présents sur les routes qui mènent au site.

### 2.7.4 Infrastructure commerciale (siège social) et entrepôt

Le projet propose la construction d'une infrastructure de 11 000 pi<sup>2</sup> (1 021 m<sup>2</sup>) avec une aire de stationnement. L'empreinte est approximative pour le moment puisque le plan est toujours en phase préliminaire. L'empreinte finale, plus précisément la quantité de terre humide touchée, serait déterminée plus précisément à la fin de la construction et compensée avec une entente avec Canards Illimités Canada (CIC). Tous les efforts seraient déployés pour minimiser l'empreinte totale du projet pendant la phase de construction du projet. Le bâtiment proposé

servirait de siège social pour la compagnie ScaffoldTech Inc. Le plan consiste à construire trois (3) sections différentes : une section du bâtiment pour des bureaux et pour un grand espace de location, une section pour quatre (4) unités de location et une autre section pour l'entrepôt. Le bâtiment serait fondé sur des dalles de ciment. Les murs seraient construits avec des matériaux conventionnels.

- Espace de location : 4 unités,  $\pm 2\,000\text{ pi}^2$ , 30 pi de façade et 24 pi de hauteur;
- Grand espace de location : 1 unité,  $3\,800\text{ pi}^2$ , 24 pi de hauteur;
- Bureaux (siège social de ScaffoldTech) :  $\pm 2\,000\text{ pi}^2$ , 50 pi de façade, 24 pi de hauteur;
- Entrepôt :  $\pm 5\,000\text{ pi}^2$ , 35 pi de hauteur.

**Figure C : Sections du bâtiment (CORBO)**



## 2.8 Détails de construction, d'exploitation et d'entretien

Le site a déjà été débarrassé d'une grande partie de sa végétation mature. Les arbres toujours présents seraient enlevés par des méthodes conventionnelles, soit manuellement, soit à la tronçonneuse, s'il est nécessaire. S'il est possible, seuls les arbres qui se situent sur la zone de chantier seraient coupés dans un effort de préserver des arbres matures sur la propriété.

La construction comprendrait des techniques et d'équipement de construction typique similaire à toute construction de bâtiment normative. Un entrepreneur (toujours inconnu) serait engagé pour préparer le site et pour construire le bâtiment proposé. S'il est nécessaire ou applicable, l'excavation, le remblai pour le bâtiment et les aires de stationnement seraient complétés avec les machineries habituelles, c.-à-d. excavatrice, petit bulldozer, chargeuse sur roue, compacteur à

tambour. Le substratum rocheux ne devrait pas être rencontré lors de l'exécution des travaux souterrains, donc aucun équipement de dynamitage ou de rupture ne devrait être nécessaire.

### 2.8.1 Calendrier de construction

Le calendrier de construction est incomplet au moment de l'écriture de ce rapport. Cependant, la majorité des plans de construction suivent un horaire similaire. La séquence suivante est donc anticipée pour le projet proposé :

- a) La préparation du site : Des remblais et le retrait de section de végétation ont déjà été retirés il y a plus ou moins 5 ans. Ceci diminue considérablement le travail de bûchage qui serait à faire sur certaines sections du terrain, principalement les sections sud et sud-est. La première étape consisterait au retrait de la végétation restante, à l'enlèvement des souches et au nivelage du site. La préparation du site pourrait débuter au printemps 2023. Les travaux débuteraient lorsque le terrain serait suffisamment sec afin de minimiser les impacts potentiels sur la qualité des eaux de surface. Des travaux de remblayage seraient aussi faits pour niveler la propriété. Des travaux similaires ont déjà été effectués sur le site, mais il en resterait d'autres. Il est attendu à ce que de la roche grossière soit installée, nivelée et recouverte d'un gravier propre en vue de préparer la construction du bâtiment;
- b) Remplissage et drainage : Il est également attendu que l'eau stagnante serait dirigée hors du site par un fossé périphérique situé le long de la limite de la propriété proposée. Des tuyaux sont déjà présents sur le site afin de laisser circuler l'eau;
- c) Système d'eau : Un système de tuyauterie devrait être installé afin de fournir l'eau potable et le service des égouts dans la nouvelle infrastructure. Les travaux commenceraient de la station de pompage qui est déjà présente sur le site afin de se rendre ensuite jusqu'au bâtiment proposé. L'approvisionnement en eau et les égouts municipaux sont déjà disponibles sur le boulevard Industriel de Caraquet. Il ne faut que rallonger le circuit pour approvisionner la construction;
- d) Construction du bâtiment : Il reste à réaliser le plan précis du bâtiment, mais des ébauches ont été faites avec des mesures précises par CORBO. La structure serait construite sur des dalles de ciment avec des sections de 25 pi à 35 pi de haut. L'annexe A et la figure D du présent document présentent un plan plus détaillé du bâtiment proposé. Le bâtiment pourrait être construit en quelques phases, au moins deux (2). La section des espaces de locations pourrait être construite en premier lieu, ensuite les autres sections du bâtiment proposé, c.-à-d. l'entrepôt et le siège social;
- e) Aménagement final : L'aménagement paysager, la signalisation, les barrières de sécurité, le cas échéant, les clôtures, le pavage et/ou le nivellement de l'aire du stationnement et l'éclairage constitueraient de la dernière étape du projet proposé;
- f) Vente et/ou location des terrains : Dans le futur, le promoteur voudrait vendre ou louer les propriétés adjacentes au site de construction. Un total de 43 000 m<sup>2</sup> pourrait éventuellement être déboisé et remblayé. Cette partie de la propriété fait partie de la présente étude. Elle a également été comprise dans l'étude de délimitation des terres humides.

Figure D : Bâtiment proposé (CORBO)



### 2.8.2 Gestion des déchets

Pendant la construction, des déchets solides seraient générés, mais ils seraient évacués sécuritairement du site dans des bennes à ordures vers des centres d'élimination approuvés. Un entretien ménager quotidien garantirait que les déchets, comme du plastique ou des emballages, ne seraient pas soufflés sur les propriétés voisines. Des efforts seraient faits pour maintenir la pollution sonore au minimum en respectant les heures de travail de chantier. Selon la construction prévue, il n'y aurait que peu ou pas d'effluent qui quitterait le site lors des travaux. Le cas échéant, l'eau retirée des tranchées serait éliminée sur place et non retirée ni pompée hors du site.

### 2.8.3 Matériaux dangereux

L'utilisation de matériaux dangereux requis pendant la construction serait très limitée. Les conteneurs de scellant et de revêtement seraient éliminés correctement dans une installation approuvée.

### 2.8.4 Transportation

Les chemins d'accès sont déjà construits et prêts à utiliser, c.-à-d. le boulevard Industriel, une rue sans nom et la rue du Capitaine. Les activités de construction sur ce site n'auraient donc que peu ou pas d'impact sur les routes locales. Aucune route ou voie de contournement n'a besoin d'être créée pour permettre la livraison du projet. Les entrepreneurs sont responsables de s'assurer que toutes les restrictions de vitesse et de poids sur les routes sont respectées pendant la construction du projet.

### 2.8.5 Horaire

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'horaire de construction était toujours inconnu. Le promoteur pense cependant construire le projet en phase. La section des espaces de location serait construite avant de construire les bureaux et l'entrepôt, ce qui signifie un minimum de deux (2) phases au projet. L'entrepreneur pour le projet n'a pas encore été déterminé. Il est attendu que le projet commencerait dès l'obtention des permis de construction tout en favorisant un terrain sec afin d'éviter tout problème avec l'eau de surface. Les heures de construction seraient conformes aux règlements locaux sur le bruit, soit du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h.

## 2.9 Autorisation réglementaire

Le site proposé ne nécessiterait qu'un entretien standard du bâtiment selon les besoins. L'extérieur du bâtiment et l'aménagement paysager de la propriété seraient entretenus pour assurer l'esthétique au besoin.

### 2.9.1 Chauffage

Il est prévu que le bâtiment proposé serait chauffé par un système de chauffage électrique conventionnel, soit un thermopompe air-air, soit des plinthes chauffantes électriques. Aucune méthode de chauffage non conventionnelle ne serait mise en œuvre pour le projet proposé.

### 2.9.2 Approvisionnement en eau

La propriété serait approvisionnée en eau grâce aux services d'eau municipaux qui sont offerts dans ce secteur de la ville de Caraquet. Aucun travail de creusage de puits ou de réservoir ne serait nécessaire lors de la construction. Des bornes-fontaines actives pour la protection contre les incendies sont déjà présentes sur la propriété. Afin d'être fonctionnel, l'approvisionnement en eau nécessiterait l'ajout et l'installation de multiples tuyauteries afin d'être utilisé dans le bâtiment proposé.

### 2.9.3 Locataires

Au total, cinq (5) unités seraient en location dans le bâtiment proposé. Les locataires sont encore inconnus, mais il est prévu qu'il s'agirait des petites entreprises d'industrie légère. Les locataires seraient déterminés lors de l'étape de la construction ou lorsque la construction serait complétée.

Tout locataire futur serait tenu de respecter les conditions et les exigences comprises à la suite du certificat de détermination de l'ÉIE. Dans le cas où les activités proposées par un locataire satisfont aux critères du travail en vertu du règlement de l'ÉIE, le locataire doit se soumettre à un enregistrement et à un examen conformément aux règlements.

### 2.9.4 Eau usée

Le bâtiment serait branché sur le système municipal de la ville de Caraquet pour la gestion de ses eaux usées. Aucun système septique ne nécessite une installation sur ce site. L'eau serait donc dirigée et traitée vers les infrastructures déjà en place. Seuls l'ajout de tuyauterie et l'équipement



nécessaire sont prévus afin de pouvoir diriger les eaux usées vers le centre de traitement municipal.

#### 2.9.5 Autre type de déchets

Aucune activité de transformation quelconque n'est prévue sur le site. Il est donc attendu que des déchets ménagers et commerciaux normaux soient produits sur les lieux. Les déchets seraient ramassés par des services de cueillette selon une base hebdomadaire. Des déchets dangereux, chimiques et/ou industriels ne sont pas prévus dans les limites du nouveau bâtiment.

#### 2.9.6 Entreposage des matériaux

La totalité ou la plus grande partie des matériaux présents sur le site serait entreposé au sein même de l'infrastructure qui serait construite. Une partie du bâtiment serait réservée pour des bureaux alors que la seconde partie serait un entrepôt. Les matériaux à entreposer pourraient donc l'être sur le site même. Aucune transformation ne serait faite sur les lieux, donc seuls des matériaux commerciaux d'usage y seraient entreposés.

#### 2.9.7 Création d'emploi

Plusieurs personnes employées seraient présentes dans l'édifice, comme au siège social de ScaffoldTech, à l'entrepôt, à la livraison de diverses natures et aux sections louées. Il est attendu que de nouveaux emplois seraient créés au sein de l'entreprise. Il est possible et probable que de nouvelles entreprises s'installent dans ces unités et créent de nouveaux emplois dans la région. Ces entreprises sont encore inconnues au moment de l'écriture de ce rapport.

### 2.10 Abandon et désaffectation

À l'heure actuelle, aucun abandon ou désaffectation n'est envisagé pour le projet. En raison de la nature du contexte industriel et commercial du projet, la durée de vie du projet n'est pas connue. Il est prévu qu'elle soit de plus de 50 ans.





## 3 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT EXISTANT

---

### 3.1 Population, transport et économie

Le projet proposé serait situé dans la Péninsule acadienne, soit à Caraquet, Nouveau-Brunswick. Le site est situé sur le boulevard Industriel dans le parc industriel. Les plus grands centres présents dans un rayon de 100 km sont Bathurst au Nord-Est et Miramichi à 115 km au sud.

Lors du recensement de 2021 de Statistique Canada, la ville de Caraquet avait 4 285 habitants. La ville de Caraquet est munie d'une gamme de services et d'installations. Le quai de Caraquet possède un fort achalandage lors des saisons de pêches. Plusieurs endroits culturels et touristiques font partie de la ville comme la boîte théâtre, le quai des artistes, le carrefour de la mer, le centre culturel de Caraquet et bien d'autres. Des commerces de toutes sortes comme la fromagerie les Blancs d'Arcadie, la Brokerie, la Poissonnerie du Creek et les Produits Belle Baie sont aussi présents. L'Hôpital de l'Enfant-Jésus† est également présent. Caraquet est également renommée pour ses attraits touristiques et son festival annuel, soit le Festival acadien de Caraquet.

La population totale du comté de Gloucester était de 78 444 habitants lors du dernier recensement de 2016 (nbjobs.ca) alors que la population du nord-est de la province était estimée à 151 627 au cours des dernières années. La participation à l'emploi dans le nord-est du Nouveau-Brunswick a généralement diminué d'environ 10 % depuis 2007 en partie en raison du vieillissement de la population et de l'émigration de la région sud vers les grands centres urbains. Les trois (3) plus grands secteurs d'emploi de la région sont les soins de santé, la vente et les manufactures, comme des usines.

L'objectif de ce projet est de permettre à la Ville de Caraquet de développer son parc industriel et son secteur économique afin de répondre à la présente demande commerciale et industrielle dans la région, ce qui permettrait à des entreprises locales d'obtenir de la visibilité et aux nouvelles entreprises de s'établir dans la région. La Ville possède ces terres dans le but précis d'en faire un développement durable pour l'économie de la région. Le déboisement futur des terrains adjacents permettrait également la vente des nouvelles parcelles pour développement futur du parc industriel.

Le projet proposé devrait contribuer positivement à l'économie locale et au développement de la ville de Caraquet à la fois directement par le biais des opportunités d'emplois temporaires (lors de la construction) et d'emplois permanents en fournissant des espaces commerciaux supplémentaires dans la région. Le projet pourrait aussi potentiellement permettre à de nouvelles entreprises de voir le jour dans la Péninsule acadienne et de renforcer le marché local.

### 3.2 Caractéristique culturelle

#### 3.2.1 Ressources archéologiques

La ville de Caraquet se trouve sur le territoire micmac traditionnel de Gespegeog. Elle contient de nombreux sites archéologiques. Caraquet est nommée selon le mot Geliqeg qui signifie rivière ou étendue d'eau. Maisonnette qui signifie banc de sable formant une anse, un village adjacent à





Caraquet, tire son nom d'origine micmaque. Le campement de Caraquet qui est un site connu comme étant un important campement autochtone est présent dans la ville de Caraquet. Le site est l'un des plus beaux et réputés de la région (ArcGIS Lnu, 2023).

Pendant au moins 4 000 ans, les Mi'kmaq ou leurs ancêtres avaient des établissements à l'embouchure des rivières Tabusintac, Tracadie et Pokemouche où ils pêchaient, ramassaient des coquillages et chassaient les oiseaux marins et les mammifères (MRN, 2007).

Le site proposé est situé dans une zone humide et à l'extérieur de 80 m de tout cours d'eau. Puisqu'il se trouve dans une zone humide, le site n'est donc pas considéré comme étant dans une zone à fort potentiel de ressources archéologiques.

Dans l'éventualité où une ressource archéologique suspecte est découverte pendant les travaux sur le site, tous les travaux doivent cesser et la direction du Patrimoine et des services archéologiques du Nouveau-Brunswick doit être immédiatement contactée pour obtenir des instructions supplémentaires.

### 3.2.2 Utilisation des terres

Un examen des photographies aériennes historiques disponibles du site a été effectué. La plus vieille photo aérienne trouvée est celle de 1944. La photo en question montre le site et les propriétés environnantes. Un début de construction est visible au nord, soit au quai de Caraquet. Des habitations sont présentes le long du boulevard St-Pierre Est. La grande majorité des terres environnantes sont des terres forestières et quelques-unes sont probablement des terres agricoles. Le site proposé est boisé depuis au moins 1940. En 2023, le site est toujours entouré de régions boisées et de sites commerciaux le long du boulevard Industriel de Caraquet. L'image 6 suivante, une photo aérienne de 1944 (MRN), démontre le site du projet.





**Image 6 : Photo aérienne de 1944  
(site du projet encadré en rouge)**



Compte tenu du zonage actuel du site et des utilisations commerciales des terres environnantes, aucune interaction négative avec l'utilisation des terres n'est prévue en raison du projet.

### 3.2.3 Patrimoine

Un examen du registre des lieux patrimoniaux du Nouveau-Brunswick a eu lieu. La ville de Caraquet contient plusieurs sites d'intérêt historique comme le monument Louis-Mailloux, la chapelle Sainte-Anne, l'église Saint-Pierre-aux-Liens et le couvent de Caraquet. La maison du capitaine Albert qui se situe au 26, rue des Robins, est un site historique situé près de 1,6 km du site proposé.

D'après l'emplacement du projet proposé et de l'ampleur des travaux prévus, aucune interaction avec les caractéristiques patrimoniales n'est prévue.





### 3.3 Caractéristiques naturelles et physiques

La ville de Caraquet est située dans la Péninsule acadienne, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Cette zone se trouve dans l'écodistrict de Caraquet de l'écorégion des basses terres de l'Est (MRN, 2007); cet écodistrict de Caraquet est un croissant de terre de 10 km de largeur qui borde le littoral de la Péninsule acadienne. Les zones côtières de l'écorégion sur le détroit de Northumberland et sur la baie des Chaleurs sont définies par des franges de dunes, des marais salés et des lagunes. La région tire la majeure partie de son humidité des vents dominants d'ouest interceptés par les hautes terres à l'ouest. De plus, la côte du Northumberland connaît certaines des températures estivales les plus élevées au Nouveau-Brunswick.

L'écodistrict de Caraquet comprend la bordure côtière de l'écorégion qui borde le littoral de la Péninsule acadienne. Les principales rivières sont la rivière Caraquet, la rivière Pokemouche et la rivière Tracadie. La vitesse des vents d'été est presque le double de la vitesse des brises intérieures en raison de la proximité de la côte (MRN, 2007).

#### 3.3.1 Topographie et écoulement

Deux (2) visites ont été effectuées sur le site; la première était pour les travaux de délimitation des milieux humides et la seconde était pour la production de l'étude d'impact environnementale. Il était impossible de voir d'où provenaient et où s'acheminaient les effluents sur le terrain dû à la présence d'une épaisse couche de neige et de glace sur la propriété. Les informations de cette section proviennent du rapport de délimitation fait en été où il a été possible d'observer concrètement la direction des effluents. Le rapport de délimitation des terres humides a été fait par deux (2) consultants en terres humides, c.-à-d. Jean-Yves Daigle, PhD, et Hélène Gautreau-Daigle, BSc, le 22 juin et le 14 juillet 2022. Ce rapport est disponible à l'annexe B.

*Une dénivellation graduelle est très apparente du nord vers le sud entre la VPA et la nouvelle rue. Du côté ouest de la propriété, un tuyau passe sous la VPA et l'eau de surface s'écoule dans un canal qui longe le boulevard Industriel jusqu'à la nouvelle rue. Au coin de la nouvelle rue, un tuyau passe sous le boulevard Industriel et achemine l'eau de l'autre côté du chemin (direction ouest). (Délimitation des terres humides, Daigle. J-Y, Daigle. H, 2022)*

Une pente bien prononcée est présente sur le boulevard Industriel. La pente descend vers le nord. Il y a également une pente visible sur le site proposé; cette pente se dirige vers le sud. Le terrain est plus bas que les rues aménagées, ce qui crée une accumulation d'eau dans les canaux présents à la périphérie du terrain.

L'eau s'écoule donc vers le nord, vers la baie de Caraquet, vers les terres humides situées au sud de la propriété étudiée.



Figure E : Carte topographique de l'écoulement des eaux (Toporama,2023)  
(site en rouge)

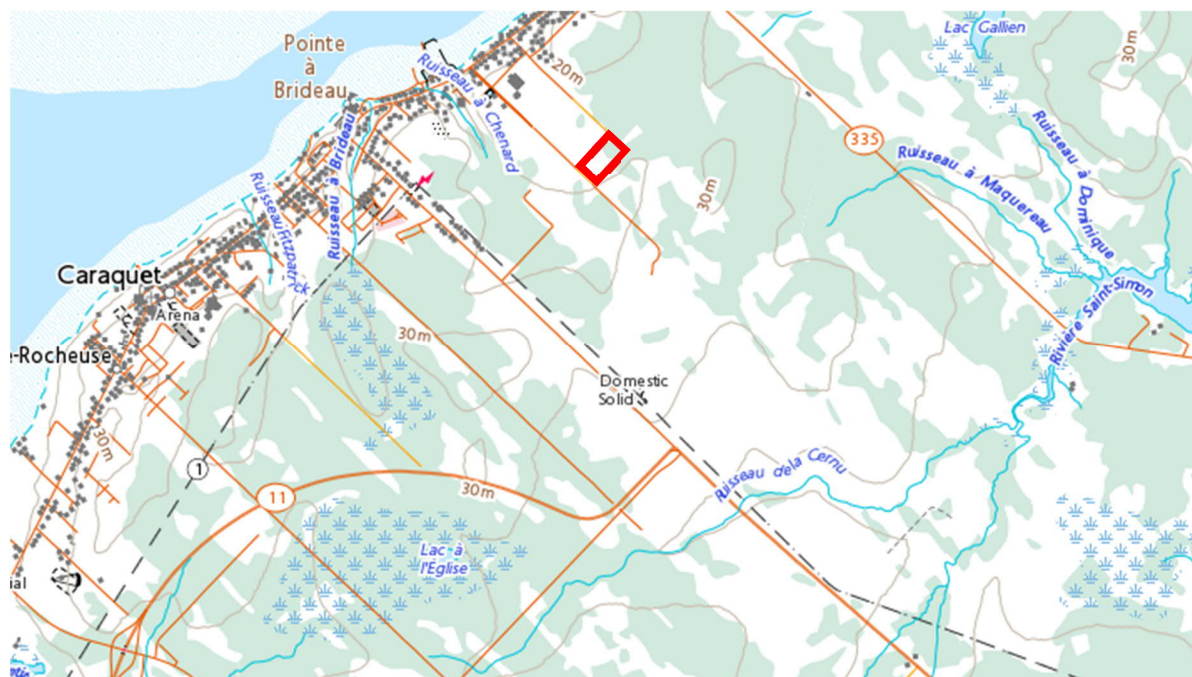


Figure F : Carte des terres humides (GeoNB)



### 3.3.2 Qualité de l'air ambiante

Le site proposé est situé dans la zone aérienne du nord. Cette zone contient quelques émetteurs industriels, mais les plus grands émetteurs sont assez éloignés. Les plus grandes émissions atmosphériques se trouvent à environ 110 km au nord-ouest, à Belledune, et à environ 67 km au sud-est, à Bathurst (MEGL, Portail sur la qualité de l'air 2023).

- Les paramètres suivants sont étudiés sur la promenade Rough Waters à Bathurst, Nouveau-Brunswick : Ozone, matières particulaires, dioxyde d'azote, humidité relative, température ambiante, pression atmosphérique, vitesse et direction du vent. La cote air santé qualifie l'air comme étant la condition 2 (risque faible) pour cette région selon MEGLNB;
- La centrale d'Énergie NB à Belledune, Nouveau-Brunswick, est présente à 110 km au nord-ouest environ. Le site est connu pour des émissions de dioxyde de soufre. La cote air santé qualifie l'air comme étant la condition 2 (risque faible) pour cette région selon MEGLNB.

Plusieurs entreprises de la région et quelques entreprises du parc industriel rejettent tout de même des émissions aériennes, comme les Produits Belle Baie. Généralement, la qualité de l'air ambiant du site à l'étude est bonne et acceptable pour le projet proposé. Le nouveau bâtiment sur le site ne produirait également aucune émission atmosphérique.

Pour ce qui est du bruit, le site proposé est situé dans le parc industriel de Caraquet, qui est la principale source de bruit dans le secteur. Le bruit est cependant une source négligeable, car il n'y a pas de circulation dense dans le secteur. Des secteurs résidentiels sont présents à 1 km à l'ouest, à 1,3 km au nord et à 1,4 km à l'est environ. Les seuls bruits audibles lors de la visite du site étaient des oiseaux, des motoneiges qui circulaient sur le sentier et quelques transports qui circulaient le long du boulevard Industriel. Le site était silencieux lors de la grande majorité du temps passé sur le site. Les bruits sont minimales et acceptables aux fins d'utilisation sur le site proposé.

La construction devrait créer des bruits de construction compatibles avec un projet de construction typique.

### 3.3.3 Zones d'importance écologique

Un examen de la base de données des zones d'importance écologique (ZIÉ) de Nature Trust NB a retourné trois (3) ZIÉ dans un rayon de 5 km du site à l'étude.

#### **ZIÉ 82 Île de Caraquet**

Cette ZIÉ située à 4 km au nord-est du site proposé environ est une île située dans la baie des Chaleurs, tout près du havre de Caraquet. Il s'agit d'une île boisée. On y retrouve des espèces de graminées, des petits arbustes, des petits arbres et des arbres matures. L'île est un site de nidification pour une importante colonie de grands hérons, soit 80 nids en 1992. Des nids de sternes pierregarin ont également été trouvés sur le côté est de l'île en 1993. Elle sert également d'escale migratoire pour les cormorans à aigrette. De plus, des renards ont été observés sur l'île. L'extrémité ouest de l'île a été aménagée à des fins récréatives. L'érosion et les déchets sont de plus en plus fréquents depuis. Compte tenu de l'éloignement du site et des types de travaux prévus, le projet ne devrait pas toucher cette ZIÉ négativement.





### **ZIÉ 83 Lagune des eaux usées de Caraquet**

Cette ZIÉ est située à 300 m à l'ouest du site du projet environ. La lagune des eaux usées est entourée d'une forêt mixte et feuillue avec une petite tourbière du côté sud-est de la lagune. La lagune attire une grande diversité d'espèces d'oiseaux. Par exemple, de nombreux oiseaux aquatiques et des parulines ont pu y être observés. En tout, 118 espèces ont été observées sur ce site. Compte tenu de la nature du projet, le projet ne devrait pas toucher cette ZIÉ négativement.

### **ZIÉ 84 Dune de Maisonnette**

Cette ZIÉ est située à 5 km au nord-ouest du site proposé environ. C'est une pointe sableuse située au bout de Maisonnette. Il s'agit d'un écosystème mobile très sensible de 1,7 km de long environ. Le site s'érode facilement en raison de sa faible couverture végétale. La dune protège la baie de Caraquet des eaux salées de la baie des Chaleurs. Le courant est le plus fort dans la partie nord-est de la baie de Caraquet. La rétention d'eau créée par les dunes induit une eau plus chaude dans la baie. Cela crée un excellent habitat pour les mollusques, car 60 % à 70 % de toutes les huîtres du Nouveau-Brunswick sont récoltés dans la baie de Caraquet. Les colonies d'oiseaux près de l'extrémité de la dune comprennent la sterne pierregarin, soit 100 nidifications en 1990, le goéland argenté et le goéland marin. Des pluviers siffleurs ont été enregistrés en 1998, mais pas depuis ce temps. Il est possible que le chevalier semipalmé se reproduise sur la dune; il est actuellement seulement connu pour se reproduire plus loin au nord. La zone des dunes est aménagée en tant qu'aire de loisir par le village de Maisonnette et par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture du Nouveau-Brunswick. Des rapports récents indiquent un trafic intense de véhicule tout terrain (VTT). Compte tenu de l'éloignement du site du projet, le projet ne devrait pas toucher cette ZIÉ négativement.



Figure G : Carte des zones d'importance écologique (GeoNB)



### 3.3.4 Géologie

La géologie de surface de l'ère Pré-quaternaire est composée de roches de lithologies et d'âges divers, généralement désagrégées et partiellement désintégrées, à surface façonnée par les glaces; roche à surface décapée et polie par les glaces à quelques endroits (Rampton, 1984).

La géologie du substrat rocheux date du Carbonifère supérieur. Elle est composée principalement de grès, de conglomérat et/ou de mudstone du groupe Pictou (ministère des Ressources naturelles, de l'Énergie et des Mines du Nouveau-Brunswick, géologie du substrat rocheux du Nouveau-Brunswick, carte NR-1).

### 3.3.5 Eau souterraine

Quatorze (14) puits d'eau souterraine sont présents dans un rayon de 2 000 m (2 km) de l'endroit où la construction est prévue selon le Système de rapports de forage en ligne du ministère de l'Environnement, c.-à-d. 11 puits sont aux fins d'usage domestique, un (1) puits est sur une ferme et deux (2) puits sont pour des besoins de chauffage. Les résidences et les commerces situés dans ce secteur sont desservis par les services d'eau municipale. Ils ne nécessitent donc pas de puits privés pour l'approvisionnement en eau.

- Puits d'eau potable : 12;
- Puits d'eau non potable : 2.





Les profondeurs des puits varient de 8,53 m à 42,67 m avec une moyenne de 20,16 m de profondeur par puits avec un rendement estimé de 0 à 204,75 L par minute pour une moyenne de 103,68 L par minute.

En regardant le type de projet proposé, sa distance avec les puits déjà en place et les travaux prévus, il n'y a aucun effet prévu sur les puits mentionnés ci-dessus. Les propriétés qui entourent immédiatement la zone de construction sont branchées au système d'eau municipal, ce qui fait en sorte qu'il n'y a également aucun effet négatif prévu sur l'approvisionnement en eau des propriétés adjacentes ou avoisinantes.

### 3.3.6 Oiseaux migrateurs et habitat

Les oiseaux migrateurs sont une considération importante dans tout projet. Environnement Canada régule la protection des oiseaux migrateurs par le biais de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM) qui protège les oiseaux migrateurs, leurs œufs, leurs nids et leurs petits par le biais du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* (ROM).

En vertu de l'article 6 du ROM, nul ne doit déranger, détruire ou prendre un nid ou un œuf d'oiseau migrateur; ou être en possession d'un oiseau migrateur vivant, ou de sa carcasse, de sa peau, de son nid ou de son œuf, sauf en vertu d'un permis. Il est important de noter qu'en vertu du ROM actuel, aucun permis ne peut être délivré pour la prise accidentelle d'oiseaux migrateurs causée par des projets de développement ou d'autres activités économiques. De plus, l'article 5.1 de la LCOM décrit les interdictions liées au dépôt de substances nocives pour les oiseaux migrateurs.

Les oiseaux migrateurs protégés par la LCOM comprennent tous les oiseaux de mer à l'exception des cormorans et des pélicans, tous les oiseaux aquatiques, tous les oiseaux de rivage et la plupart des oiseaux terrestres, les oiseaux qui ont des cycles de vie principalement terrestre. La plupart de ces oiseaux sont spécifiquement nommés dans la publication d'Environnement Canada intitulée *Les oiseaux protégés au Canada en vertu de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, publication hors série no 1 du Service canadien de la faune*.

*5.1 (1) Il est interdit à toute personne et à tout bâtiment d'immerger ou de rejeter ou de permettre que soit immergée ou rejetée une substance nocive pour les oiseaux migrateurs dans des eaux ou une région fréquentée par ces oiseaux ou en tout autre lieu à partir duquel la substance pourrait pénétrer dans ces eaux ou cette région.*

*(2) Il est interdit à toute personne et à tout bâtiment d'immerger ou de rejeter ou de permettre que soit immergée ou rejetée une substance qui, mélangée à une ou plusieurs autres substances, résulte en une substance nocive pour les oiseaux migrateurs dans des eaux ou une région fréquentée par ces oiseaux ou en tout autre lieu à partir duquel la substance nocive pourrait pénétrer dans ces eaux ou cette région.*

Le projet proposé entraînerait la perte d'environ 12 000 m<sup>2</sup> (1,2 ha) d'habitat. La majorité de l'habitat forestier est déjà absente sur le site proposé puisque des travaux de déboisement ont déjà été effectués sur cette section du site. Le site est entouré de régions boisées au sud, à l'est, et à l'ouest. Par exemple, plus de 1 000 acres de terres boisées sont présents au sud du NID 20792198. La présence des zones boisées adjacentes permet donc une perte plus minime de l'habitat des oiseaux migrateurs dans le voisinage immédiat. Les terres qui entourent le sujet





proposé permettent de fournir l'habitation, l'alimentation et les sites de nidification convenables pour les oiseaux migrateurs.

La perte totale d'habitat pour le projet proposé et pour le développement futur (57 000 m<sup>2</sup>) s'élève à moins de 0,5 % du total du couvert forestier présent dans les environs du site. La section 4.1 de ce document présente plus d'information à ce sujet.

### 3.3.7 Espèces en péril

Le promoteur est conscient que des interdictions générales de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) s'appliquent à ce projet. Lors des applications des interdictions générales, le promoteur, le personnel et les entrepreneurs doivent être conscients qu'ils ne doivent:

- tuer, blesser, harceler, capturer ou prendre un individu;
- posséder, collectionner, acheter, vendre ou échanger un individu, notamment partie d'un individu ou produit qui en provient;
- endommager ou détruire la résidence d'un ou plusieurs individus.

Dans le cas du projet proposé, les interdictions générales s'appliquent automatiquement aux oiseaux migrateurs protégés en vertu de la LCOM partout où ils se trouvent. Le promoteur sait également que l'article 33 de la LEP interdit d'endommager ou de détruire la résidence d'une espèce menacée, en voie de disparition ou disparue. Pour les espèces d'oiseaux migrateurs en péril, cette interdiction s'applique immédiatement sur toutes les terres ou eaux (fédérales, provinciales, territoriales et privées) dans lesquelles l'espèce est présente.

Un examen des données disponibles sur les espèces en péril, des données obtenues du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDCCA) et des exigences en matière d'habitat des espèces en péril a été effectué pour le site proposé. Les données ont été comparées aux caractéristiques du site du projet et des propriétés adjacentes. L'annexe C présente le rapport du CDCCA. La section 4.4 de ce document présente plus d'information traitant les espèces en péril présentes dans les régions qui entourent le site du projet.

Selon un examen des caractéristiques du site du projet, des impacts prévus et des exigences en matière d'habitat pour les espèces en péril, aucun impact environnemental négatif potentiel sur les espèces en péril n'a été identifié à la suite de ce projet. Un résumé de cette analyse est présenté dans les sections suivantes.





**Tableau 1 : « S-Rank » du CDCCA et définition de la rareté**

« S-Rank »	Définition
SX	Présumé extirpée : Espèce ou communauté qui est censée être extirpée de la province. Aucune espèce ou communauté localisée en dépit des recherches intensives sur les sites historiques et sur les autres habitats appropriés. Il y a pratiquement aucune possibilité de redécouvrir cette espèce ou cette communauté.
S1	Gravement en péril : Gravement en péril dans la province en raison d'extrême rareté – souvent cinq (5) occurrences ou moins – ou en raison de certains facteurs comme une baisse très considérable qui ferait en sorte que l'espèce est spécialement vulnérable à l'extirpation de la province.
S2	En péril : En péril dans la province en raison d'extrême rareté en raison à une gamme très restreinte, à des populations ayant peu d'espèces (souvent 20 ou moins), à des déclinés élevés ou à d'autres facteurs qui feraient en sorte que l'espèce est très vulnérable à l'extirpation de la province.
S3	Vulnérable : Vulnérable dans la province en raison à une gamme restreinte, à des populations ayant relativement peu d'espèces (souvent 80 ou moins), à des déclinés récents et répandus ou à d'autres facteurs qui feraient en sorte que l'espèce est vulnérable à l'extirpation.
S4	Apparemment sécuritaire : Peu fréquente, mais l'espèce n'est pas rare. Quelques préoccupations à long terme en raison aux déclinés ou à d'autres facteurs.
S5	Sécuritaire : Espèce commune, répandue et abondante dans la province.
SNR	Non classifiée : L'état de l'espèce en matière de conservation n'a pas été encore évalué dans la province.
SU	Non classifiable : Actuellement non classifiable en raison du manque d'information ou en raison de l'information substantiellement contradictoire sur l'état ou les tendances de l'espèce.
SNA	Non applicable : Une classification de l'état de l'espèce en matière de conservation est non applicable, car ces espèces ne sont pas une cible appropriée pour des activités de conservation.

**Tableau 1 : « S-Rank » du CDCCA et définition de la rareté (suite)**

S#S#	<p>Gamme de rang : Une gamme de rang numérique – par exemple S2S3 – est utilisée pour indiquer n’importe quel intervalle d’incertitudes à propos de l’état des espèces ou des communautés d’espèces. Les gammes numériques ne peuvent pas passer plus qu’un rang, par exemple SU est utilisé au lieu de S1S4.</p>
SH	<p>Possiblement extirpée (historiquement) : L’espèce ou la communauté d’espèce s’est présentée dans le passé dans la province. Il y a des possibilités qu’elle soit redécouverte. La présence de l’espèce n’a peut-être pas été vérifiée dans les 20 à 40 dernières années. L’espèce ou la communauté d’espèce pourrait devenir SH sans cette période de 20 à 40 ans si les seuls événements documentés connus de l’espèce dans une province sont détruits ou si l’espèce a été recherchée de façon exhaustive sans succès. Le rang SH est réservé pour des espèces ou pour des communautés d’espèce pour lesquelles un certain effort a été mis dans le déplacement des occurrences. Ce rang ne doit pas être simplement utilisé pour le classement de toutes espèces que leur état n’est pas connu après une vérification intensive des cas existants.</p>
Non fournie	<p>On n’a pas d’information que l’espèce s’est présentée dans la province.</p>
Qualificatif de reproduction	Définition
B	<p><b>Reproducteur</b> – Cette classification en matière de conservation fait référence à la population nicheuse de l’espèce dans la province.</p>
N	<p><b>Non-reproducteur</b> – Cette classification en matière de conservation fait référence à la population non reproductrice de l’espèce dans la province.</p>
M	<p><b>Migrateur</b> – Espèce migratrice de présence régulière au lieu de rassemblement ou de concentration élevée lors de la migration qui justifierait une attention particulière en matière de conservation. Cette classification fait référence au rassemblement d’une population éphémère de cette espèce dans la province.</p>
?	<p><b>Inexact ou incertain</b> – Signifie un rang numérique inexact ou incertain. Le point d’interrogation peut être inséré comme symbole immédiatement précédent (ou avant) le S-Rank pour représenter un rang numérique inexact ou incertain.</p>



**Tableau 1 : « S-Rank » du CDCCA et définition de la rareté (suite)**

<b>Espèce en péril – Canada et Nouveau-Brunswick</b>	
Espèce disparue	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Espèce menacée	Espèce sauvage qui pourrait devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour inverser les facteurs menant à sa disparition du pays ou de la planète.
Espèce en péril	Espèce disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante.
Espèce préoccupante	Espèce sauvage qui pourrait devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces qui pèsent sur elle.

**Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAK)**

X	Espèce sauvage qui n'existe plus au Canada ou ailleurs.
XT	Espèce sauvage qui n'existe plus au Canada, mais qui survit ailleurs.
E	Espèce en voie de disparition au Canada.
T	Espèce menacée au Canada.
V	Espèce vulnérable au Canada.
SC	Espèce préoccupante au Canada.
DD	Données insuffisantes pour l'évaluation.
NAR	Espèce qui n'est pas considérée en péril au Canada.



### 3.3.7.1 Espèce en péril – Flore

Aucune espèce de flore répertoriée en péril n'a été identifiée dans le rayon de recherche de 5 km du CDCCA. Une (1) espèce de flore classée dans la catégorie « S1 – extrêmement rare » a été identifiée par l'analyse du CDCCA comme étant présente dans un rayon de 5 km autour du site du projet.

Le carex salin, *Carex salina*, un carex des marais salés, est une vivace sauvage qui peut mesurer jusqu'à 14 po de hauteur. On le trouve généralement dans les rivages salins ou bien dans des régions saumâtres en général. D'après l'étendue spatiale du projet de construction proposé et les besoins en matière d'habitat, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

Selon l'étendue temporelle et spatiale du projet et les besoins en habitat de l'espèce de flore ci-dessus, aucune interaction entre le projet et cette espèce n'est prévue.

### 3.3.7.2 Espèces en péril – faune

L'analyse du CDCCA a retourné une liste de 10 espèces d'oiseaux en péril observées dans un rayon de 5 km du site évalué. La fenêtre de reproduction et/ou de nidification et les exigences en matière d'habitat de chaque espèce ont été examinées et comparées aux caractéristiques du site proposé.

L'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) a un statut d'espèce menacée selon le COSEPAC et la LEP. L'hirondelle de rivage a généralement besoin de berges escarpées, telles que des berges de rivières ou des falaises océaniques, de la terre accumulée ou des gravières comme habitat de nidification, de préférence près d'un habitat terrestre ouvert pour la chasse aux insectes volants, par ex. prairies, prés, pâturages, etc. Le promoteur doit éviter de faire des monts de matériaux afin d'empêcher la nidification de cette espèce sur le site. Compte tenu de l'étendue spatiale de la construction proposée et des exigences en matière d'habitat de l'hirondelle de rivage, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

Le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) a un statut COSEPAC, LEP et provincial d'espèce menacée. Le martinet ramoneur préfère les habitats urbains et de banlieue. Il est commun dans les zones avec de grandes concentrations de cheminées. Il niche dans des sites artificiels avec des surfaces verticales et avec une faible luminosité. Dans les zones rurales, il niche dans des arbres creux, des cavités d'arbres ou des grottes. Compte tenu de l'étendue spatiale de la construction proposée et des exigences en matière d'habitat du martinet ramoneur, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

L'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) a un statut d'espèce préoccupante selon le COSEPAC et un statut d'espèce menacée en vertu de la LEP et au niveau provincial. L'hirondelle rustique a généralement besoin de zones ouvertes telles que des champs et des prairies pour se nourrir; elle niche sous les avant-toits de structures comme les granges et dans les arbres. D'après l'étendue spatiale de la construction proposée et les exigences en matière d'habitat de l'hirondelle rustique, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

Le goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*) a un statut COSEPAC d'espèce préoccupante et un statut LEP et provincial d'espèce menacée. Le goglu des prés préfère nicher dans les hautes prairies et dans les prairies de fauche, en particulier les restes de champs qui reviennent à une





végétation et/ou aux arbustes plus hauts. D'après l'étendue spatiale de la construction proposée et les exigences en matière d'habitat du goglu des prés, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

Le gros-bec errant (*Coccythraustes vespertinus*) a un statut COSEPAC et LEP d'espèce préoccupante. Le gros-bec se trouve dans les forêts de conifères matures et de secondes venues de l'Amérique du Nord, par ex. les forêts d'épinette-sapin et de tremble. Il peut parfois (mais moins souvent) nicher dans des forêts de feuillus, des parcs et des vergers. Il reste dans les forêts de conifères pendant l'hiver et il préfère s'installer près de sites ayant des mangeoires à oiseaux. D'après l'étendue spatiale de la construction proposée et les exigences en matière d'habitat du gros-bec errant, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

L'engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) a un statut d'espèce préoccupante selon le COSEPAC et un statut d'espèce menacée en vertu de la LEP et au niveau provincial. Cette espèce niche dans des habitats ruraux et urbains, par ex. dunes, plage côtière, forêt exploitée, forêt récemment brûlée, carrière, prairie, plaines, forêt ouverte, etc. Il niche également sur des toits plats de gravier. L'espèce peut parfois faire des arrêts dans des terres agricoles, dans des marais et des forêts ouvertes. Aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

Le phalarope à bec étroit (*Phalaropus lobatus*) a un statut d'espèce préoccupante selon le COSEPAC et la LEP. Le phalarope à bec étroit préfère les habitats océaniques et les aires de reproduction côtières (marais côtiers); il niche dans des habitats arctiques et subarctiques – le Nouveau-Brunswick se trouve dans leur voie de migration. D'après les étendues spatiales et temporelles de la construction proposée et les exigences en matière d'habitat du phalarope à bec étroit, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

Le grèbe esclavon (*Podiceps auritus*) a un statut d'espèce préoccupante selon le COSEPAC, la LEP et le statut provincial. Cette espèce se reproduit dans des petits étangs d'eau peu profonde avec une végétation émergente comme des joncs, des carex et/ou des roseaux. Il peut parfois utiliser des étendues d'eau artificielles ou industrielles si la végétation est adéquate. Cette espèce recherche des sites qui contiennent des petits bancs de poissons et elle suit les eaux plus chaudes en hiver. D'après les étendues spatiales et temporelles de la construction proposée et les exigences en matière d'habitat du grèbe esclavon, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

La paruline du Canada (*Cardellina canadensis*) a un statut COSEPAC d'espèce préoccupante et un statut LEP et provincial d'espèce menacée. La paruline du Canada préfère les habitats forestiers tels que les forêts de conifères et de feuillus. Elle niche sur ou près du sol dans des zones d'arbustes denses, de fougères ou de rhododendrons. Compte tenu de l'étendue spatiale de la construction proposée et des besoins en matière d'habitat de la paruline du Canada, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

### 3.3.7.3 Espèces sensibles à l'emplacement

En plus des espèces identifiées par le CDCCA comme présentes dans un rayon de 5 km du site en question, l'espèce suivante est sensible à l'emplacement, ce qui signifie qu'elle est connue pour être présente dans la région et qu'elle peut donc se trouver à proximité du projet.





Le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) niche généralement dans des zones boisées adjacentes à de grandes étendues d'eau. Il niche dans les arbres et il a tendance à utiliser de grands conifères robustes qui dépassent le couvert forestier. Des habitats de nidification convenable pour le pygargue à tête blanche sont situés sur le site du projet et sur les propriétés environnantes. Cependant, aucun nid n'a été observé sur le site ou à sa proximité. Le couvert forestier de la région permet la nidification de l'espèce près du site sans devoir fuir ou renicher ailleurs. D'après les étendues spatiales et temporelles de la construction proposée et les exigences en matière d'habitat du pygargue à tête blanche, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

### 3.3.8 Eau de surface

Le site est situé dans une zone humide et boisée. Pendant les périodes humides, l'eau de surface stagnante est visible sur la majorité du site proposé et dans les propriétés boisées adjacentes (Daigle, JY, Daigle, H, 2022). Les travaux seraient faits dans une zone où aucun cours d'eau n'est à proximité. Le cours d'eau le plus près, la baie de Caraquet, est situé à 1,3 km au nord du site proposé. Les eaux de surface qui seraient générées ou touchées lors des travaux seraient traitées sur le site même et redirigées à l'extérieur du terrain avec les conduits déjà en place en périphérie du territoire. Les travaux n'auraient aucun effet négatif ni aucun impact environnemental sur les eaux de surfaces. La section 4.3 présente plus d'information sur les standards de contrôle, sur les sédiments et sur la prévention de l'érosion.

### 3.3.9 Zones humides

Le site proposé est situé dans une vaste zone humide boisée. La zone humide est délimitée par des routes, c.-à-d. la rue du Capitaine à l'est, le boulevard Industriel à l'ouest et une rue sans nom au sud. Des zones boisées se trouvent également au sud, à l'est et à l'ouest de la propriété. Un bassin des eaux usées est également présent à l'ouest de la propriété.

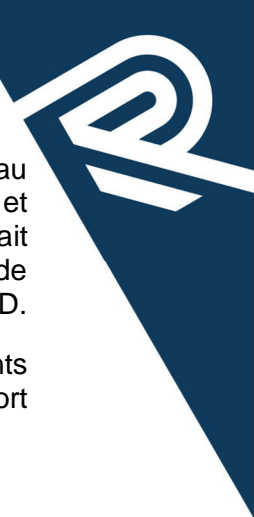
Le site proposé a déjà été débarrassé d'une partie de sa végétation mature en 2018. Il reste toutefois plusieurs arbres matures et plus jeunes sur la propriété. Du remblai a également déjà été ajouté sur le site. Une station de pompage qui appartenait à la Ville de Caraquet, trois (3) bornes d'incendie et un (1) poteau de téléphone d'Énergie NB ont été mis sur le terrain.

Le projet proposé contient également une phase future, soit la vente des terrains adjacents au site du projet.

- Phase 1 : Il est prévu que la construction aurait un impact de 11 000 pi<sup>2</sup> et que le projet complet aurait un impact permanent sur environ 12 000 m<sup>2</sup> (ou moins) de zone humide. L'empreinte finale du projet serait déterminée une fois la conception détaillée et la construction terminée.
- Phase 2 : Le déboisement du restant de la végétation présente et le remblayage des sections restantes sont prévus à l'avenir sur le même site aux fins de vente. L'empreinte finale du projet serait déterminée une fois la conception détaillée et la construction terminée. Une zone d'environ 6 ha est visée pour cette phase.

En 2002, le Nouveau-Brunswick a adopté une politique d'aucune perte nette de terres humides. Conformément à la politique de conservation des terres humides de 2002, la destruction permanente d'une zone humide nécessite une compensation dans un rapport de 2:1. De plus,





tout travail dans ou à moins de 30 m d'un cours d'eau et des terres humides est assujéti au *Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides* du Nouveau-Brunswick et un permis est nécessaire. Une lettre d'intention a été obtenue de la part de CIC. CIC serait l'organisme responsable pour la compensation prévue avec ratio de 2:1 pour toutes pertes de terres humides lors de la mise en marche du projet proposé. La lettre est disponible à l'annexe D.

Une délimitation des zones humides a été complétée sur le site en 2022 par deux (2) consultants en terres humides, c.-à-d. Hélène Gautreau-Daigle, BSc, et Jean-Yves Daigle, PhD. Le rapport confirme la présence de terres humides sur le site proposé.

**Image 7 : Partie sud-ouest du site en été  
(Rapport de délimitation des terres humides, 2022)**



### 3.3.10 Végétation

Une forêt mixte est présente sur le site. Des arbres matures sont encore présents sur le site proposé, malgré un déboisement partiel en 2018. Parmi les espèces matures toujours présentes figurent le bouleau gris (*Betula populifolia*), l'érable (rouge et à sucre) (*Acer*), le bouleau blanc (*Betula pendula*), le sapin baumier (*Abies balsamea*), le tremble (*Populus tremuloides*), le mélèze (*Larix laricina*), l'épinette noire (*Picea mariana*), le pin gris (*Pinus banksiana*), le pin blanc (*Pinus strobus*) et le saule (*Salix*). Des bleuets (*Vaccinium*), des petits sapins baumiers, des cormiers (*Sorbus*), des aulnes (*Alnus*) et des saules (*Salix*) font partie de la strate arbustive visible. Il est à noter que la litière n'était pas visible en raison de la neige. L'image 8 ci-dessous offre un visuel de la végétation présente sur le site.



Image 8 : Partie de la forêt présente (sud-est)



### 3.3.11 Faune et habitat

En général, le site évalué est un habitat convenable pour les petites espèces communes de mammifères et d'amphibiens. De multiples traces ont été vues lors de la visite du 1<sup>er</sup> mars 2023. Des empreintes d'orignaux, de renards, de lièvres et de chevreuils ont pu être vues dans la neige. Des nids d'oiseaux ont été observés sur la propriété et sur les propriétés adjacentes. Plusieurs trous de pic-bois sont présents sur les arbres matures de la propriété. Des corneilles (*Corvus*), des mésanges à tête noire (*Poecile atricapilus*) et des pics-bois (*Picidae*) ont été vus en volant au-dessus du territoire.

Compte tenu du fait que des routes passent déjà dans le secteur et qu'un sentier cyclable, de motoneige et de VTT est directement adjacent à la propriété, l'empreinte de la perte écologique pour ce terrain n'est pas significative. La perte de 12 000 m<sup>2</sup> d'habitat terrestre environ n'est pas considérée comme étant significative. De plus, le terrain a déjà été déboisé et remblayé dans le passé. Les terres perdues seraient compensées selon un ratio de 2:1 avec CIC en créant une terre humide supplémentaire.





## 4 ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

La méthodologie des études d'impact sur l'environnement utilisée ici se concentre sur les composantes valorisées de l'environnement (CVE) présentes sur les sites qui sont les plus susceptibles d'être touchées par le projet avant que les mesures d'atténuation ne soient mises en œuvre. Les CVE sont sélectionnées en fonction d'un examen des renseignements sur le site et des interactions potentielles entre le projet et les CVE. La détermination de l'importance de ces impacts potentiels sur les CVE est fondée sur une évaluation de l'ampleur, de la réversibilité, de l'étendue géographique, de la durée et de la fréquence.

Selon la description du projet et l'environnement existant, les CVE suivantes ont été identifiées pour le projet à l'étude :

- a) les oiseaux migrateurs
- b) les terres humides
- c) les eaux de surface
- d) les espèces en péril
- e) les emplois et l'économie

Lorsqu'il existe un potentiel d'interaction entre le projet et la CVE, une discussion plus approfondie est fournie dans les sections suivantes. Pour les questions où il n'y a que peu ou pas d'interaction, une justification est fournie et la question n'est plus abordée dans le présent rapport. Les interactions potentielles entre le projet et l'environnement sont présentées au tableau 2 suivant.

Tableau no 2 : Grille des interactions potentielles entre le projet et l'environnement

Activité → ↓ CVE potentielles	Construction/ installation du projet	Exploitation/ entretien du projet	Démantèlement/ abandon du projet	Accident et événement imprévu
<b>Biophysique</b>				
Oiseaux migrateurs	X	-	-	-
Terres humides	X	-	-	X
Espèces en péril	X	-	-	-
Eaux de surface	X	-	-	X
<b>Socio-économique</b>				
Impact économique	+	+	-	-

### 4.1 Oiseaux migrateurs

Condition existante : Une partie de la végétation a été retirée sur le site proposé. Il reste toujours une section d'arbres matures sur le site de la présente évaluation. Des oiseaux migrateurs pourraient se trouver sur le site. Certains oiseaux migrateurs pourraient habiter dans les arbres matures et sur les propriétés forestières adjacentes.

Impact environnemental potentiel : Les oiseaux migrateurs qui nichent à proximité du chantier de construction seraient dérangés ou contraints de quitter leur nid pendant la saison de reproduction.





Les oiseaux nocturnes sont les oiseaux les plus susceptibles d'être attirés par les lumières et par les structures éclairées lors des travaux. L'attraction des lumières peut entraîner une collision avec d'autres oiseaux ou avec des structures de toutes sortes.

#### Atténuation recommandée :

Atténuation 1 : Les matériaux ne seraient pas stockés sur le site pour éviter la nidification des hirondelles de rivage.

Atténuation 2 : Les entrepreneurs seraient avisés de ne pas déranger ni approcher les nids d'oiseaux migrateurs découverts sur le site.

Atténuation 3 : Des arbres et des arbustes seraient plantés sur le site à des fins esthétiques, ce qui fournirait l'habitation, l'alimentation et les aires de nidification pour les oiseaux chanteurs.

Atténuation 4 : Les travaux seraient commencés avant ou après la période de reproduction des oiseaux pour éviter toute perturbation dans le cycle reproducteur.

Atténuation 5 : Des restes de nourritures (ou d'autres éléments) peuvent attirer des espèces sur le site, ce qui peut augmenter artificiellement la population de prédateurs et d'espèces présentes sur le site. Le promoteur doit s'assurer qu'aucun déchet n'est laissé par le personnel dans la zone du projet.

Atténuation 6 : Si le promoteur prévoit que des oiseaux peuvent nicher sur toutes infrastructures du projet, le promoteur doit utiliser des dispositifs anti-perchoirs et d'exclusion de nidification.

Atténuation 7 : L'éclairage pour la sécurité des employés doit être protégé pour briller vers le bas uniquement là où il est nécessaire, et ce, sans compromettre la sécurité. La durée de fonctionnement des lumières serait restreinte afin d'éviter d'attirer des oiseaux. Les lumières seraient restreintes et/ou éteintes si les travaux concordent avec la période migratoire d'une espèce. Les luminaires LED seraient également priorités sur le site des travaux, car ils sont moins assujettis aux intrusions lumineuses.

#### Portée de l'impact :

Phase 1 : Perte permanente de 12 000 m<sup>2</sup> d'habitat pour les oiseaux migrateurs, impact immédiat permanent non significatif;

Phase 2 : Perte permanente de 45 000 m<sup>2</sup> d'habitat pour les oiseaux migrateurs. En raison de l'habitat disponible entourant tout le site, les impacts sur les oiseaux migrateurs sont considérés comme peu probables et non graves dû à la petite zone de développement du projet. Les impacts sont donc considérés comme étant non importants. La superficie totale des zones de déboisement est évaluée à moins de 0,5 % des zones boisées et humides déjà présentes dans la région.

## **4.2 Terre humide**

Condition existante : Le site du projet proposé est une terre humide boisée et non cartographiée. Une section du site a déjà été déboisée et du remblai a été ajouté dans la même section.





Impact environnemental potentiel : La phase 1 du projet mène à la perte permanente de 12 000 m<sup>2</sup> de terres humides. Le projet futur, soit la vente des lots adjacents, entraînerait une perte de 45 000 m<sup>2</sup> supplémentaire de terres boisées et de terres humides.

Atténuation recommandée :

Atténuation 1 : Le promoteur doit obtenir un permis de modification de cours d'eau et d'une terre humide pour les travaux proposés et s'assurer que les conditions énoncées sont respectées par tous les entrepreneurs et les travailleurs sur le chantier.

Atténuation 2 : Le promoteur a communiqué avec CIC pour organiser une indemnisation pour la destruction permanente de la terre humide selon un ratio de 2:1 conformément à la *Politique de conservation des terres humides du Nouveau-Brunswick*. L'annexe D présente cette lettre d'intention.

Atténuation 3 : Les développeurs futurs seraient responsables d'obtenir les permis et les compensations nécessaires lors de l'obtention des terrains afin de satisfaire aux règlements provinciaux.

Portée de l'impact : Impact permanent et immédiat qui entraîne la perte de 12 000 m<sup>2</sup> de terres humides. L'impact est considéré comme étant petit puisque la tenue du projet permettrait de créer des terres humides supplémentaires ailleurs grâce à l'entente avec CIC. Par la suite, chaque terrain vendu séparément serait compensé et adressé au moment de la vente.

### 4.3 Eau de surface

Condition existante : Le site proposé se trouve dans une zone humide boisée. Pendant les périodes de fortes précipitations, l'eau stagnante s'accumule sur le site et elle s'écoule dans un fossé périphérique. Pendant la construction, l'eau du site serait drainée dans les fossés adjacents qui acheminent l'eau vers les propriétés adjacentes grâce à un système de tuyauterie qui est déjà présent sur le site.

Impact environnemental potentiel : Une augmentation des sédiments et/ou de la turbidité dans les fossés en bordure de route peut se produire lors de la préparation du site (excavation et remplissage) du projet.

Atténuation recommandée :

Atténuation 1 : Les entrepreneurs doivent utiliser des contrôles opérationnels et des techniques appropriés – par ex. des clôtures à sédiments, des balles de foin, etc. – autour de la zone de travail et dans les fossés en bordure de route. Toutes les mesures d'atténuation de la sédimentation et de l'érosion doivent être conçues et construites en quantité suffisante pour empêcher le ruissellement de surface du projet d'avoir un impact négatif sur la qualité des eaux de surface. De telles mesures d'atténuation doivent être installées avant l'exposition des sols sensibles à l'érosion et elles doivent être entretenues régulièrement pour s'assurer qu'elles fonctionnent correctement. Des mesures d'atténuation supplémentaires doivent être ajoutées, le cas échéant. Toutes ces mesures d'atténuation doivent être maintenues jusqu'au rétablissement de la végétation.





Atténuation 2 : En cas d'échec des mesures d'atténuation des sédiments et de l'érosion, tous les travaux doivent cesser jusqu'à ce que l'atténuation soit réparée et rétablie.

Atténuation 3 : En cas d'érosion du sol ou de sédimentation des cours d'eau, tous les travaux doivent cesser jusqu'à ce que la cause soit identifiée et corrigée.

Atténuation 4 : Une fois la stabilisation et/ou la revégétation permanente des zones exposées atteinte, toutes les mesures d'atténuation non dégradables doivent être supprimées et éliminées de manière appropriée.

Atténuation 5 : Tous les matériaux de construction utilisés doivent être propres et non toxiques, c.-à-d. exempts de carburant, d'huile, de graisse et/ou de tout contaminant.

Atténuation 6 : Tous les sols exposés doivent être stabilisés et recouverts dès que possible. Toutes les couvertures végétales doivent être exemptes d'espèces envahissantes et être des plantes indigènes typiques de la zone environnante.

Atténuation 7 : Les entrepreneurs doivent respecter toutes les conditions supplémentaires du permis de modification des cours d'eau et des terres humides. De plus, une copie du permis doit être conservée sur place en tout temps.

Atténuation 8 : Le promoteur doit fournir une liste de toutes les exigences d'atténuation aux entrepreneurs sur le site et s'assurer qu'elles sont respectées.

Portée de l'impact : Petite, réversible, immédiate et à court terme. Des tuyaux pour gérer les eaux de surfaces sont déjà présents à la périphérie du terrain. Ces tuyaux permettraient la transportation des eaux de surface à l'extérieur du site. En tenant compte des mesures d'atténuation et en respectant les normes pour l'érosion et pour l'eau de surface, aucun impact n'est prévu à la suite du projet.

#### 4.4 Espèce en péril

Condition existante : Une partie de la végétation a été retirée sur le site proposé. Il reste toujours une section d'arbres matures sur le site de la présente évaluation. Le site pourrait être le lieu d'habitation potentiel d'une espèce en péril, soit l'engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*).

Impact environnemental potentiel : Des restes de nourriture (ou d'autres éléments artificiels) qui pourraient attirer des espèces vulnérables sur le site peuvent augmenter la population de prédateur et d'espèces présentes sur le site.

Atténuation recommandée :

Atténuation 1 : Les matériaux ne seraient pas stockés sur le site pour éviter la nidification des hirondelles de rivage.

Atténuation 1 : Les entrepreneurs seraient avisés de ne pas déranger ni approcher les nids d'oiseaux actifs advenant le cas d'une découverte.

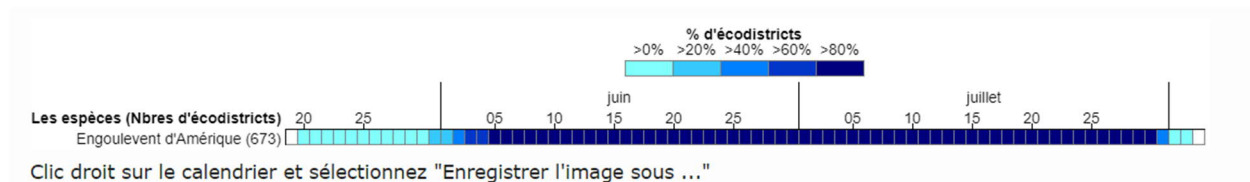
Atténuation 2 : Les travaux seraient commencés avant ou après la période de reproduction des oiseaux pour éviter toute perturbation dans le cycle reproducteur. La perturbation de reproduction doit être évitée afin de contrer toute nuisance aux espèces en péril.





Atténuation 3 : Si un engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) est découvert sur le site et qu'il démontre des comportements territoriaux ou défensifs, l'entrepreneur doit cesser immédiatement les travaux. Les travaux seraient effectués à l'extérieur des périodes de reproduction pour éviter toutes interactions avec cette espèce. La période forte de reproduction de l'engoulevent d'Amérique du début juin au début août. Les travaux seraient priorisés pour être faits à l'extérieur de cette période, soit avant juin et après le début août.

**Figure H : Calendrier de nidification pour l'engoulevent d'Amérique (Nature Counts)**



Portée de l'impact: Impact permanent et immédiat qui entraîne la perte de 12 000 m<sup>2</sup> d'habitat potentiel pour des espèces en péril. Compte tenu de l'étendue spatiale de la construction proposée et des besoins en matière d'habitat des oiseaux en péril dans la région, aucune interaction avec cette espèce n'est prévue à la suite du projet.

#### 4.5 Emploi et économie

Condition existante : Le projet proposé consiste à agrandir le parc industriel sur un terrain situé sur le boulevard Industriel de Caraquet. Le terrain appartient déjà à la Ville de Caraquet. Il a été préparé et acheté dans le but de réaliser ce projet. De multiples constructions commerciales sont déjà présentes sur le boulevard.

Impact environnemental potentiel: La construction du projet proposé devrait contribuer positivement à l'économie locale, principalement dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de la main-d'œuvre. Cela se produirait à court terme pour la construction du site qui devrait nécessiter du personnel en entreprise générale, en charpente, etc. L'exploitation du projet fournirait des espaces pour des activités commerciales locales qui fourniraient des avantages directs et indirects grâce au développement économique et commercial de la région.

Portée de l'impact: Rendement économique amélioré de la Ville de Caraquet, présence de nouvelles entreprises dans la région, augmentation de l'économie locale, possibilité de création de nouvelles entreprises et/ou de nouveaux emplois. Le projet permettrait également le développement et l'agrandissement du parc industriel de Caraquet afin de le prospérer.



## 5 ACCIDENTS ET ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS

---

Des accidents et des événements imprévus peuvent survenir chaque fois que de l'équipement motorisé et du stockage temporaire de produits pétroliers sont impliqués dans un projet de construction.

Condition existante : le site en question est un terrain vacant composé d'une zone forestière humide semi-défrichée non cartographiée qui fait partie d'un complexe de zones humides plus vaste. L'eau de surface du site s'écoulerait dans le fossé en bordure du boulevard industriel et de la rue du capitaine.

Impact environnemental potentiel : Le projet proposé nécessiterait l'utilisation d'équipements motorisés sur place et l'importation de matériaux de remblai. Les fuites ou les accidents d'équipements motorisés pourraient entraîner le rejet d'hydrocarbures dans l'environnement. Des espèces envahissantes pourraient être introduites sur le site par l'intermédiaire de remblai ou d'équipement importé.

Atténuation recommandée :

Atténuation 1 : Tout équipement et tous matériaux doivent être utilisés et entreposés de manière à empêcher les substances nocives de pénétrer dans les terres humides ou les cours d'eau.

Atténuation 2 : Tous matériaux qui se déversent accidentellement doivent être immédiatement enlevés et éliminés d'une manière approuvée par MEGLNB.

Atténuation 3 : Tout équipement à utiliser doit être exempt de fuite ou de revêtement de fluide à base d'hydrocarbure et/ou de lubrifiant nocif pour l'environnement. Les tuyaux et les réservoirs doivent être inspectés régulièrement pour éviter les fractures et les bris.


Atténuation 4 : Sur place, les équipes doivent disposer d'un équipement de nettoyage d'urgence adapté à l'activité concernée. L'équipement en cas de déversement doit comprendre au moins une trousse de lutte contre les déversements qui comprend des articles pour empêcher un déversement de se propager, des barrages absorbants, des oreillers absorbants, des mats absorbants, des gants de caoutchouc et des sacs de plastique.

Atténuation 5 : Tous déversements ou fuites doivent être rapidement contenus, nettoyés et signalés au bureau régional du MEGLNB de Bathurst au 506-547-2092 ou au système de rapports d'urgence environnementale 24 heures par jour, 7 jours par semaine au 1-800-565-1633.

Atténuation 6 : Les matériaux importés doivent consister en du remblai propre, provenir d'un site propre et être exempt d'espèce végétale.

Atténuation 7 : Les entrepreneurs doivent s'assurer que leur équipement est propre et/ou que leurs pièces sont retirées avant d'entrer sur le site afin d'éviter la propagation de toute espèce envahissante potentielle. Cela doit être fait en nettoyant les véhicules à l'aide d'un nettoyeur haute pression hors site.





Atténuation 8 : Le promoteur du projet doit s'assurer que tous les entrepreneurs qui travaillent sur le site soient informés des mesures d'atténuation proposées et qu'elles soient respectées.

Portée de l'impact : Petit, réversible, immédiat et à court terme.



## 6 IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET

---

### 6.1 Changements climatiques

Le rapport intitulé *Scénarios climatiques futurs pour la province du Nouveau-Brunswick* (Roy, P. et Huard, D., 2016) suggère une augmentation des précipitations sur une base saisonnière à travers la province. D'ici 2050 selon la Table A-Zone 3 du rapport susmentionné, les niveaux d'eau augmenteraient en moyenne de 0,3 m. Les niveaux indiqués ne causent pas de problème au projet proposé. Les niveaux de la mer sont prévus d'augmenter, mais la topographie du territoire évite la montée des eaux dans la zone proposée pour le projet de construction.

D'après l'outil de cartographie des inondations projetées de GeoNB, le site proposé n'est pas situé dans une zone susceptible d'être inondée selon les scénarios d'inondation projetés.

Compte tenu de l'emplacement du site et de l'élévation prévue du niveau de la mer, les risques d'inondation et d'ondes de tempête ne devraient pas avoir d'incidence sur le projet proposé.








## 7 PARTICIPATION DU PUBLIC

---

Les activités de participation du public proposées pour l'enregistrement du projet seraient réalisées conformément aux exigences de l'annexe C du *Guide aux études d'impact sur l'environnement au Nouveau-Brunswick* (2018). Elles comprendraient les activités de participation publique suivantes selon un programme soumis et approuvé par MEGLNB :

- 1) Le promoteur communiquerait directement avec les élus (députés et maires), les districts de services locaux, les groupes communautaires, les groupes environnementaux et d'autres groupes d'intervenants clés (entreprises, organismes, groupes d'intérêts, etc.) et les Premières Nations, selon le cas, leur permettant de se familiariser avec le projet proposé et de poser des questions et/ou de soulever des préoccupations;
- 2) Le promoteur fournirait un avis écrit direct (lettre, feuillet d'information, etc.) sur le projet et son emplacement aux résidents, aux propriétaires fonciers et aux personnes (à déterminer en consultation avec la Direction de développement durable et évaluation des impacts) qui pourraient être touchés par le projet. L'avis doit comprendre les éléments suivants:
  - a. une brève description du projet proposé;
  - b. l'information sur la façon d'accéder au document d'enregistrement;
  - c. la description de l'emplacement proposé (une carte est souhaitable);
  - d. l'état du processus d'approbation provincial (c.-à-d. : le projet est actuellement enregistré aux fins d'examen par MEGLNB en vertu du *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement – Loi sur l'assainissement de l'environnement*);
  - e. une déclaration indiquant que les gens peuvent poser des questions ou faire part de leurs préoccupations au promoteur en ce qui concerne les impacts sur l'environnement; inclure les coordonnées du promoteur (nom, adresse, numéro de téléphone, courriel);
  - f. les détails de contact du promoteur (nom, adresse, numéro de téléphone, courriel);
  - g. la date à laquelle les commentaires doivent être reçus (voir la section 6.0 du Guide d'enregistrement).
- 3) Lorsque le rapport d'ÉIE serait terminé, il serait soumis au MEGLNB et placé sur leur site Web à :  
[https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/etude\\_d\\_impact\\_environmental/enregistrements/2023.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/etude_d_impact_environmental/enregistrements/2023.html)  
et le document d'enregistrement (et toute autre soumission subséquente en réponse aux questions soulevées par le Comité d'examen technique) serait disponible aux fins d'examen public au 20, rue McGloin, 2<sup>e</sup> étage, Fredericton, Nouveau-Brunswick;
- 4) Le promoteur doit mettre des copies du document d'enregistrement du projet (et tout document présenté par la suite en réponse aux questions soulevées par le Comité d'examen technique) à la disposition de tout membre intéressé du public, intervenant ou membre des Premières Nations. Il doit déposer une copie du document ainsi que des révisions subséquentes au bureau régional approprié du MEGLNB où il serait accessible aux fins d'examen.



- 
- 5) Dans les 60 jours à la suite de l'enregistrement du projet, le promoteur doit préparer et soumettre au MEGLNB un rapport documentant les activités de participation du public ci-dessus et rendre ce rapport public aux fins d'examen.

Il est a noté qu'il n'y a aucune habitation résidentielle située à moins de 500 m de l'endroit où le projet est proposé. Pour cette raison, les informations concernant le projet seraient mises sur la page Web de la Ville de Caraquet, [www.caraquet.ca](http://www.caraquet.ca), afin d'informer la population concernant la présente proposition.

La stratégie de participation du public serait soumise séparément au gestionnaire de projet du MEGLNB aux fins d'approbation. De plus, un rapport sommaire qui décrit la stratégie et ses résultats serait soumis aux fins d'examen dans les 60 jours à la suite de la date d'enregistrement.

## 8 ENGAGEMENT DES DÉTENTEURS DE DROITS

---

Le promoteur reconnaît respectueusement que le projet proposé se trouve sur un territoire traditionnel non cédé des peuples autochtones micmacs.

Des lettres de notification avec l'ébauche du rapport d'ÉIE ont été envoyées aux Premières Nations Mi'kmaq du Nouveau-Brunswick, y compris leurs représentants en consultation. Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Incorporated (MTI) représente huit (8) des neuf (9) communautés micmaques et Kopit Lodge représente la Première Nation Elsipogtog; il s'agit des organisations de défense des droits autochtones qui promouvoient et qui soutiennent la mise en œuvre des droits ancestraux et issus de traités de ses nations membres. De plus, le projet a été présenté à Erica Ward, coordonnatrice des évaluations environnementales au MTINB le 22 mars 2023.



## 9 IMPACTS CUMULATIFS

---

« Les effets cumulatifs sont des modifications de l'environnement causées par une action combinée à d'autres actions humaines passées, présentes et futures », (ACEE, 1999). Pour définir et évaluer correctement les effets cumulatifs qui peuvent résulter d'un seul projet, les considérations spatiales (région), les considérations temporelles (calendrier) et les projets passés, en cours et raisonnablement futurs en conjonction avec le projet proposé doivent être pris en compte. Le projet proposé implique la perte permanente de 12 000 m<sup>2</sup> de terres humides pour ce projet et 45 000 m<sup>2</sup> de terres humides lors de la réalisation de projets futurs. La perte de la terre humide boisée comprend la perte d'habitat pour la vie sauvage et pour les oiseaux migrateurs.

Selon un examen des caractéristiques de l'habitat à proximité du projet, le site fait partie d'une plus grande parcelle boisée de plus de 1 000 ha. Un bassin de rétention des eaux usées se trouve à 300 m à l'ouest du site proposé. Les zones adjacentes contiennent à la fois des forêts mixtes boisées, des terres humides non cartographiées et des terres humides cartographiées. La perte de 12 000 m<sup>2</sup> et la perte future de 45 000 m<sup>2</sup> représentent une perte permanente de 57 000 m<sup>2</sup> environ. Cependant, cette perte qui n'est pas considérée comme un habitat faunique important en raison de sa proximité avec le parc industriel déjà en développement représente moins de 0,5 % de la superficie totale. De plus la perte en terres humides serait compensée selon un ratio de 2:1 conformément à la *Politique de conservation des terres humides du Nouveau-Brunswick*. À cet effet, les impacts cumulatifs qui résultent du projet proposé sont considérés comme non significatifs.

Compte tenu de la conception du projet, de l'empreinte minimale de la zone de développement du projet, de l'emplacement du projet et des mesures d'atténuation et de compensation proposées, aucun impact environnemental significatif n'est anticipé en raison du projet et, par conséquent, aucune évaluation des effets cumulatifs n'a été réalisée pour ce projet.





## 10 APPROBATION DU PROJET

---

Les approbations suivantes sont requises pour le développement de la parcelle conformément aux lois fédérales et provinciales applicables.

- *Règlement sur la modification des cours d'eau et d'une terre humide* : Un permis de modification des cours d'eau et des terres humides serait requis pour tout travail dans ou à moins de 30 m d'un cours d'eau ou d'une terre humide. Cela comprend toute excavation ou tout remblayage à moins de 30 m de la rivière Pokemouche et les travaux en cours nécessaires à la reconstruction du pont;
- *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* : Un certificat de détermination sera requis pour le projet proposé;
- *Compensation* : Les terres humides touchées seraient compensées selon un ratio de 2:1 afin de créer de nouvelles terres et d'éviter la perte permanente des terres humides;
- *Permis de développement* : Un permis de développement est nécessaire pour exploiter dans la ville de Caraquet (regroupement 14).

Aucun permis ni d'autorisation fédérale n'est prévu pour le moment.





## 11 ÉTAPE FUTURE

---

Le projet original comprend le déboisement d'approximativement 12 000 m<sup>2</sup> d'une zone humide boisée et l'ajout du remblai pour ensuite construire un bâtiment. Le bâtiment proposé contiendrait un siège social, des entrepôts et des locaux en location pour d'autres entreprises.

Une seconde phase du projet est prévue dans l'avenir. Cette phase consiste à vendre des terrains adjacents au site de construction dans le but de continuer le développement du parc industriel de Caraquet. La présente étude a été faite sur la partie présente et future du site proposé. Au moment de l'écriture de ce rapport, la deuxième phase de ce projet n'était pas en vigueur et aucune date n'était connue quant au début des travaux qui seraient proposés pour les sites adjacents.

La continuité du développement du boulevard Industriel de Caraquet permettrait à la Ville de connaître un essor économique et financier et de créer également la possibilité de nouveaux emplois dans la région. De nouveaux commerces pourraient également voir le jour et participer à la croissance économique de la Ville de Caraquet.

Si le projet réussit financièrement et que le besoin est identifié, le promoteur peut évaluer la possibilité de passer à la phase 2 du développement des terres adjacentes. Toutes les demandes de permis et/ou de compensation nécessaires seraient obtenues à ce moment-là. Les futurs acheteurs des terrains avoisinants seront responsables d'obtenir leur permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide et seront également responsable de faire les compensations nécessaires si perte permanente de terres humides.





## 12 FINANCEMENT

---

Au moment de cette inscription, le projet proposé est financé par des fonds privés. Le promoteur respecterait toutes les exigences supplémentaires liées aux possibilités de financement.



## 13 RÉSUMÉ

---

La structure serait construite en utilisant des moyens standards et des entrepreneurs qualifiés. Il est anticipé que le projet aurait un impact positif sur la ville de Caraquet et sur son économie locale. Le site proposé pour la construction du nouvel édifice est une terre humide boisée non cartographiée qui a déjà été partiellement déboisée et remblayée.

Cette étude d'impact sur l'environnement a identifié des composantes environnementales valorisées (CEV) susceptibles d'être touchées par la construction d'un nouvel édifice dans le parc industriel de Caraquet. L'importance des impacts a été déterminée en fonction de quatre (4) critères, c.-à-d. la probabilité, l'échelle, la durée et l'atténuation proposée.

Toutes les CEV ont été évaluées et identifiées comme étant non touchées par le projet où les impacts ont été considérés comme non significatifs en fonction des critères ci-dessus. La perte de zones humides serait compensée par un ratio de 2:1 ce qui permet l'ajout de terres humides supplémentaires. La portée des travaux est minime en comparaison des terres adjacentes qui sont présentes autour du site proposé.

Ce rapport a été préparé par Anabelle Hébert et révisé par Jon Burtt, EP, à l'usage exclusif du promoteur. Les informations contenues dans le présent document ne peuvent être publiées ou invoquées à d'autres fins ou par tout autre tiers sans l'avis écrit de l'auteur.







## 14 RÉFÉRENCES CITÉES

---

Atlas du Canada, Toporama 2021. Gouvernement du Canada – Caraquet.

[Toporama | Ressources naturelles Canada \(atlas.gc.ca\)](https://atlas.gc.ca)

Carex Salina, Wildflower Center 2010

[https://www.wildflower.org/plants/result.php?id\\_plant=CASA15](https://www.wildflower.org/plants/result.php?id_plant=CASA15)

Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDCCA) Rapport de données 7615 : Caraquet, NB. Par Churchill, J. 15 mars 2023.

COSEPAC, évaluation d'espèces préoccupantes, 2022, <https://cosewic.ca/>

COSEPAC, (*Chordeiles minor*) Évaluation et rapport de situation 2013, <https://cosewic.ca/>

Flora of North America, 2008. [www.floranorthamerica.org](http://www.floranorthamerica.org) et [www.efloras.org](http://www.efloras.org)

GeoNB Mapviewer. <http://geonb.snb.ca/geonb/> (consulté en mars 2023)

Google Earth 2023, Service imagerie – Ville de Caraquet

Daigle, R.J. Mise à jour des estimations de l'élévation du niveau de la mer et des inondations pour les sections côtières du NB, 2020. Basé sur le 4<sup>e</sup> rapport d'évaluation du GIEC, janvier 2020.

Lnu Places Names , ArcGIS (2022) [ArcGIS - Lnu Place Names in New Brunswick](#)

Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, 2008. Géologie du substrat rocheux du Nouveau-Brunswick. Minéraux, politiques et planifications. Mapped NR-1 (édition 2008) échelle 1:500 000 (mise à jour en décembre 2008).

Nature NB, Base de données des zones d'importances environnementales, 2016.

Nouveau-Brunswick, 2012. Guide aux études d'impact sur l'environnement au Nouveau-Brunswick. Environnement et Gouvernements locaux. Avril 2012.

Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail. Rapport de profil régional: Nord-Est. [emploisNB.ca](http://emploisNB.ca). Octobre 2018

Nouveau-Brunswick, 1987. Règlement sur les études d'impact sur l'environnement (87-83) O.C. 87-558.

Nouveau-Brunswick, 1973. Loi sur l'assainissement de l'environnement. R.S.N.B. 1973, c. C-6.

Nouveau-Brunswick, 2023. Répertoire des lieux patrimoniaux du Nouveau-Brunswick. <https://www.rhp-rlp.gnb.ca/PublicSearch.aspx?blnLanguageEnglish=True>. Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et des Sports.

Nouveau-Brunswick. Service Nouveau-Brunswick. NBGIC titres de parcelle, 2023. Information des biens immobiliers, NID no 20792198.





Outils de requête des calendriers de nidification 2023, oiseaux Canada. [Oiseaux Canada \(naturecounts.ca\)](http://oiseauxcanada.naturecounts.ca)

Photographie Aérienne Caraquet 1944 Service Nouveau-Brunswick- Aerial Photographs 194-A7386-082

Rampton, V.N. 1984. Géologie des formations en surface. Ministère des Ressources naturelles et Énergie du Nouveau-Brunswick. Minéraux, politiques et planifications, NR-8 (scale 1:500 000).

Rapports de profil régionaux, Emplois NB 2023. [2018-11-22-northeastregionalprofile-en.pdf \(nbjobs.ca\)](https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/2018-11-22-northeastregionalprofile-en.pdf)

Profil du recensement, 2016. Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016>

Réseau de surveillance de la qualité de l'air, GNB [Emplacements des stations de surveillance de la qualité de l'air - Portail des données sur la qualité de l'air \(gnb.ca\)](http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Air-Lair/AirQuality-QualiteDeLair-PortailDesDonneesSurLaQualiteDeLair.pdf)

Résultat de la qualité de l'air 2015, GNB environnement et gouvernement locaux. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Air-Lair/AirQuality-QualiteDeLair/AirQualityMonitoringResults2015.pdf>

Situation des oiseaux au Canada 2019, Gouvernement du Canada <https://faune-especes.canada.ca/situation-oiseaux/index>





# ANNEXES



# ANNEXE A

Annexe A – Plans de la structure de  
CORBO

**SCAFFOLDTECH**  
**NOUVEAU BÂTIMENT INDUSTRIEL**

CARAQUET, NB

By Dominique Thériault, Architecte, AANB



<b>SIÈGE SOCIAL</b> 27, boulevard Industriel, suite 105 C.P. 5580 Caraquet, NB E1W 1B7	<b>BATHURST</b> 100, rue Main, suite 5 Bathurst, NB E2A 1A4	<b>MONCTON</b> 59, rue Church Moncton, NB E1C 4Z3	<b>TRACADIE</b> 1-3375, rue Principale Tracadie, NB E1X 1A4
---	---	---	---

*David Foulon, B. Arch., AANB, MIRAC*

Caraquet, NB

SCAFFOLDTECH

*4 espaces de location  
+/- 2 000 pi<sup>2</sup> / 30' de façade / 24' de hauteur*



**CORBO**  
Architecture

Vue à vol d'oiseau - avant

Caraquet, NB

SCAFFOLDTECH

*Grand espace de location  
3 800 pi<sup>2</sup> / 24' de hauteur*

Vue à vol d'oiseau - avant

**CORBO**  
Architecture



Caraquet, NB

SCAFFOLDTECH



**CORBO**  
Architecture

Vue à vol d'oiseau - avant



Caraquet, NB

SCAFFOLDTECH

*Warehouse*  
*+/- 5 000 pi2 / 35' de hauteur*



Vue à vol d'oiseau - avant

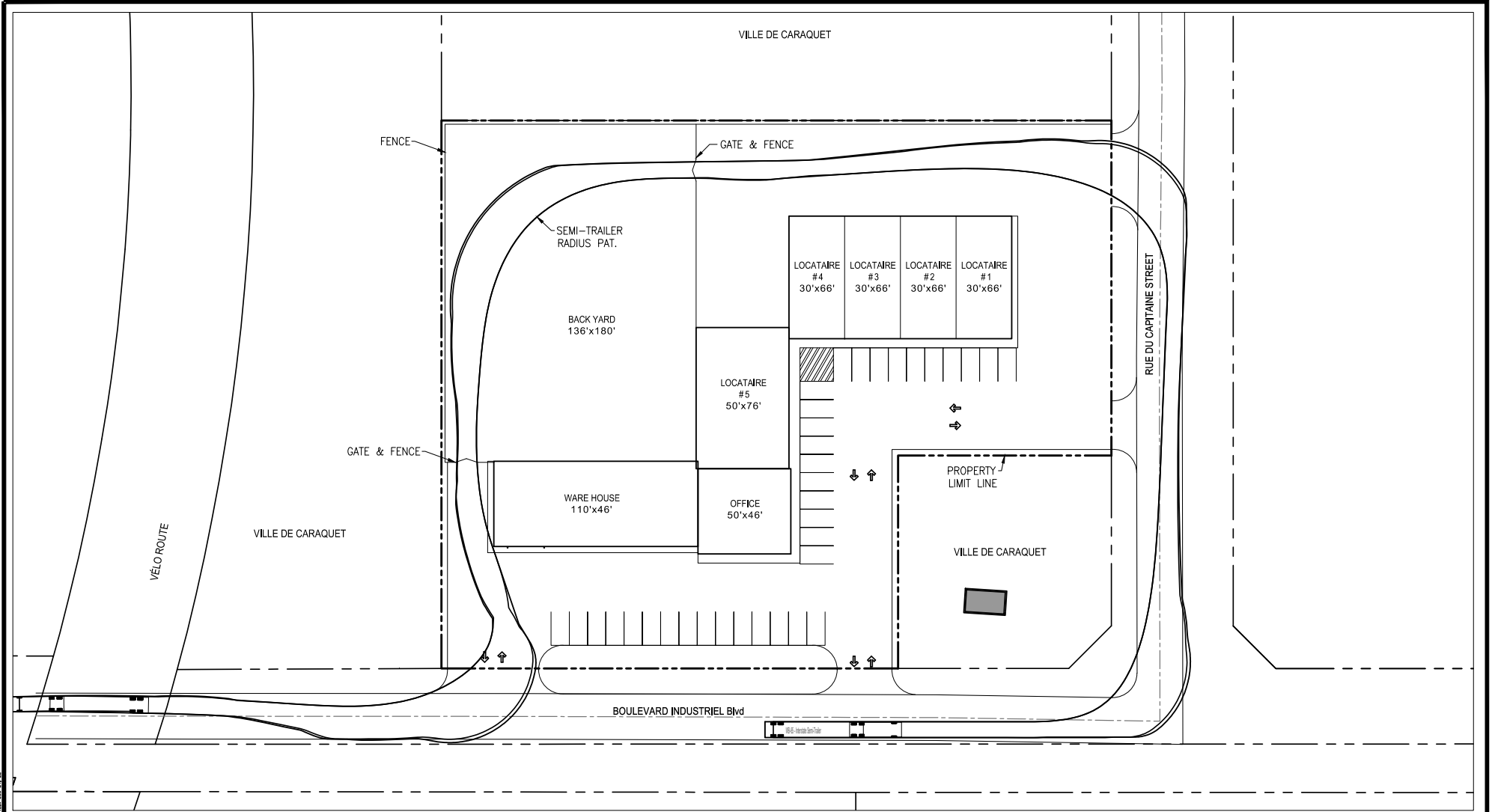
Caraquet, NB

SCAFFOLDTECH



**CORBO**

Vue à vol d'oiseau - arrière



10/24/2022 10:00 AM 10/24/2022 10:00 AM 10/24/2022 10:00 AM 10/24/2022 10:00 AM



01	PRELIMINARY	10/24/22
NO	Remarks	Date

TITLE:	SCAFFOLDTECH
PROJECT:	NEW BUILDING SITE PLAN

DRAWN BY:	DESSINÉ PAR:	DRAWING NO.:	NUMÉRO:
	P-L.A.		-
CONCEPTION:	CONCEPTION:	DATE:	DATE:
	D.T.	10/24/2022	
VERIFIED BY:	VÉRIFIÉ PAR:	SCALE:	ECHELLE:
	D.T.	AS SHOWN	

C1



Cara

SCAFFOLDTECH

**CORBO**  
*Architecture*

Vue de la façade avant

Caraquet, NB

SCAFFOLDTECH



**CORBO**  
*Architecture*

Vue de la façade avant

Caraquet, NB

SCAFFOLDTECH



**CORBO**  
*Architecture*

Vue de la section des locataires



CLIENT

Ville de  
**CARAQUET**  
Capitale de l'Acadie

CONSULTANTS

CHL & STRUCTURE CHL & STRUCTURE

**CORBO**  
GENIE CONSULTING ENGINEERING

CA. 5000 CARAQUET NB E1B 1B7  
TEL: (506) 753-7100 FAX: (506) 753-7226  
www.corbo.ca

GENERAL NOTES

GENERAL CONTRACTOR SHALL CHECK ALL DIMENSIONS ON DRAWINGS AND REPORT IN WRITING TO CORBO INC. ANY DISCREPANCIES TO THE SITE MEASUREMENTS BEFORE PROCEEDING WITH THE WORK.

PROPRIETARY RIGHT  
©COPYRIGHT 2021 CORBO INC.

THIS DRAWING WILL REMAIN THE PROPERTY OF CORBO INC. WHETHER THE PROJECT FOR WHICH IT WAS MADE IS EXECUTED OR NOT. IT IS NOT TO BE USED BY THE CLIENT OR ANY OTHER PROJECT OR EXTENDING TO THIS PROJECT, EXCEPT BY AGREEMENT AND APPROPRIATE COMPENSATION TO CORBO INC.

DISCLAIMER

THIS DESIGN DOCUMENT IS PREPARED SOLELY FOR THE USE BY THE PARTY WITH WHOM CORBO INC. HAS ENTERED INTO A CONTRACT AND THERE ARE NO REPRESENTATIONS OF ANY KIND MADE BY CORBO INC. TO ANY PARTY WITH WHOM CORBO INC. HAS NOT ENTERED INTO A CONTRACT.

PROJECT:

EXTENSION RUE DU CAPITAINE  
CARAQUET NB  
VILLE DE CARAQUET

TITLE:

PLAN DE SITE

DRAWN BY:	DESIGNE PAR:	DATE:	REV:
P-L.A.		MAI 2021	00
CONCEPTION:	CONCEPTION:	VERIFIEE PAR:	VERIFIEE PAR:
LA-T.		LA-T.	
SCALE:	EGHELLE:	SHEET No.:	No. FEUILLE:
1:1000			
DRAWING NO.:	NUMERO:	C1	
2003.0011			



# ANNEXE B

Annexe B – Rapport de délimitation des terres humides



# DÉLIMITATION DES TERRES HUMIDES

**Site :**

NID : 20792198  
Parc industriel de Caraquet

**Requérant:**

Daniel Landry,  
Développement économique et touristique  
Directeur Général AcadieNor  
Ville de Caraquet  
CP 5695  
27, boulevard Industriel, Local 100  
Caraquet, NB E1W 0A2

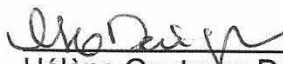
**Personne contact :**

M. Daniel Landry  
Tel : 506 726-2926  
Cell : 506 726-3030  
Courriel : [daniel.landry@caraquet.ca](mailto:daniel.landry@caraquet.ca)

**Consultants en terres humides:**

Jean-Yves Daigle, PhD  
Hélène Gautreau-Daigle, BSc  
Tel : 506 336-4502  
Cell : 506 337-7256  
Courriels: [jydaigle@nb.sympatico.ca](mailto:jydaigle@nb.sympatico.ca)  
[helenegd@nbnet.nb.ca](mailto:helenegd@nbnet.nb.ca)

Par la présente, je certifie avoir complété le travail de terrain et produit le rapport décrivant la situation sur ce site.

  
Hélène Gautreau-Daigle, BSc

2022-08-30  
Date

  
Jean-Yves Daigle, PhD

2022-08-30  
Date

## 1.0 INTRODUCTION

Ce rapport documente une évaluation de terrain en vue d'une délimitation de terres humides demandée par M. Daniel Landry, Directeur Général de AcadieNor Inc, sur une partie du bien-fonds NID 20792198, situé dans le parc industriel de Caraquet, comté de Gloucester, NB. L'objet de l'étude est la partie nord de la propriété, comprise entre la Véloroute de la Péninsule acadienne (VPA) au nord, le boulevard Industriel à l'ouest, une nouvelle rue sans nom au sud et la rue du Capitaine à l'est. La superficie est d'environ 6 hectares (ha) (Annexe 1, Figure 1 et photos 1 à 11).

Cette requête fait suite à des communications avec M. Marc-Antoine Guitard et Mme Joanie Bertin du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du NB (MEGL) concernant le développement industriel éventuel du site par la Ville de Caraquet

## 2.0 MÉTHODOLOGIE

Le protocole de travail et le contenu du rapport sont conformes au *Protocole de délimitation des terres humides au Nouveau-Brunswick* du MEGL. Celui-ci est fondé sur le document *Regional Supplement to the Corps of Engineers Wetland Delineation Manual: Northcentral and Northeast Region*, qui se base sur l'évaluation de la végétation, de l'hydrologie et des sols à des points de données. Un site est déterminé terre humide lorsque ces trois paramètres rencontrent les critères établis pour une terre humide. La liste des plantes utilisée pour qualifier la végétation est la *NS Wetland Plant Indicator List*, adaptée par le Centre de données sur la conservation du Canada atlantique. Les chartes de couleur Munsell sont utilisées dans la description des sols (ex. 7.5 YR 3/2). Le trajet fut suivi à l'aide d'un GPS Garmin GPSmap 60Cx receiver avec précision  $\leq 3\text{m}$  et logiciel MapSource GPS. Les fonds de cartes sont de GeoNB et Google Earth.

En préparation pour la délimitation sur le terrain, les documents suivants ont été examinés afin de déceler la présence potentielle de terres humides : l'imagerie aérienne, la couche de terres humides, la couche d'eau et la carte de topographie, ainsi que la couche relief ombrée LIDAR, tous de GeoNB. La couche de terres humides n'indique pas de terres humides sur le site à l'étude, cependant, le reste du NID est en grande partie humide (Annexe 1, Figure 2). Il n'y a aucun cours d'eau sur le site. Les arbres sur la partie sud du site ont été coupés depuis plus de 10 ans, selon une carte d'archives de Google Earth datant de 2011 (Annexe 1, Figure 3).

Deux visites du site eurent lieu le 22 juin et le 14 juillet, 2022 par Hélène Gautreau-Daigle et Jean-Yves Daigle, consultants en terres humides reconnus par le MEGL. Les conditions météorologiques étaient normales pour le temps de l'année.

Les dernières précipitations significatives avant la visite du 22 juin avaient eu lieu le 18 juin (17.2 mm) et celles avant la visite du 14 juillet avaient eu lieu le 6 juillet (16.3 mm).

Lors de la première visite le 22 juin, 2022, le site fut parcouru afin de localiser les limites potentielles entre terrain humide et terrain sec. Sur une vingtaine de points d'observation, la forte majorité se sont avérés avoir des conditions d'hydrologie de terres humides (eau à <30 cm de la surface ou autres signes).

Lors d'une deuxième visite le 14 juillet, 2022, suite à une consultation avec Mme. Joanie Bertin, le trajet a été refait afin de compléter les données et appuyer les observations par des photos.

À certains endroits les observations sont surtout qualitatives, tandis qu'à d'autres, des données pour les trois paramètres ont été relevées. Les points d'observation et de données sont illustrés dans l'Annexe 1, Figure 4. Les coordonnées GPS des points de données et d'observation sont indiquées au Tableau 1. Des photos illustrant les points saillants de la visite du site sont dans l'Annexe 1, à la suite des figures.

### **3.0 DESCRIPTION DU SITE**

#### **3.1 SECTEUR BOISÉ**

La partie nord du site est un boisé mixte à dominance de feuillus d'une superficie d'environ 3.4 ha. La majorité du terrain boisé est recouvert de grands arbres (60 à 80% de recouvrement), surtout en bordure de la VPA. On y retrouve généralement des sols hydriques argileux et des dépressions humides peu végétées avec feuilles noircies par endroits. Lors de la première visite, l'eau était présente à moins de 30 cm de la surface presque partout, sauf à quelques endroits, où les sols étaient sablonneux. Lors de la deuxième visite, les sols s'étaient passablement asséchés à peu près partout.

Végétation: Les espèces d'arbres dominants sont le bouleau gris (*Betula populifolia*), l'érable rouge (*Acer rubrum*), le bouleau blanc (*Betula papyrifera*), le tremble (*Populus tremuloides*) et le sapin baumier (*Abies balsamea*), avec le peuplier à grandes dents (*Populus grandidentata*), l'épinette noire (*Picea mariana*) et le mélèze (*Larix laricina*). La strate arbustive (10 à 25% de recouvrement) est composée de viorne cassinoïde (*Viburnum nudum*), de cormier (*Sorbus americana*), de spirée à larges feuilles (*Spiraea alba*) et de jeunes érables rouges, sapins et épinettes noires. La strate herbacée est très variable en recouvrement (5 à 60%) et comprend principalement le maïanthème du Canada (*Maianthemum canadense*) et le quatre-temps (*Cornus canadensis*), avec la trientale boréale (*Trientalis borealis*), la clintonie boréale (*Clintonia borealis*), la grande fougère (*Pteridium aquilinum*), le bleuet (*Vaccinium angustifolium*), le crevard de moutons (*Kalmia angustifolia*) et l'osmonde cannelle (*Osmunda cinnamomea*).

## 3.2 SECTEUR SUR TERRAIN DÉRANGÉ

La partie sud du site, d'une superficie approximative de 2.5 ha, est dérangée, la végétation naturelle ayant été complètement enlevée il y aurait plus de 10 ans. Certaines parties dérangées ont jadis été recouvertes de remblai et se sont revégétées à des degrés variables, tandis que d'autres sont sur sol naturel et sont mieux revégétées.

### 3.2.1 Parties remblayées

Du côté ouest, près du boulevard Industriel, la surface remblayée est peu revégétée, surtout par des arbustes <2m de hauteur, tandis que plus à l'est, les arbustes sont plus denses et plus hauts. Peu d'arbustes ont atteint la taille d'arbres.

Végétation : L'espèce principale est le bouleau gris, avec le saule de bebb (*Salix bebbiana*), le crevard de moutons, l'érable rouge et le bleuet. La strate herbacée est généralement peu développée. À plusieurs endroits, le sol est recouvert de lichens rosés, typiques de sols dérangés.

Sols : Quoiqu'il ne soit pas possible d'évaluer les sols originaux, on peut assumer qu'ils seraient semblables aux conditions des sols environnants sans remblai, c'est-à-dire, argileux.

Hydrologie : Lors de la 1<sup>ère</sup> visite, les sols sont vaseux et on y voit des pistes d'animaux enfoncées. À la 2<sup>e</sup> visite, les sols se sont asséchés, mais il y a plusieurs indicateurs d'hydrologie de terres humides : craquelures (B6) et racines de bouleau gris exposées de façon exagérée "en échasse" (D1).

Une station de pompage de la ville de Caraquet et une aire de stationnement adjacente sur remblai et surélevée par rapport au terrain environnant sont situées près du coin du boulevard Industriel et de la nouvelle rue.

### 3.2.2 Parties non-remblayées

Une partie du terrain dérangé, surtout à l'extrémité sud-ouest et sur une plus petite superficie à l'extrémité sud-est, n'a pas été remblayée et est sur sol naturel avec des débris de coupe anciens. La végétation arbustive et herbacée y est dense et typique de terres humides et l'eau est visible à la surface à plusieurs endroits, indiquant clairement l'état humide du terrain. Le sol n'a pas été creusé puisqu'il était évident que le terrain était humide.

Végétation : Les arbustes principaux sont le bouleau gris, le saule de bebb, l'aulne rugueux (*Alnus incana*), la spirée à larges feuilles, le petit-daphné (*Chamaedaphne calyculata*) et l'érable rouge. Les herbacées principales sont le jonc filiforme (*Juncus filiformis*), le jonc épars (*Juncus effusus*), le carex à balais (*Carex scoparia*), le carex blanchâtre (*Carex canescens*), la linaigrette à feuilles étroites

(*Eriophorum angustifolium*), la canneberge à gros fruits (*Vaccinium macrocarpon*), l'iris versicolore (*Iris versicolor*) et un scirpe sp (*Scirpus* sp).

### **3.3 DRAINAGE**

Une dénivellation graduelle est très apparente du nord vers le sud entre la VPA et la nouvelle rue. Du côté ouest de la propriété, un tuyau passe sous la VPA et l'eau de surface s'écoule dans un canal qui longe le boulevard Industriel jusqu'à la nouvelle rue. Au coin de la nouvelle rue, un tuyau passe sous le boulevard Industriel et achemine l'eau de l'autre côté du chemin (direction ouest). Du côté est de la propriété, il y a aussi un canal de la VPA jusqu'à la nouvelle rue, cependant, il n'a pas été possible de vérifier s'il y avait un tuyau au coin de la nouvelle rue en raison d'une accumulation de différents types de débris et déchets obstruant la vue du canal.

### **3.4 TERRAINS ENVIRONNANTS**

Une délimitation de terres humides en 2010 avait déterminé que le terrain adjacent au nord de la VPA était humide. Le terrain au sud de la nouvelle rue a été vérifié lors de la visite du site en juin et s'est avéré être un boisé humide à dominance de mélèze laricin avec sol à épaisse couche organique tourbeuse.

## **4.0 RÉSULTATS**

### **4.1 TERRES HUMIDES PRÉSENTES**

Le parcours à travers la partie boisée du terrain a démontré que la majorité des points ont des sols hydriques argileux, sauf à quelques endroits, particulièrement le long de la VPA, qui ont des sols sablonneux, possiblement reliés à la construction de l'ancienne voie de chemin de fer à cet endroit, ce qui aurait vraisemblablement pu entraîner la modification des sols originaux. La végétation hydrophyte presque partout et les conditions humides constatées lors de la première visite font en sorte que la majorité des endroits boisés ont été jugés humides.

Toute la partie dérangée du site peut aussi être considérée humide. Les parties sans remblai étaient clairement humides lors des deux visites, tandis que celles avec remblai, quoique s'asséchant au cours de l'été, conservent des indicateurs d'hydrologie de terre humide.

Les sections suivantes expliquent nos conclusions.

## 4.2 TERRAIN BOISÉ

Les points de données et d'observation suivants résument nos observations dans la partie boisée du site. La majorité ont des sols argileux hydriques, sauf les points 7, 7B, 10 et 14, qui ont des sols sablonneux non-hydriques. Le point 5 a un sol sablonneux hydrique. Ces derniers sites, sauf le 7B, sont situés à proximité de la VPA et anciennement du chemin de fer, ce qui pourrait expliquer l'absence des sols originaux argileux.

### 4.2.1 Point de données 3 (PR 220714-3) : boisé à dominance de feuillus (Photos 12 &13)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres (80%) : bouleau gris\*(FAC), bouleau blanc\*(FACU), érable rouge\*(FAC), / épinette noire;
    - Arbustes (10%) : spirée à larges feuilles\*(FACW), sapin baumier\*(FAC);
    - Herbacées (5%) : bleuet\* (FACU), aster acuminée\*(FACU).
- Hydrologie :
  - 1<sup>re</sup> visite : eau à <30 cm de la surface; indicateur hydrologique primaire A2;
  - 2<sup>e</sup> visite : sol asséché.
- Profil du sol :
  - 0-6 cm : matériel loameux, 7.5YR 3/2;
  - 6-22 cm : argile, 7.5YR 5/2;
  - 22-40+ : argile, 7.5YR 5/3 avec taches rouille;
  - Indicateur de sol hydrique F3.
- Conclusion : point humide.

### 4.2.2 Point de données 4 (PR 220714-4) : boisé à dominance de feuillus (Photos 14 &15)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres (80%) : érable rouge\*(FAC), bouleau blanc\*(FACU), sapin baumier\*(FAC) / tremble;
    - Arbustes (25%) : viorne cassinoïde\*(FACW), érable rouge\*(FAC), crevard de moutons\*(FAC) / bleuet;
    - Herbacées (20%) : maïanthème du Canada\*(FACU), quatre-temps\*(FAC).
- Hydrologie :
  - 1<sup>re</sup> visite : eau à <30 cm de la surface; indicateur hydrologique primaire A2;
  - 2<sup>e</sup> visite : sol asséché.
- Profil du sol :
  - 0-4 cm : matière organique, 7.5YR 2.5/2;

- 4-14 cm : argile, 7.5YR 6/2;
  - 14-42+cm : loam argileux, 7.5YR 4/3;
  - Indicateur de sol hydrique F3.
- Conclusion : point humide.

#### 4.2.3 Point de données 5 (PR 220714-5) : boisé mixte (Photos 16&17)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres (80%) : érable rouge\*(FAC), bouleau blanc\*(FACU), sapin baumier\*(FAC) / tremble, bouleau gris, épinette noire;
    - Arbustes (30%) : épinette noire\*(FACW), viorne cassinoïde\*(FACW), érable rouge\*(FAC), sapin baumier\*(FAC), bleuet\*(FACU);
    - Herbacées (10%) : maïanthème du Canada\*(FACU).
- Hydrologie :
  - 1<sup>re</sup> visite : eau à <30 cm de la surface; indicateur hydrologique primaire A2;
  - 2<sup>e</sup> visite : sol asséché.
- Profil du sol :
  - 0-5 cm : matière organique, 7.5YR 2.5/1;
  - 5-21cm : sable, 7.5YR 6/2;
  - 21-42+cm : sable, 7.5YR 4/3;
  - Indicateur de sol hydrique S3.
- Conclusion : point humide.

#### 4.2.4 Point d'observation 6 (Photos 18&19)

Entre la VPA et le site, un canal accumule l'eau de drainage des eaux de surface. Lors de la première visite, l'eau est stagnante et peu profonde dans le canal au point 6. Dans le boisé environnant, on note aussi la présence de dépressions humides peu végétées avec feuilles noircies. Lors de la deuxième visite, le canal et le terrain se sont passablement asséchés, mais les dépressions, même sèches, restent un indicateur d'hydrologie de terres humides.

#### 4.2.5 Point d'observation 7: boisé à dominance de feuillus (Photo 20)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*:
    - Arbres : tremble\*(FACU), bouleau blanc\*(FACU), érable rouge\*(FAC), sapin baumier\*(FAC), épinette noire\*(FACW);
    - Arbustes : bouleau gris\*(FAC), cormier\*(FAC);
    - Herbacées : quatre-temps\*(FAC), maïanthème du Canada\* (FACU), clintonie boréale\*(FAC), bleuet\*(FACU).

- Hydrologie :
  - 1<sup>re</sup> visite : sol sec;
  - 2e visite : sol sec.
- Profil du sol : 1<sup>ère</sup> visite (creusé environ 20 cm);
  - Aucune couche organique;
  - 0-20+cm : sable;
  - Aucun indicateur de sol hydrique, cependant probablement pas le sol original.
- Conclusion : point semble sec.

#### 4.2.6 Point de données 7B : boisé à dominance de feuillus (Photos 21 & 22)

- Végétation : non-hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres (65%) : tremble\*(FACU), bouleau blanc\*(FACU) / érable rouge, sapin baumier, bouleau gris;
    - Arbustes (40%) : cormier\*(FAC), érable rouge\*(FAC), viorne cassinoïde\*(FACW), bleuet\*(FACU), crevard de mouton\*(FAC) / épinette noire, sapin baumier;
    - Herbacées (5%) : grande fougère\*(FACU), maïanthème du Canada\*(FACU) / quatre-temps.
- Hydrologie :
  - 2e visite seulement: sol sec à 40 cm.
- Profil du sol : 2e visite
  - 0-1 cm : couche organique foncée;
  - 1-13 cm : sable, 7.5YR 6/3;
  - 13-29 cm : loam sablonneux, 7.5YR 4/6;
  - 29-40+cm : argile, 7.5 YR 4/4;
  - Aucun indicateur de sol hydrique.
- Conclusion : point sec.

#### 4.2.7 Point de données 8 (PR 220714-8) : boisé de feuillus (Photos 23 à 25)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres (50%) : érable rouge\*(FAC), tremble\*(FACU) / bouleau gris;
    - Arbustes (10%) : viorne cassinoïde\*(FACW), érable rouge\*(FAC);
    - Herbacées (25%) : maïanthème du Canada\*(FACU) / quatre-temps,
- Hydrologie :
  - 1<sup>re</sup> visite : eau à 13 cm de la surface et dépressions humides : indicateurs hydrologiques primaires A2 et B9;



- 2<sup>e</sup> visite : sol asséché.

- Profil du sol :
  - 0-3 cm : matière organique, 7.5YR 3/1;
  - 3-26 cm : argile, 7.5YR 5/2;
  - 26-46+cm : argile, 7.5YR 5/6;
  - Indicateur de sol hydrique F3.
- Conclusion : point humide.

#### 4.2.8 Point de données 9 : boisé à dominance de feuillus (Photos 26&27)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres (75%) : érable rouge\*(FAC), bouleau gris\*(FAC), sapin baumier, tremble;
    - Arbustes (20%) : viorne cassinoïde\*(FACW), érable rouge, sapin baumier;
    - Herbacées (60%) : quatre-temps\*(FAC), crevard de moutons\*(FAC), bleuet\*(FACU) / maïanthème du Canada.
- Hydrologie :
  - 1<sup>re</sup> visite : eau à 13 cm de la surface; indicateur hydrologique primaire A2;
  - 2<sup>e</sup> visite : sol asséché.
- Profil du sol :
  - 0-1 cm : matière organique, 7.5YR 2.5/2;
  - 1-17 cm : argile, 7.5YR 6/2 avec taches redoximorphiques 7.5YR 6/8 (25%);
  - 17-38+cm : argile, 7.5YR 5/6;
  - Indicateur de sol hydrique F3.
- Conclusion : point humide.

#### 4.2.9 Point d'observation 10 : boisé à dominance de feuillus (Photo 28)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\* :
    - Arbres : érable rouge\*(FAC), sapin baumier\*(FAC), bouleau gris\*(FAC);
    - Arbustes : viorne cassinoïde\*(FACW), sapin baumier\*(FAC);
    - Herbacées (5%) : osmonde cannelle\*(FACW).
- Hydrologie :
  - 1<sup>re</sup> visite : sol sec à 40 cm.
- Profil du sol : 1<sup>ère</sup> visite
  - 0-2 cm : couche organique foncée;
  - 2-40+cm : sable, 7.5YR 7/2;
  - Aucun indicateur de sol hydrique, cependant, probablement pas le sol original.

- Conclusion : point sec.

#### 4.2.10 Point 11 : boisé à dominance de feuillus avec dépressions humides (Photos 29 à 31)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres (25%) : érable rouge\*(FAC), tremble\*(FACU), bouleau gris\*(FAC), sapin baumier\*(FAC);
    - Arbustes (15%) : viorne cassinoïde\*(FACW), aulne rugueux\*(FACW), cormier\*(FAC);
    - Herbacées (20%) : quatre-temps\*(FAC), maïanthème du Canada\*(FACU), érable rouge\*(FAC), ronce hispide\*(FACW), bleuet\*(FACU) / osmonde cannelle, aster à ombelles.
- Hydrologie :
  - 1<sup>ère</sup> visite : sol saturé à la surface et dépressions humides avec feuilles noircies aux alentours : indicateurs hydrologiques primaires A1 et B9;
  - 2<sup>e</sup> visite : pas creusé le sol; dépressions humides toutes asséchées.
- Profil du sol :
  - 0-10 cm : matière organique, 7.5YR 3/2;
  - loam argileux, 7.5YR 4/2 (profondeur non-déterminée);
  - sable, 7.5YR 6/2;
  - Indicateur de sol hydrique probable F3.
- Conclusion : point humide.

#### 4.2.11 Point 12 (PR 220714-12) : boisé à dominance de feuillus (Photos 32&33)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres (70%) : tremble\*(FACU), peuplier à grandes dents\*(FACU), érable rouge\*(FAC), sapin baumier\*(FAC);
    - Arbustes (10%) : cormier\*(FAC), érable rouge\*(FAC) / viorne cassinoïde;
    - Herbacées (5%) : grande fougère \*(FACU), trientale boréale\*(FAC) / maïanthème du Canada.
- Hydrologie :
  - 2 visites : sol sec.
- Profil du sol : 1<sup>ère</sup> visite
  - 0-3 cm : matière organique, 7.5YR 2.5/2;
  - argile, 7.5YR 6/2 (profondeur non-déterminée);
  - argile, 7.5YR 5/6 (profondeur non-déterminée);
  - Indicateur de sol hydrique probable F3.
- Profil du sol : 2<sup>e</sup> visite\*\*
  - <1 cm : matière organique foncée;
  - 1-32+ cm : sable, 7.5YR 5/3.

- Conclusion : point humide.

#### 4.2.12 Point 13 (PR 220714-13) : boisé de feuillus (Photos 34&35)

- Végétation : non-hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres (60%) : tremble\*(FACU), peuplier à grandes dents\*(FACU), érable rouge\*(FAC) / bouleau gris;
    - Arbustes (20%) : érable rouge\*(FAC) / viorne cassinoïde;
    - Herbacées (20%) : grande fougère \*(FACU), maïanthème du Canada\* (FACU) / trientale boréale, quatre-temps;
    - Végétation non-hydrophyte.
- Hydrologie :
  - 1<sup>re</sup> visite : eau à 12 cm de surface;
  - 2e visite : sol sec.
- Profil du sol : 1<sup>re</sup> visite
  - 0-5 cm : matière organique, 7.5YR 3/2;
  - argile, 7.5YR 5/2 (profondeur non-déterminée);
  - Indicateur de sol hydrique probable F3.
- Profil du sol : 2e visite\*\*
  - <1 cm : matière organique foncée;
  - 1-10 cm : sable, 7.5YR 6/3;
  - 10-50+cm : sable 7.5 YR 4/4.
- Conclusion : point semble sec étant donné la végétation non-hydrophyte, cependant, les deux autres paramètres penchent du côté humide.

\*\* Points 12 et 13 : Étant donné la précision de  $\leq 3$ m du GPS, les puits d'analyse du sol creusés lors de la 2<sup>e</sup> visite ont donné des résultats très différents de ceux de la première visite (sols sablonneux vs sols argileux). Les sols argileux semblent être les sols originaux. Les sols sablonneux pourraient s'expliquer par la proximité de la VPA (voir 4.1). Les photos des points 12 et 13 montrent les sols sablonneux observés lors de la 2<sup>e</sup> visite. Cette explication s'appliquerait aussi aux points 5, 7 et 10 et possiblement au point 14.

#### 4.2.13 Point d'observation 14 : boisé à dominance de feuillus

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres : érable rouge\*(FAC) tremble\*(FACU), bouleau blanc\*(FACU), bouleau gris\*(FAC);
    - Arbustes : bouleau gris\*(FAC), érable rouge\*(FAC);
    - Herbacées : grande fougère\*(FACU), quatre-temps\*(FAC), maïanthème du Canada\*(FACU), bleuet\*(FACU).

- Hydrologie :
  - 1<sup>ère</sup> visite : sol sec.
- Profil du sol : 1<sup>ère</sup> visite
  - Aucune couche organique;
  - 0-6 cm : sable 7.5YR 6/2;
  - 6+ cm : sable loameux, 7.5YR 4/6;
  - Aucun indicateur de sol hydrique.
- Conclusion : point sec.

#### 4.2.14 Point d'observation 15 : Bord de boisé vers clairière humide

En sortant du boisé, zone arbustive humide avec de l'aulne rugueux et de la viorne cassinoïde. Le sol est recouvert de mousses de sphaignes et de végétation herbacée. L'eau est près de la surface lors de la première visite.

### 4.3 TERRAIN DÉRANGÉ AVEC REMBLAI (décrit d'ouest vers l'est)

#### 4.3.1 Point 18 : Grande zone remblayée du côté ouest du site (Photos 36, 37)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres : aucun;
    - Arbustes : bouleau gris\* (FAC) / saule de bebb, rhododendron du Canada, aulne rugueux, érable rouge;
    - Herbacées : canneberge à gros fruits\*(Obl), bleuet\* (FACU) / crevard de moutons, rossolis à feuilles rondes.
- Hydrologie :
  - Sol asséché.
- Profil du sol rapporté (à titre indicatif seulement) :
  - aucun matériel organique;
  - 0-9 cm : sable fin, 7.5YR 6/2;
  - 9-38+ cm : sable grossier, 7.5YR 4/4.

#### 4.3.2 Point 19 : Grande zone remblayée du côté ouest du site (Photos 38, 39)

- Végétation : semblable au point 18, mais plus éparse.
- Sol : asséché.

#### 4.3.3 Point d'observation 9B (Photos 41 à 44)

- Végétation: hydrophyte
  - Espèces dominantes/présentes :
    - Arbres : très peu, bouleau gris\* (FAC) / mélèze laricin;
    - Arbustes : bouleau gris\* (FAC) / mélèze laricin, saule de bebb, aulne rugueux, épinette noire, bleuet, crevard de moutons;

- Herbacées : très peu.
- Sol:
  - Matériel rapporté.
- Hydrologie:
  - Racines de bouleau gris exposées (Indicateur D1).

#### 4.3.4 Point d'observation 1 (Photos 45 à 48)

- Végétation: hydrophyte
  - Espèces dominantes/présentes :
    - Arbres : aucun.
    - Arbustes : bouleau gris\* (FAC) / aulne rugueux, saule de bebb, spirée à larges feuilles;
    - Herbacées : canneberge à gros fruits\*(Obl).
- Sol:
  - Matériel rapporté (remblai).
- Hydrologie:
  - Humide lors de 1<sup>ère</sup> visite, sec et croûté avec craquelures par endroits et humide avec mousses ailleurs lors de 2<sup>e</sup> visite;
  - Racines de bouleau gris exposées " en échasses" (plantes stressées);
  - Présence de 2 signes d'hydrologie secondaires : B6 (craquelures) et D1 (plantes stressées).

Conclusion des observations aux endroits avec remblai : Malgré le manque d'information reliée au sol original, les endroits observés sur remblai seraient considérés humides, ayant une végétation hydrophyte et des indicateurs d'hydrologie de terres humides.

## 4.4 TERRAIN DÉRANGÉ SANS REMBLAI (décrit d'ouest vers l'est)

### 4.4.1 Points 16 et 17 (Photos 49 à 52)

Zones mouillées au sud-ouest du terrain. Le point 17 représente une grande zone mouillée qui longe le boulevard Industriel et environ le quart ouest de la nouvelle rue. Le sol est recouvert d'anciens débris de coupe et de mousses par endroits.

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres : aucun;
    - Arbustes : bouleau gris\* (FAC) aulne rugueux\* (FACW), spirée à larges feuilles\*(FACW), saule de bebb\* (FACW), cassandre caliculé (Obl);

- Herbacées : carex à balai (FACW), carex blanchâtre (Obl) jonc épars\* (Obl), jonc filiforme\*(FACW), canneberge à gros fruits\*(Obl), scirpes sp\* (Obl), iris versicolore (Obl), linagrette à feuilles étroites (Obl), foin-bleu\* (Obl).

- Hydrologie :
  - Eau à la surface ou à <30 cm lors des 2 visites;
  - indicateurs hydrologiques primaires A1 et A2.
- Sol non-creusé; sites clairement humides.

#### 4.4.2 Point de données 2 (PR 220714-2) (Photos 53&54)

- Végétation : hydrophyte
  - Espèces dominantes\*/présentes :
    - Arbres : mélèze laricin\* (FACW);
    - Arbustes : bouleau gris\* (FAC), spirée à larges feuilles\*(FACW), crevard de moutons\*(FAC), cassandre caliculé\* (Obl), rhododendron du Canada\* (FAC) / saule de bebb, kalmia à feuilles d'andromède;
    - Herbacées : jonc épars\* (Obl), jonc filiforme\*(FACW), canneberge à gros fruits\*(Obl), scirpes sp\* (Obl).
- Hydrologie :
  - 1<sup>re</sup> visite : eau à <30 cm de la surface : indicateur hydrologique primaire A2;
  - 2<sup>e</sup> visite : sol est sec à 30 cm.
- Profil du sol :
  - 0-5 cm : matériel organique, 7.5YR 3/2;
  - 5-20 cm : argile, 7.5YR 6/2 avec taches rouille <5%;
  - 20-30+ : argile, 7.5YR 4/3;
  - Indicateur de sol hydrique F3.

#### 4.4.3 Point d'observation 2B : clairière humide (Photos 55&56)

- Endroit humide avec tapis de sphaignes et végétation nettement hydrophyte.
- Hydrologie : eau à <30 cm de la surface.
- Profil du sol :
  - 0-15 cm : matière organique (tourbe);
  - 15-30+ cm : argile, 7.5YR 5/2;
  - Indicateur F3.

Conclusion des observations aux endroits sans remblai : tous sont humides.

## 5.0 CONCLUSION

L'information recueillie lors d'une évaluation sur le terrain le 22 juin et le 14 juillet, 2022 a permis de confirmer que la presque totalité de la partie nord du NID 20792198, comprise entre la VPA au nord, une nouvelle rue sans nom au sud, le boulevard Industriel à l'ouest et la rue du Capitaine à l'est, est humide, dans le secteur boisé, ainsi que dans le secteur sur terrain dérangé, qui est maintenant humide à des degrés variables. De ce fait, il n'y a pas eu lieu d'effectuer une délimitation de terres humides sur ce terrain.

### **Exonération de responsabilité**

Cette évaluation a été faite au meilleur de nos connaissances et reflète les conditions sur le site au moment des visites. Nous ne sommes pas responsables de l'utilisation de ces informations par le client.

## 6.0 RÉFÉRENCES

Gretagmacbeth, *Munsell Soil Color Charts*, 2000. New Windsor, NY.

Hinds, H.R. 2000. *Flora of New Brunswick*. Biology Dept., University of New Brunswick.

Robinson and Greenwood Graphic Design Ltd., Fredericton, NB.

U.S. Army Corps of Engineers. 2012. *Regional Supplement to the Corps of Engineers Wetland Delineation Manual: Northcentral and Northeast Region (Version 2.0) Final Report*. ERDC/EL TR-12-1.

MEGL, Direction de la gestion des eaux de source et de surface, 2021. *Protocole de délimitation des terres humides au Nouveau-Brunswick*.

**Tableau 1 : Coordonnées des points d'observation et de données.**

Lat/Long D.ddddd°	NAD83	
<b>Ville de Caraquet</b>	NID 20792198	
<b>Points</b>	<b>Lat</b>	<b>Long</b>
<b>Secteur boisé: humides</b>		
3	47.78442	-64.91400
4	47.78450	-64.91419
5	47.78506	-64.91431
6	47.78519	-64.91469
8	47.78467	-64.91597
9	47.78425	-64.91589
11	47.78422	-64.90119
12	47.78429	-64.91762
15	47.78397	-64.91682
<b>Secteur boisé: secs</b>		
7	47.78503	-64.91515
7B	47.78456	-64.91515
10	47.78417	-64.90158
13	47.78441	-64.91697
14	47.78422	-64.91690
<b>Secteur dérangé: avec remblai</b>		
1	47.78403	-64.91472
9B	47.78370	-64.91592
18	47.784046	-64.91779
19	47.78381	-64.91743
<b>Secteur dérangé: sans remblai</b>		
2	47.78392	-64.91414
2B	47.78425	-64.91355
16	47.78367	-64.91684
17	47.78317	-64.91745



**ANNEXE 1**  
**FIGURES ET PHOTOS**

## Ville de Caraquet



22/08/2022 17:04:46

— Override 1      Année de la photographie  
— Parcelles      Grande échelle

1:16,000  
0 500 1,000 2,000 ft  
0 225 450 900 m

GeoNB  
Cette carte est une représentation graphique et donne seulement une approximation de la taille, de la configuration et de l'entour de éléments. Elle n'a pas pour but d'être utilisée pour les descriptions juridiques ou le calcul des dimensions ou de la superficie exacte.

Figure 1 : Carte de localisation du bien-fonds NID 20792198 (rectangle bleu). L'objet de l'évaluation est la partie nord de ce bien-fonds (rectangle rouge).

Ville de Caraquet NID 20792198



Figure 2 : La carte de couche de terres humides de GeoNB n'indique pas de terres humides dans la partie évaluée du bien-fonds (rectangle rouge), cependant, il y aurait des terres humides sur ce bien-fonds, directement au sud du site évalué (zone en brun).



Figure 3 : Carte d'archives (avril 2011) sur laquelle le secteur du site où les arbres ont été coupés apparait en blanc.

NID 20792198

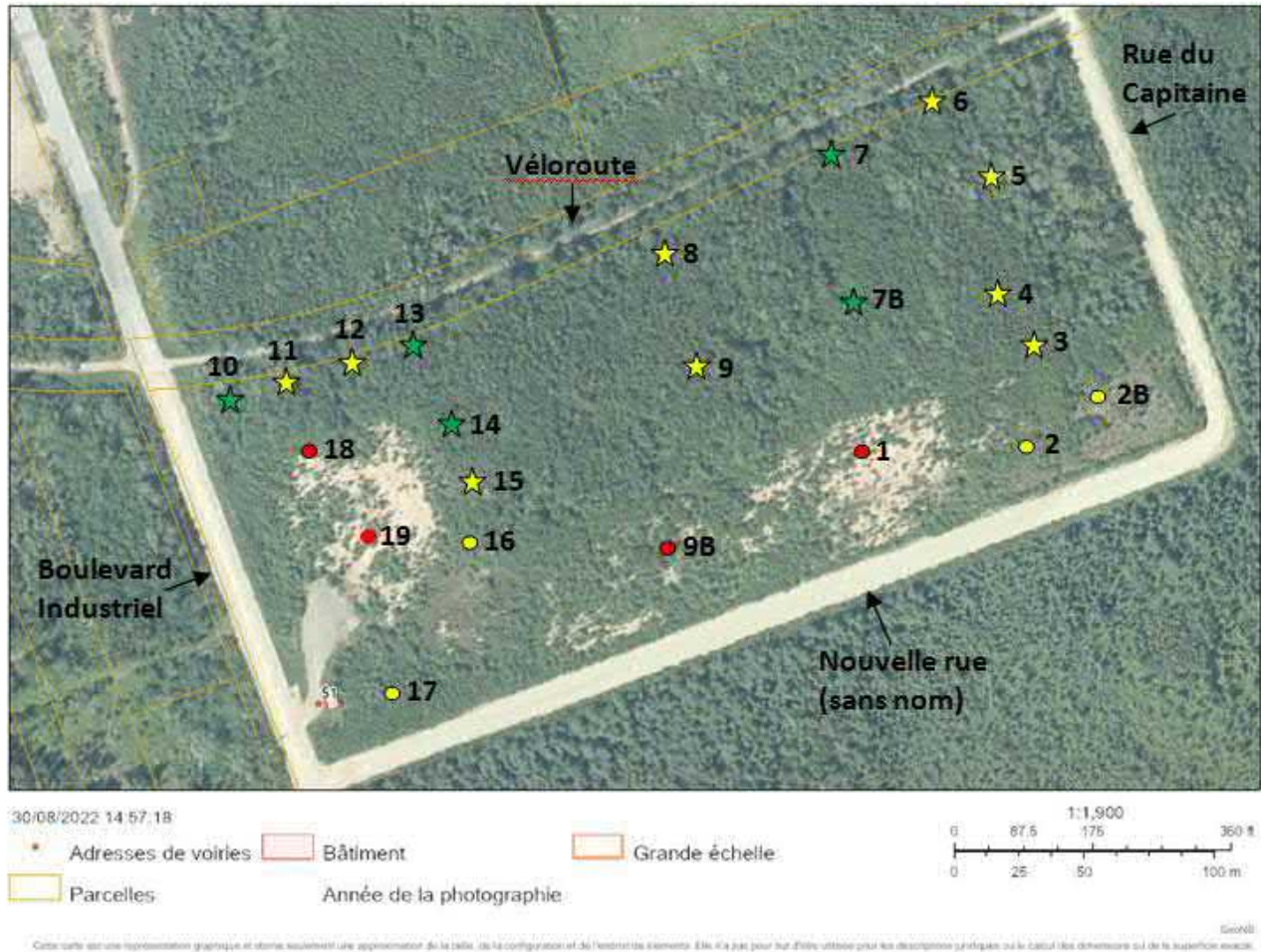


Figure 4: Localisation des points d'observation et de données :

- Étoiles jaunes : points humides dans le secteur boisé;
- Étoiles vertes : points secs dans le secteur boisé;
- Points rouges : points jugés humides dans le secteur dérangé avec remblai;
- Points jaunes : points humides dans le secteur dérangé sans remblai.

## PHOTOS GÉNÉRALES DU SITE (#1 à 11)



Photo 1: Vue de la limite nord-ouest de la propriété, au sud de la Véloroute, qui est surélevée de 50 cm à un mètre par rapport au terrain environnant (vue vers l'est).



Photo 2 : Vue du terrain boisé qui longe la Véloroute sur toute la limite nord de la propriété (vue vers l'est).



Photo 3 : Limite ouest de la propriété le long du boulevard Industriel. Au sud du secteur boisé, les arbres ont été coupés depuis au moins 2011 et le terrain a été partiellement recouvert de remblai (vue vers le sud).



Photo 4 : La limite sud du site à évaluer est devant les arbres à l'arrière-plan. Une station de pompage de la ville de Caraquet avec une aire de stationnement est située au coin sud-ouest du site (vue vers le sud).



Photo 5 : Vue vers le nord du boulevard Industriel, montrant la dénivellation graduelle et constante du terrain depuis au-delà de la Véloroute.



Photo 6 : Tuyau qui draine l'eau du canal le long du boulevard Industriel et l'achemine sous le boulevard vis-à-vis la nouvelle rue.





Photo 7 : Tuyau qui amène l'eau de la propriété sous le boulevard Industriel vers un canal le long du côté ouest du boulevard.



Photo 8 : Limite sud du site à évaluer le long d'une nouvelle rue présentement sans nom. Du côté sud de la rue (à droite), le terrain est boisé à dominance de mélèze laricin et est humide (vue direction est).



Photo 9 : Vue de la limite sud-est de la propriété le long de la rue du Capitaine. La pente du terrain est évidente et un canal le long de la rue achemine l'eau en direction sud (vue vers le nord).



Photo 10 : Vue de la limite nord-est boisée du bien-fonds, adjacente à la rue du Capitaine (vue vers le sud).



Photo 11 : Vue de la limite nord-est de la propriété adjacente à la Véloroute et la rue du Capitaine (vue vers l'ouest).

**POINTS D'OBSERVATION ET DE DONNÉES DANS LE SECTEUR BOISÉ DU SITE,  
D'EST VERS L'OUEST (# 12 à 35)**



Photo 12 : Point de données 3 (PR-220714-3) : Boisé à dominance de feuillus.



Photo 13 : Puits d'analyse du sol exposant un sol hydrique argileux (F3) au point de données 3 (PR-220714-3)



Photo 14 : Point de données 4 (PR-220714-4) : boisé à dominance de feuillus.



Photo 15 : Sol argileux hydrique (F3) au point de données 4 (PR-220714-4).



Photo 16 : Point de données 5 (PR-220714-5) : boisé mixte avec de très gros arbres.



Photo 17: Puits d'analyse du sol exposant le sol hydrique sablonneux (S3) au point de données 5 (PR-220714-5).



Photo 18 : Canal qui longe la Véloroute près de l'extrémité nord-est du site, avec de l'eau stagnante (<20 cm) lors de la 1<sup>ère</sup> visite (22 juin, Point 6).



Photo 19: Canal longeant la Véloroute près de l'extrémité nord-est du site, passablement asséché lors de la 2<sup>e</sup> visite (14 juillet, Point 6).



Photo 20: Point 7: Boisé à dominance de feuillus avec sol sablonneux.



Photo 21: Point 7B (PR 220714-7B): Boisé à dominance de feuillus.





Photo 22 : Sol sablonneux non-hydrique au point 7B (PR 220714-7B).



Photo 23 : Point 8 (PR 220714-8) : boisé de feuillus.



Photo 24 : Trou avec eau très près de la surface au point 8 lors de la 1<sup>ère</sup> visite.



Photo 25 : Sol hydrique argileux (F3) asséché au point 8 (PR 220714-8) lors de la 2<sup>e</sup> visite.



Photo 26 : Point 9 (PR 220714-9) : Boisé à dominance de feuillus.



Photo 27 : Sol hydrique argileux (F3) au point 9 (PR 220714-9).



Photo 28 : Point 10 : Boisé à dominance de feuillus avec sol sablonneux.



Photo 29 : Dépression humide dans les environs du Point 11 (1<sup>ère</sup> visite).



Photo 30 : Les dépressions humides avec feuilles noircies sont fréquentes dans les environs du point 11 (1<sup>ère</sup> visite).



Photo 31 : Lors de la 2<sup>e</sup> visite, les dépressions aux environs du Point 11 et ailleurs dans le boisé se sont passablement asséchées.



Photo 32 : Point 12 (PR 220714-12) : Boisé à dominance de feuillus.



Photo 33 : Sol sablonneux observé au Point 12 (PR 220714-12) lors de la 2<sup>e</sup> visite.



Photo 34 : Point 13 (PR 220714-13) : Boisé de feuillus.



Photo 35 : Sol sablonneux observé au Point 13 (PR 220714-13) lors de la 2<sup>e</sup> visite.

**POINTS D'OBSERVATION DANS LE SECTEUR DÉRANGÉ AVEC REMBLAI, DE L'OUEST VERS L'EST**

**(#36 À 48)**



Photo 36 : Point 18 : Site dérangé avec remblai ayant une végétation surtout arbustive sur du sol passablement dénudé avec débris anciens de coupe. À droite, le long du boulevard Industriel, il n'y a pas de remblai et la végétation est herbacée hydrophyte (vue vers le sud).



Photo 37 : Sol au Point 18. Ce type de matériel (remblai) a été rapporté sur une grande partie du terrain dérangé. L'absence de strates indique qu'il ne s'agit pas du sol qui était à l'origine sur ce terrain.





Photo 38 : Point 19 : Partie dérangée recouverte de remblai du côté ouest, au nord de la station de pompage. Ici le terrain est régénéré en arbustes, à dominance de bouleau gris. Le sol est sec et parsemé de lichens rosés, typiques de sols dérangés. (vue vers le nord).



Photo 39 : Point 19: La surface craquelée du remblai, le peu de végétation, ainsi que des pistes d'animaux enfoncées indiquent la présence d'eau plus tôt dans la saison.



Photo 40 : Le long de nouvelle rue, le terrain remblayé est caché derrière une bordure d'arbustes hauts (vue vers l'est).



Photo 41 : En allant vers l'est, vers le point 9B, le terrain dérangé avec remblai est revégété en arbustes hauts, notamment de bouleau gris. Le sol y est passablement dénudé de végétation herbacée.



Photo 42 : Point 9B : Jeune boisé de bouleau gris sur remblai.



Photo 43 : Sol sec rapporté au point 9B.



Photo 44 : Racines exposées "en échasse" du bouleau gris près du point 9B, une adaptation aux conditions humides du sol. Cet état des racines est très fréquent à cet endroit.



Photo 45: Point 1: Végétation arbustive éparse sur remblai dans la moitié ouest du site près de la nouvelle rue.



Photo 46 : Environs du Point 1 : En plus des arbustes épars, le sol remblayé est par endroits recouvert de mousses et de canneberges à gros fruits.



Photo 47 : Environs du Point 1 : Le remblai sec croûté, peu végété et parsemé de craquelures indiquant la présence d'eau plus tôt dans la saison.



Photo 48 : Environs du Point 1 : Racines de bouleau gris exposées "en échasse" sur le remblai sec et croûté.

**POINTS D'OBSERVATION DANS LE SECTEUR DÉRANGÉ SANS REMBLAI, DE L'OUEST VERS L'EST  
(Photos # 49 À 56)**



Photo 49 : Point 17 : Vue de la partie sud-ouest du site. Les parties sur sol naturel (non-remblayées) visibles sur cette photo sont clairement humides jusqu'à la nouvelle rue, avec de l'eau en surface à plusieurs endroits lors de la première visite (vue vers le sud).



Photo 50 : Point 17 : Partie sud-ouest du site sur sol naturel (vue vers le sud-est). La végétation est surtout herbacée parsemée d'arbustes et le sol est humide.



Photo 51 : Point 17 : Partie sud-ouest du site sur sol naturel (vue vers l'est). La végétation est surtout herbacée et hydrophyte; le sol est humide avec eau à la surface par endroits lors des deux visites.



Photo 52 : Point 16 : Endroit humide avec eau à la surface et végétation herbacée hydrophyte.





Photo 53: Point 2 (PR 220714-2) sur sol naturel avec végétation arbustive et herbacée bien développée. Cet endroit est humide.



Photo 54: Point 2 (PR 220714-2) : Sol hydrique argileux, sec lors de la 2e visite, mais avec de l'eau à <30 cm de la surface lors de la 1<sup>ère</sup> visite.



Photo 55: Point 2B : Site très humide près du coin entre la nouvelle rue et la rue du Capitaine. Le sol y est recouvert de sphaignes, une mousse typique des milieux humides tourbeux.



Photo 56: Point 2B; profonde couche de matière organique tourbeuse sur de l'argile.



# ANNEXE C

Annexe C – Rapport no 7615 du CDCCA

# DATA REPORT 7615: Caraquet, NB

Prepared 15 March 2023  
by J. Churchill, Conservation Data  
Analyst

## CONTENTS OF REPORT

### 1.0 Preface

- 1.1 Data List
- 1.2 Restrictions
- 1.3 Additional Information
- Map 1: Buffered Study Area

### 2.0 Rare and Endangered Species

- 2.1 Flora
- 2.2 Fauna
- Map 2: Flora and Fauna

### 3.0 Special Areas

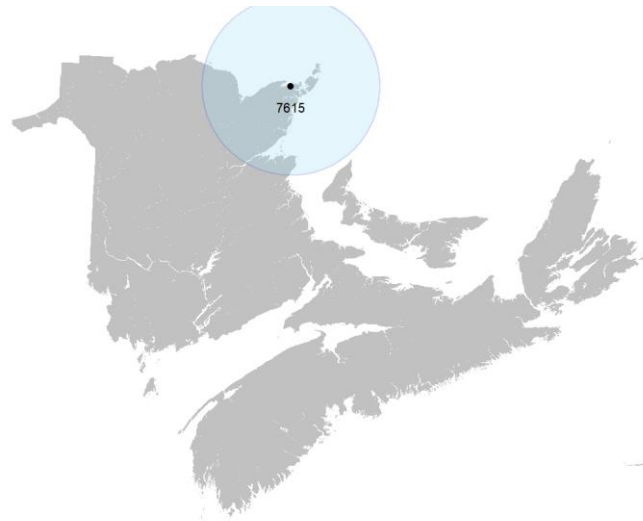
- 3.1 Managed Areas
- 3.2 Significant Areas
- Map 3: Special Areas

### 4.0 Rare Species Lists

- 4.1 Fauna
- 4.2 Flora
- 4.3 Location Sensitive Species
- 4.4 Source Bibliography

### 5.0 Rare Species within 100 km

- 5.1 Source Bibliography



**Map 1.** A 100 km buffer around the study area

## 1.0 PREFACE

The Atlantic Canada Conservation Data Centre (ACCDC) is part of a network of NatureServe data centres and heritage programs serving 50 states in the U.S.A, 10 provinces and 1 territory in Canada, plus several Central and South American countries. The NatureServe network is more than 30 years old and shares a common conservation data methodology. The ACCDC was founded in 1997, and maintains data for the jurisdictions of New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, and Newfoundland and Labrador. Although a non-governmental agency, the ACCDC is supported by 6 federal agencies and 4 provincial governments, as well as through outside grants and data processing fees. For more information please see [www.ACCDC.com](http://www.ACCDC.com).

Upon request and for a fee, the AC CDC queries its database and produces customized reports of the rare and endangered flora and fauna known to occur in or near a specified study area. As a supplement to that data, the AC CDC includes locations of managed areas with some level of protection, and known sites of ecological interest or sensitivity.

### 1.1 DATA LIST

Included datasets:

**Filename**

CaraquetNB\_7615ob.xls  
CaraquetNB\_7615ob100km.xls  
CaraquetNB\_7615msa.xls

**Contents**

Rare or legally-protected Flora and Fauna in your study area  
A list of Rare and legally protected Flora and Fauna within 100 km of your study area  
Managed and Biologically Significant Areas in your study area

## 1.2 RESTRICTIONS

The ACCDC makes a strong effort to verify the accuracy of all the data that it manages, but it shall not be held responsible for any inaccuracies in data that it provides. By accepting ACCDC data, recipients assent to the following limits of use:

- Data is restricted to use by trained personnel who are sensitive to landowner interests and to potential threats to rare and/or endangered flora and fauna posed by the information provided.
- Data is restricted to use by the specified Data User; any third party requiring data must make its own data request.
- The ACCDC requires Data Users to cease using and delete data 12 months after receipt, and to make a new request for updated data if necessary at that time.
- ACCDC data responses are restricted to the data in our Data System at the time of the data request.
- Each record has an estimate of locational uncertainty, which must be referenced in order to understand the record's relevance to a particular location. Please see the Data Dictionary for details.
- ACCDC data holdings are not to be construed as exhaustive inventories of taxa in an area.
- The absence of a taxon cannot be inferred by its absence in an ACCDC database.

## 1.3 ADDITIONAL INFORMATION

The accompanying Data Dictionary provides metadata for the data provided.

Please direct any additional questions about AC CDC data to the following individuals:

<b>Plants, Lichens, Ranking Methods, All other Inquiries</b>	Sean Blaney	Senior Scientist / Executive Director	(506) 364-2658	<a href="mailto:sean.blaney@accdc.ca">sean.blaney@accdc.ca</a>
<b>Animals (Fauna)</b>	John Klymko	Zoologist	(506) 364-2660	<a href="mailto:john.klymko@accdc.ca">john.klymko@accdc.ca</a>
<b>Data Management, GIS</b>	James Churchill	Conservation Data Analyst / Field Biologist		<a href="mailto:james.churchill@accdc.ca">james.churchill@accdc.ca</a>
<b>Billing</b>	Jean Breau	Financial Manager / Executive Assistant	(506) 364-2657	<a href="mailto:jean.breau@accdc.ca">jean.breau@accdc.ca</a>

Questions on the biology of Federal Species at Risk can be directed to AC CDC: (506) 364-2658, with questions on Species at Risk regulations to: Samara Eaton, Canadian Wildlife Service (NB and PE): (506) 364-5060 or Julie McKnight, Canadian Wildlife Service (NS): (902) 426-4196.

**New Brunswick.** For information about rare taxa, protected areas, game animals, deer yards, old growth forests, archeological sites, fish habitat etc., or to determine if location-sensitive species (section 4.3) occur near your study site, please contact Hubert Askanas, Energy and Resource Development: (506) 453-5873.

**Nova Scotia.** For information about Species at Risk or general questions about Nova Scotia location-sensitive species please contact the Biodiversity Program at [biodiversity@novascotia.ca](mailto:biodiversity@novascotia.ca). For questions about protected areas, game animals, deer yards, old growth forests, archeological sites, fish habitat etc., or to determine if location-sensitive species (section 4.3) occur near your study site please contact a Regional Biologist:

<b>DIGB, ANNA, KING</b>	Emma Vost	(902) 670-8187	<a href="mailto:Emma.Vost@novascotia.ca">Emma.Vost@novascotia.ca</a>
<b>SHEL, YARM</b>	Sian Wilson	(902) 930-2978	<a href="mailto:Sian.Wilson@novascotia.ca">Sian.Wilson@novascotia.ca</a>
<b>QUEE, LUNE</b>	Peter Kydd	(902) 523-0969	<a href="mailto:Peter.Kydd@novascotia.ca">Peter.Kydd@novascotia.ca</a>
<b>HALI, HANT</b>	Shavonne Meyer	(902) 893-0816	<a href="mailto:Shavonne.Meyer@novascotia.ca">Shavonne.Meyer@novascotia.ca</a>
<b>Central Region</b>	Jolene Laverty	(902) 324-8953	<a href="mailto:Jolene.Laverty@novascotia.ca">Jolene.Laverty@novascotia.ca</a>
<b>COLC, CUMB</b>	Kimberly George	(902) 890-1046	<a href="mailto:Kimberly.George@novascotia.ca">Kimberly.George@novascotia.ca</a>
<b>ANTI, GUYS</b>	Harrison Moore	(902) 497-4119	<a href="mailto:Harrison.Moore@novascotia.ca">Harrison.Moore@novascotia.ca</a>
<b>INVE, VICT</b>	Maureen Cameron-MacMillan	(902) 295-2554	<a href="mailto:Maureen.Cameron-MacMillan@novascotia.ca">Maureen.Cameron-MacMillan@novascotia.ca</a>
<b>CAPE, RICH, PICT</b>	Elizabeth Walsh	(902) 563-3370	<a href="mailto:Elizabeth.Walsh@novascotia.ca">Elizabeth.Walsh@novascotia.ca</a>

**Prince Edward Island.** For information about rare taxa, protected areas, game animals, fish habitat etc., please contact Garry Gregory, PEI Department of Environment, Energy and Climate Action: (902) 569-7595.

## 2.0 RARE AND ENDANGERED SPECIES

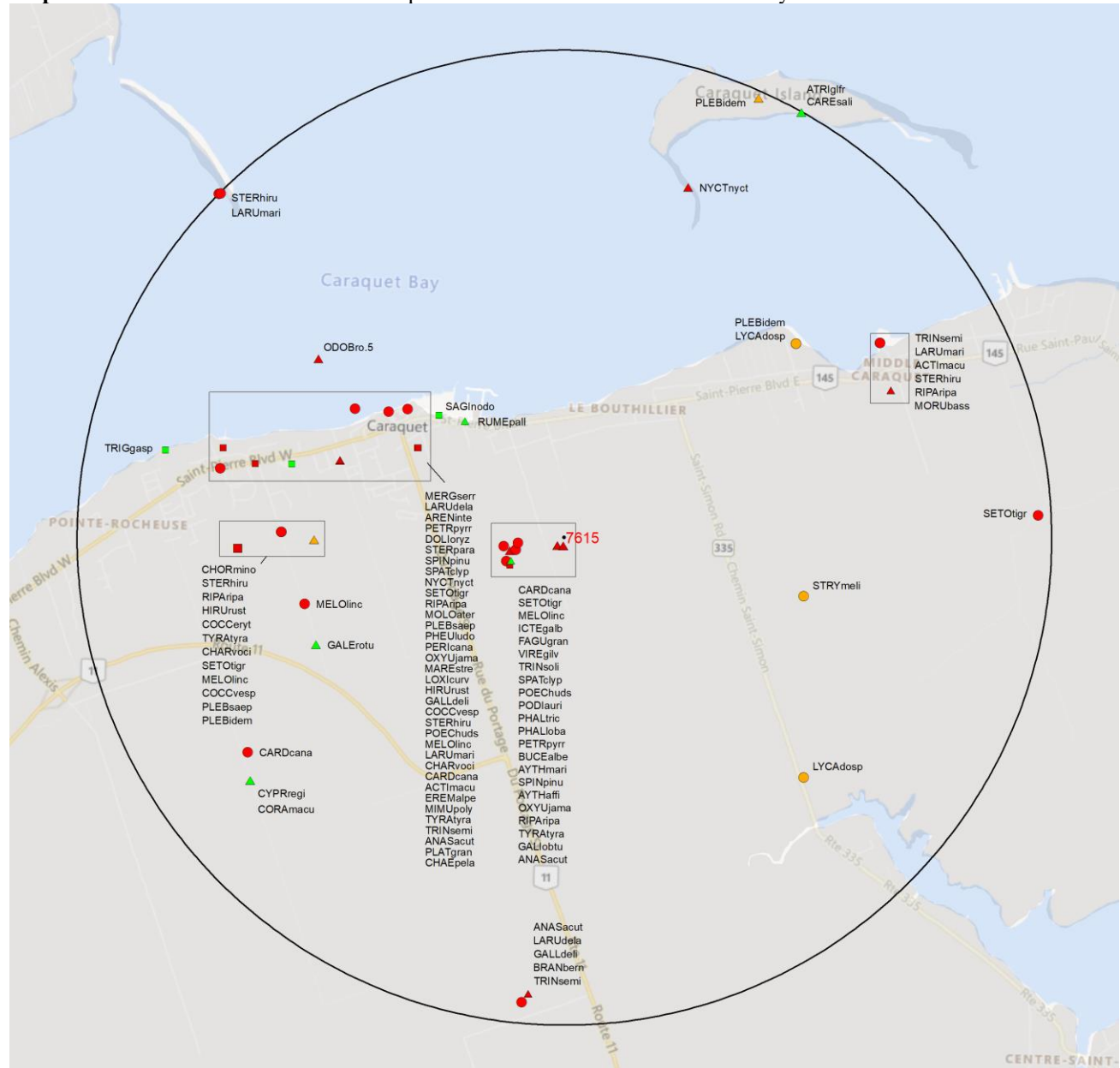
### 2.1 FLORA

The study area contains 11 records of 11 vascular and no records of nonvascular flora (Map 2 and attached: \*ob.xls), excluding 'location-sensitive' species.

### 2.2 FAUNA

The study area contains 182 records of 47 vertebrate and 10 records of 4 invertebrate fauna (Map 2 and attached data files - see 1.1 Data List), excluding 'location-sensitive' species. Please see section 4.3 to determine if 'location-sensitive' species occur near your study site.

**Map 2:** Known observations of rare and/or protected flora and fauna within the study area.



- RESOLUTION**
- 4.7 within 50s of kilometers
  - 4.0 within 10s of kilometers
  - 3.7 within 5s of kilometers
  - △ 3.0 within kilometers
  - △ 2.7 within 500s of meters
  - ◇ 2.0 within 100s of meters
  - ◇ 1.7 within 10s of meters

- HIGHER TAXONII**
- vertebrate fauna
  - invertebrate fauna
  - vascular flora
  - nonvascular flora

### 3.0 SPECIAL AREAS

#### 3.1 MANAGED AREAS

The GIS scan identified no managed areas in the vicinity of the study area (Map 3).

#### 3.2 SIGNIFICANT AREAS

The GIS scan identified 1 biologically significant site in the vicinity of the study area (Map 3 and attached file: \*msa.xls).

**Map 3:** Boundaries and/or locations of known Managed and Significant Areas within the study area.



 Managed Area  Significant Area

## 4.0 RARE SPECIES LISTS

Rare and/or endangered taxa (excluding “location-sensitive” species, section 4.3) within the study area listed in order of concern, beginning with legally listed taxa, with the number of observations per taxon and the distance in kilometers from study area centroid to the closest observation ( $\pm$  the precision, in km, of the record). [P] = vascular plant, [N] = nonvascular plant, [A] = vertebrate animal, [I] = invertebrate animal, [C] = community. Note: records are from attached files \*ob.xls/\*ob.shp only.

### 4.1 FLORA

	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)
P	<i>Carex salina</i>	Saltmarsh Sedge				S1	1	5.0 $\pm$ 1.0
P	<i>Atriplex glabriuscula</i> var. <i>franktonii</i>	Frankton's Saltbush				S2	1	5.0 $\pm$ 1.0
P	<i>Galearis rotundifolia</i>	Small Round-leaved Orchid				S2	1	2.8 $\pm$ 3.0
P	<i>Galium obtusum</i>	Blunt-leaved Bedstraw				S2S3	1	0.6 $\pm$ 0.0
P	<i>Sagina nodosa</i>	Knotted Pearlwort				S3	1	1.8 $\pm$ 5.0
P	<i>Rumex pallidus</i>	Seabeach Dock				S3	1	1.6 $\pm$ 0.0
P	<i>Cypripedium reginae</i>	Showy Lady's-Slipper				S3	1	4.1 $\pm$ 2.0
P	<i>Platanthera grandiflora</i>	Large Purple Fringed Orchid				S3	1	2.9 $\pm$ 5.0
P	<i>Fagus grandifolia</i>	American Beech				S3S4	1	0.1 $\pm$ 1.0
P	<i>Triglochin gaspensis</i>	Gasp Arrowgrass				S3S4	1	4.2 $\pm$ 5.0
P	<i>Corallorhiza maculata</i>	Spotted Coralroot				S3S4	1	4.1 $\pm$ 2.0

### 4.2 FAUNA

	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)
A	<i>Riparia riparia</i>	Bank Swallow	Threatened	Threatened		S2B	13	0.6 $\pm$ 1.0
A	<i>Chaetura pelagica</i>	Chimney Swift	Threatened	Threatened	Threatened	S2S3B,S2M	2	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Hirundo rustica</i>	Barn Swallow	Special Concern	Threatened	Threatened	S2B	4	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Bobolink	Special Concern	Threatened	Threatened	S3B	2	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Evening Grosbeak	Special Concern	Special Concern		S3B,S3S4N,SUM	2	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Chordeiles minor</i>	Common Nighthawk	Special Concern	Threatened	Threatened	S3B,S4M	1	3.4 $\pm$ 24.0
A	<i>Phalaropus lobatus</i>	Red-necked Phalarope	Special Concern	Special Concern		S3M	1	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Podiceps auritus</i>	Horned Grebe	Special Concern	Special Concern	Special Concern	S3N	1	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Cardellina canadensis</i>	Canada Warbler	Special Concern	Threatened	Threatened	S3S4B	8	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Sterna hirundo</i>	Common Tern	Not At Risk			S3B,SUM	9	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Odobenus rosmarus</i> pop. 5	Atlantic Walrus - Nova Scotia - Newfoundland - Gulf of St Lawrence population	X			SX	1	3.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Phalaropus tricolor</i>	Wilson's Phalarope				S1B	1	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Aythya marila</i>	Greater Scaup				S1B,S2N,S4M	1	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Oxyura jamaicensis</i>	Ruddy Duck				S1B,S2S3M	4	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Aythya affinis</i>	Lesser Scaup				S1B,S4M	3	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Eremophila alpestris</i>	Horned Lark				S1B,S4N,S5M	3	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Sterna paradisaea</i>	Arctic Tern				S1B,SUM	2	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Branta bernicla</i>	Brant				S1N,S2S3M	1	4.7 $\pm$ 0.0
A	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Black-crowned Night-heron				S1S2B	2	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>	Cliff Swallow				S2B	2	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Mimus polyglottos</i>	Northern Mockingbird				S2B	3	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Mareca strepera</i>	Gadwall				S2B,S3M	1	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Tringa solitaria</i>	Solitary Sandpiper				S2B,S4S5M	1	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Icterus galbula</i>	Baltimore Oriole				S2S3B	1	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Larus delawarensis</i>	Ring-billed Gull				S2S3B,S4N,S5M	4	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Larus marinus</i>	Great Black-backed Gull				S3	7	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Loxia curvirostra</i>	Red Crossbill				S3	1	1.8 $\pm$ 7.0
A	<i>Spinus pinus</i>	Pine Siskin				S3	3	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Spatula clypeata</i>	Northern Shoveler				S3B	2	0.1 $\pm$ 1.0
A	<i>Charadrius vociferus</i>	Killdeer				S3B	12	1.8 $\pm$ 7.0



	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)
A	<i>Tringa semipalmata</i>	Willet				S3B	18	1.8 ± 7.0
A	<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>	Black-billed Cuckoo				S3B	1	3.4 ± 24.0
A	<i>Pheucticus ludovicianus</i>	Rose-breasted Grosbeak				S3B	1	1.8 ± 7.0
A	<i>Molothrus ater</i>	Brown-headed Cowbird				S3B	1	1.8 ± 7.0
A	<i>Setophaga tigrina</i>	Cape May Warbler				S3B,S4S5M	6	0.1 ± 1.0
A	<i>Mergus serrator</i>	Red-breasted Merganser				S3B,S4S5N,S5M	5	1.8 ± 7.0
A	<i>Anas acuta</i>	Northern Pintail				S3B,S5M	13	0.1 ± 1.0
A	<i>Arenaria interpres</i>	Ruddy Turnstone				S3M	1	2.2 ± 0.0
A	<i>Bucephala albeola</i>	Bufflehead				S3N	1	0.1 ± 1.0
A	<i>Perisoreus canadensis</i>	Canada Jay				S3S4	1	1.8 ± 7.0
A	<i>Poecile hudsonicus</i>	Boreal Chickadee				S3S4	3	0.1 ± 1.0
A	<i>Tyrannus tyrannus</i>	Eastern Kingbird				S3S4B	6	0.1 ± 1.0
A	<i>Vireo gilvus</i>	Warbling Vireo				S3S4B	1	0.1 ± 1.0
A	<i>Actitis macularius</i>	Spotted Sandpiper				S3S4B,S4M	12	1.8 ± 7.0
A	<i>Melospiza lincolnii</i>	Lincoln's Sparrow				S3S4B,S4M	10	0.1 ± 1.0
A	<i>Gallinago delicata</i>	Wilson's Snipe				S3S4B,S5M	3	1.8 ± 7.0
A	<i>Morus bassanus</i>	Northern Gannet				SHB	1	3.7 ± 0.0
I	<i>Icaricia saepiolus</i>	Greenish Blue				S1S2	2	1.8 ± 7.0
I	<i>Strymon melinus</i>	Gray Hairstreak				S2	1	2.5 ± 0.0
I	<i>Tharsalea dospassosi</i>	Maritime Copper				S3	4	3.1 ± 0.0
I	<i>Plebejus idas empetri</i>	Crowberry Blue				S3	3	2.6 ± 2.0

### 4.3 LOCATION SENSITIVE SPECIES

The New Brunswick and Nova Scotia Provincial Governments consider some species “location sensitive” because of concern about their exploitation. Precise locations of these species are only released upon authorization by the Provincial Government and use of the data is subject to strict conditions. Those intersecting your study area are indicated below with “YES”:

#### New Brunswick

Scientific Name	Common Name	SARA	Prov Legal Prot	Known within the Study Site?
<i>Chrysemys picta picta</i>	Eastern Painted Turtle	Special Concern		NO
<i>Chelydra serpentina</i>	Snapping Turtle	Special Concern	Special Concern	NO
<i>Glyptemys insculpta</i>	Wood Turtle	Threatened	Threatened	NO
<b><i>Haliaeetus leucocephalus</i></b>	<b>Bald Eagle</b>		<b>Endangered</b>	<b>YES</b>
<i>Falco peregrinus pop. 1</i>	Peregrine Falcon - anatum/tundrius pop.		Endangered	NO
<i>Cicindela marginipennis</i>	Cobblestone Tiger Beetle	Endangered	Endangered	NO
<i>Coenonympha nipisiquit</i>	Maritime Ringlet	Endangered	Endangered	NO
<i>Bat Hibernaculum</i> or bat species occurrence		[Endangered] <sup>1</sup>	[Endangered] <sup>1</sup>	NO

<sup>1</sup> *Myotis lucifugus* (Little Brown Myotis), *Myotis septentrionalis* (Long-eared Myotis), and *Perimyotis subflavus* (Tri-colored Bat or Eastern Pipistrelle) are all Endangered under the Federal Species at Risk Act and the NB Species at Risk Act.

#### 4.4 SOURCE BIBLIOGRAPHY

The recipient of these data shall acknowledge the AC CDC and the data sources listed below in any documents, reports, publications or presentations, in which this dataset makes a significant contribution.

# recs	CITATION
100	Lepage, D. 2014. Maritime Breeding Bird Atlas Database. Bird Studies Canada, Sackville NB, 407,838 recs.
32	Erskine, A.J. 1992. Maritime Breeding Bird Atlas Database. NS Museum & Nimbus Publ., Halifax, 82,125 recs.
22	Tims, J. & Craig, N. 1995. Environmentally Significant Areas in New Brunswick (NBESA). NB Dept of Environment & Nature Trust of New Brunswick Inc, 6042 recs. <a href="https://doi.org/10.1037/arc0000014">https://doi.org/10.1037/arc0000014</a> .
17	eBird. 2014. eBird Basic Dataset. Version: EBD_relNov-2014. Ithaca, New York. Nov 2014. Cornell Lab of Ornithology, 25036 recs.
6	Klymko, J. 2018. Maritimes Butterfly Atlas database. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
5	Hilaire Chiasson Rare vascular plant specimens in the Hilaire Chiasson Herbarium. 2015.
4	iNaturalist. 2018. iNaturalist Data Export 2018. iNaturalist.org and iNaturalist.ca, Web site: 11700 recs.
4	iNaturalist. 2020. iNaturalist Data Export 2020. iNaturalist.org and iNaturalist.ca, Web site: 128728 recs.
2	Benedict, B. Connell Herbarium Specimens. University New Brunswick, Fredericton. 2003.
2	Chiasson, R. & Dietz, S. 1998. Piper Project Report of Common Tern Observations. Corvus Consulting, Tabusintac NB, 20 recs.
2	Clayden, S.R. 1998. NBM Science Collections databases: vascular plants. New Brunswick Museum, Saint John NB, 19759 recs.
2	eBird. 2020. eBird Basic Dataset. Version: EBD_relNov-2019. Ithaca, New York. Nov 2019, Cape Breton Bras d'Or Lakes Watershed subset. Cornell Lab of Ornithology.
2	Speers, L. 2008. Butterflies of Canada database: New Brunswick 1897-1999. Agriculture & Agri-Food Canada, Biological Resources Program, Ottawa, 2048 recs.
1	Hinds, H.R. 1986. Notes on New Brunswick plant collections. Connell Memorial Herbarium, unpubl, 739 recs.
1	Sollows, M.C., 2008. NBM Science Collections databases: mammals. New Brunswick Museum, Saint John NB, download Jan. 2008, 4983 recs.
1	Thomas, A.W. 1996. A preliminary atlas of the butterflies of New Brunswick. New Brunswick Museum.
1	Webster, R.P. 2001. R.P. Webster Collection. R. P. Webster, 39 recs.

#### 5.0 RARE SPECIES WITHIN 100 KM

A 100 km buffer around the study area contains 18480 records of 138 vertebrate and 556 records of 31 invertebrate fauna; 3637 records of 194 vascular and 140 records of 51 nonvascular flora (attached: \*ob100km.xls).

Taxa within 100 km of the study site that are rare and/or endangered in the province in which the study site occurs (including “location-sensitive” species). All ranks correspond to the province in which the study site falls, even for out-of-province records. Taxa are listed in order of concern, beginning with legally listed taxa, with the number of observations per taxon and the distance in kilometers from study area centroid to the closest observation ( $\pm$  the precision, in km, of the record).

Taxonomic Group	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)	Prov
A	<i>Eubalaena glacialis</i>	North Atlantic Right Whale	Endangered	Endangered	Endangered	S1	2	40.2 $\pm$ 0.0	NB
A	<i>Charadrius melodus melodus</i>	Piping Plover melodus subspecies	Endangered	Endangered	Endangered	S1B	2708	5.0 $\pm$ 0.0	NB
A	<i>Dermochelys coriacea</i> pop. 2	Leatherback Sea Turtle - Atlantic population	Endangered	Endangered	Endangered	S1S2N	2	61.2 $\pm$ 1.0	NB
A	<i>Pagophila eburnea</i>	Ivory Gull	Endangered	Endangered		SNA	1	7.3 $\pm$ 0.0	NB
A	<i>Delphinapterus leucas</i>	Beluga	Endangered	Endangered		SNA	3	38.3 $\pm$ 1.0	NB
A	<i>Rangifer tarandus</i> pop. 2	Caribou - Atlantic-Gasp /rsie population	Endangered	Endangered	Extirpated	SX	1	50.6 $\pm$ 1.0	NB
A	<i>Leucoraja ocellata</i> pop. 5	Winter Skate - Gulf of St. Lawrence population	Endangered		Endangered		4	17.1 $\pm$ 0.0	NB
A	<i>Sturnella magna</i>	Eastern Meadowlark	Threatened	Threatened	Threatened	S1B	3	21.1 $\pm$ 0.0	NB
A	<i>Asio flammeus</i>	Short-eared Owl	Threatened	Special Concern	Special Concern	S1S2B	17	16.3 $\pm$ 0.0	NB
A	<i>Hylocichla mustelina</i>	Wood Thrush	Threatened	Threatened	Threatened	S1S2B	25	6.2 $\pm$ 1.0	NB
A	<i>Hydrobates leucorhous</i>	Leach's Storm-Petrel	Threatened			S1S2B	1	13.1 $\pm$ 0.0	NB
A	<i>Catharus bicknelli</i>	Bicknell's Thrush	Threatened	Threatened	Threatened	S2B	1	79.5 $\pm$ 7.0	NB
A	<i>Riparia riparia</i>	Bank Swallow	Threatened	Threatened		S2B	533	0.6 $\pm$ 1.0	NB
A	<i>Glyptemys insculpta</i>	Wood Turtle	Threatened	Threatened	Threatened	S2S3	45	51.3 $\pm$ 10.0	NB
A	<i>Chaetura pelagica</i>	Chimney Swift	Threatened	Threatened	Threatened	S2S3B,S2M	224	1.8 $\pm$ 7.0	NB
A	<i>Tringa flavipes</i>	Lesser Yellowlegs	Threatened			S3M	522	6.9 $\pm$ 0.0	NB
A	<i>Limosa haemastica</i>	Hudsonian Godwit	Threatened			S3M	324	6.2 $\pm$ 1.0	NB

Taxonomic Group	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)	Prov
A	<i>Anguilla rostrata</i>	American Eel	Threatened		Threatened	S4N	9	30.4 ± 0.0	NB
A	<i>Vermivora chrysoptera</i>	Golden-winged Warbler	Threatened	Threatened		SNA	1	29.8 ± 1.0	NB
A	<i>Histrionicus histrionicus pop. 1</i>	Harlequin Duck - Eastern population	Special Concern	Special Concern	Endangered	S1B,S1S2N,S2M	8	19.7 ± 0.0	NB
A	<i>Antrastomus vociferus</i>	Eastern Whip-Poor-Will	Special Concern	Threatened	Threatened	S2B	21	19.3 ± 0.0	NB
A	<i>Hirundo rustica</i>	Barn Swallow	Special Concern	Threatened	Threatened	S2B	291	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Salmo salar pop. 12</i>	Atlantic Salmon - Gaspé - Southern Gulf of St. Lawrence population	Special Concern		Special Concern	S2S3	119	11.5 ± 1.0	
A	<i>Euphagus carolinus</i>	Rusty Blackbird	Special Concern	Special Concern	Special Concern	S2S3B,S3M	56	9.2 ± 7.0	NB
A	<i>Bucephala islandica</i>	Barrow's Goldeneye	Special Concern	Special Concern	Special Concern	S2S3N,S3M	40	7.4 ± 5.0	NB
A	<i>Chelydra serpentina</i>	Snapping Turtle	Special Concern	Special Concern	Special Concern	S3	1	97.4 ± 0.0	NB
A	<i>Contopus virens</i>	Eastern Wood-Pewee	Special Concern	Special Concern	Special Concern	S3B	174	6.2 ± 1.0	NB
A	<i>Contopus cooperi</i>	Olive-sided Flycatcher	Special Concern	Threatened	Threatened	S3B	149	6.2 ± 1.0	NB
A	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Bobolink	Special Concern	Threatened	Threatened	S3B	421	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Evening Grosbeak	Special Concern	Special Concern		S3B,S3S4N,SUM	162	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Chordeiles minor</i>	Common Nighthawk	Special Concern	Threatened	Threatened	S3B,S4M	117	3.4 ± 24.0	NB
A	<i>Phalaropus lobatus</i>	Red-necked Phalarope	Special Concern	Special Concern		S3M	6	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Podiceps auritus</i>	Horned Grebe	Special Concern	Special Concern	Special Concern	S3N	2	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Cardellina canadensis</i>	Canada Warbler	Special Concern	Threatened	Threatened	S3S4B	188	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Phocoena phocoena</i>	Harbour Porpoise	Special Concern		Spec.Concern	S4	6	19.2 ± 0.0	NB
A	<i>Calidris subruficollis</i>	Buff-breasted Sandpiper	Special Concern	Special Concern		SNA	24	21.2 ± 1.0	NB
A	<i>Fulica americana</i>	American Coot	Not At Risk			S1B	7	9.2 ± 7.0	NB
A	<i>Falco peregrinus pop. 1</i>	Peregrine Falcon - anatum/tundrius	Not At Risk	Special Concern	Endangered	S1B,S3M	7	16.6 ± 65.0	NB
A	<i>Falco peregrinus</i>	Peregrine Falcon	Not At Risk	Special Concern		S1B,S3M	1	38.2 ± 0.0	NB
A	<i>Bubo scandiacus</i>	Snowy Owl	Not At Risk			S1N,S2S3M	18	14.0 ± 1.0	NB
A	<i>Accipiter cooperii</i>	Cooper's Hawk	Not At Risk			S1S2B	1	97.6 ± 3.0	NB
A	<i>Buteo lineatus</i>	Red-shouldered Hawk	Not At Risk			S1S2B	6	7.0 ± 0.0	NB
A	<i>Aegolius funereus</i>	Boreal Owl	Not At Risk			S1S2B,SUM	7	11.5 ± 7.0	NB
A	<i>Podiceps grisegena</i>	Red-necked Grebe	Not At Risk			S2N,S3M	5	31.8 ± 1.0	NB
A	<i>Globicephala melas</i>	Long-finned Pilot Whale	Not At Risk			S2S3	2	19.9 ± 0.0	NB
A	<i>Sterna hirundo</i>	Common Tern	Not At Risk			S3B,SUM	488	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Lagenorhynchus acutus</i>	Atlantic White-sided Dolphin	Not At Risk			S3S4	1	20.8 ± 0.0	NB
A	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Bald Eagle	Not At Risk		Endangered	S4	253	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Lynx canadensis</i>	Canada Lynx	Not At Risk		Endangered	S4	20	50.3 ± 1.0	NB
A	<i>Puma concolor pop. 1</i>	Cougar - Eastern population	Data Deficient		Endangered	SU	18	47.9 ± 1.0	NB
A	<i>Calidris canutus rufa</i>	Red Knot rufa subspecies	E,SC	Endangered	Endangered	S2M	406	6.7 ± 1.0	NB
A	<i>Morone saxatilis</i>	Striped Bass	E,SC			S3S4B,S3S4N	15	12.8 ± 10.0	NB
A	<i>Odobenus rosmarus pop. 5</i>	Atlantic Walrus - Nova Scotia - Newfoundland - Gulf of St Lawrence population	X			SX	6	3.1 ± 1.0	
A	<i>Thryothorus ludovicianus</i>	Carolina Wren				S1	2	95.4 ± 0.0	NB
A	<i>Synaptomys borealis sphagnicola</i>	Northern Bog Lemming				S1	1	57.5 ± 5.0	NB
A	<i>Tringa melanoleuca</i>	Greater Yellowlegs				S1?B,S4S5M	667	6.9 ± 0.0	NB
A	<i>Aythya americana</i>	Redhead				S1B	2	29.8 ± 1.0	NB
A	<i>Grus canadensis</i>	Sandhill Crane				S1B	2	85.2 ± 1.0	NB
A	<i>Bartramia longicauda</i>	Upland Sandpiper				S1B	8	24.9 ± 1.0	NB
A	<i>Phalaropus tricolor</i>	Wilson's Phalarope				S1B	19	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Leucophaeus atricilla</i>	Laughing Gull				S1B	2	19.7 ± 0.0	NB
A	<i>Rissa tridactyla</i>	Black-legged Kittiwake				S1B	35	6.2 ± 1.0	NB
A	<i>Uria aalge</i>	Common Murre				S1B	7	18.2 ± 0.0	NB
A	<i>Alca torda</i>	Razorbill				S1B	21	21.5 ± 7.0	NB
A	<i>Fratercula arctica</i>	Atlantic Puffin				S1B	1	63.5 ± 0.0	NB
A	<i>Aythya marila</i>	Greater Scaup				S1B,S2N,S4M	26	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Oxyura jamaicensis</i>	Ruddy Duck				S1B,S2S3M	11	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Aythya affinis</i>	Lesser Scaup				S1B,S4M	39	0.1 ± 1.0	NB

Taxonomic Group	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)	Prov
A	<i>Eremophila alpestris</i>	Horned Lark				S1B,S4N,S5M	121	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Sterna paradisaea</i>	Arctic Tern				S1B,SUM	23	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Black-headed Gull				S1N,S2M	6	16.6 ± 65.0	NB
A	<i>Branta bernicla</i>	Brant				S1N,S2S3M	79	4.7 ± 0.0	NB
A	<i>Calidris alba</i>	Sanderling				S1N,S3S4M	454	6.7 ± 1.0	NB
A	<i>Butorides virescens</i>	Green Heron				S1S2B	2	26.5 ± 0.0	NB
A	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Black-crowned Night-heron				S1S2B	289	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Empidonax traillii</i>	Willow Flycatcher				S1S2B	11	21.2 ± 0.0	NB
A	<i>Stelgidopteryx serripennis</i>	Northern Rough-winged Swallow				S1S2B	2	21.1 ± 0.0	NB
A	<i>Troglodytes aedon</i>	House Wren				S1S2B	4	30.4 ± 0.0	NB
A	<i>Calidris bairdii</i>	Baird's Sandpiper				S1S2M	28	6.7 ± 1.0	NB
A	<i>Melanitta americana</i>	American Scoter				S1S2N,S3M	151	5.5 ± 11.0	NB
A	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>	Cliff Swallow				S2B	189	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Mimus polyglottos</i>	Northern Mockingbird				S2B	54	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Pooecetes gramineus</i>	Vesper Sparrow				S2B	39	21.5 ± 7.0	NB
A	<i>Mareca strepera</i>	Gadwall				S2B,S3M	52	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Tringa solitaria</i>	Solitary Sandpiper				S2B,S4S5M	45	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Pinicola enucleator</i>	Pine Grosbeak				S2B,S4S5N,S4S5M	17	28.9 ± 7.0	NB
A	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Great Cormorant				S2N	6	20.2 ± 0.0	NB
A	<i>Somateria spectabilis</i>	King Eider				S2N	2	31.8 ± 1.0	NB
A	<i>Larus hyperboreus</i>	Glaucous Gull				S2N	16	6.2 ± 1.0	NB
A	<i>Melanitta perspicillata</i>	Surf Scoter				S2N,S4M	40	12.8 ± 10.0	NB
A	<i>Melanitta deglandi</i>	White-winged Scoter				S2N,S4M	15	12.8 ± 10.0	NB
A	<i>Asio otus</i>	Long-eared Owl				S2S3	10	9.2 ± 7.0	NB
A	<i>Picoides dorsalis</i>	American Three-toed Woodpecker				S2S3	11	14.0 ± 1.0	NB
A	<i>Toxostoma rufum</i>	Brown Thrasher				S2S3B	17	17.1 ± 7.0	NB
A	<i>Icterus galbula</i>	Baltimore Oriole				S2S3B	35	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Somateria mollissima</i>	Common Eider				S2S3B,S2S3N,S4M	213	6.7 ± 1.0	NB
A	<i>Larus delawarensis</i>	Ring-billed Gull				S2S3B,S4N,S5M	431	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Pluvialis dominica</i>	American Golden-Plover				S2S3M	90	6.9 ± 0.0	NB
A	<i>Calcarius lapponicus</i>	Lapland Longspur				S2S3N,SUM	5	16.7 ± 1.0	NB
A	<i>Larus marinus</i>	Great Black-backed Gull				S3	508	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Picoides arcticus</i>	Black-backed Woodpecker				S3	34	29.1 ± 7.0	NB
A	<i>Loxia curvirostra</i>	Red Crossbill				S3	32	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Spinus pinus</i>	Pine Siskin				S3	135	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Sorex maritimensis</i>	Maritime Shrew				S3	20	80.0 ± 0.0	NB
A	<i>Spatula clypeata</i>	Northern Shoveler				S3B	65	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Charadrius vociferus</i>	Killdeer				S3B	572	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Tringa semipalmata</i>	Willet				S3B	388	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Cephus grylle</i>	Black Guillemot				S3B	65	6.7 ± 1.0	NB
A	<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>	Black-billed Cuckoo				S3B	88	3.4 ± 24.0	NB
A	<i>Myiarchus crinitus</i>	Great Crested Flycatcher				S3B	7	58.4 ± 1.0	NB
A	<i>Piranga olivacea</i>	Scarlet Tanager				S3B	16	16.2 ± 0.0	NB
A	<i>Pheucticus ludovicianus</i>	Rose-breasted Grosbeak				S3B	194	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Passerina cyanea</i>	Indigo Bunting				S3B	12	8.2 ± 7.0	NB
A	<i>Molothrus ater</i>	Brown-headed Cowbird				S3B	110	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Setophaga tigrina</i>	Cape May Warbler				S3B,S4S5M	132	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Mergus serrator</i>	Red-breasted Merganser				S3B,S4S5N,S5M	210	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Anas acuta</i>	Northern Pintail				S3B,S5M	207	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Anser caerulescens</i>	Snow Goose				S3M	5	31.8 ± 1.0	NB
A	<i>Numenius phaeopus</i>	Whimbrel				S3M	1	79.6 ± 5.0	NB
A	<i>Numenius phaeopus hudsonicus</i>	Whimbrel				S3M	292	6.2 ± 1.0	NB
A	<i>Arenaria interpres</i>	Ruddy Turnstone				S3M	616	2.2 ± 0.0	NB

Taxonomic Group	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)	Prov
A	<i>Calidris pusilla</i>	Semipalmated Sandpiper				S3M	750	6.2 ± 1.0	NB
A	<i>Calidris melanotos</i>	Pectoral Sandpiper				S3M	131	6.7 ± 1.0	NB
A	<i>Limnodromus griseus</i>	Short-billed Dowitcher				S3M	435	6.7 ± 1.0	NB
A	<i>Phalaropus fulicarius</i>	Red Phalarope				S3M	3	50.0 ± 0.0	NB
A	<i>Bucephala albeola</i>	Bufflehead				S3N	28	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Calidris maritima</i>	Purple Sandpiper				S3N	20	6.2 ± 1.0	NB
A	<i>Perisoreus canadensis</i>	Canada Jay				S3S4	168	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Poecile hudsonicus</i>	Boreal Chickadee				S3S4	152	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Synaptomys cooperi</i>	Southern Bog Lemming				S3S4	3	89.2 ± 0.0	NB
A	<i>Tyrannus tyrannus</i>	Eastern Kingbird				S3S4B	145	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Vireo gilvus</i>	Warbling Vireo				S3S4B	45	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Actitis macularius</i>	Spotted Sandpiper				S3S4B,S4M	814	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Melospiza lincolni</i>	Lincoln's Sparrow				S3S4B,S4M	210	0.1 ± 1.0	NB
A	<i>Gallinago delicata</i>	Wilson's Snipe				S3S4B,S5M	222	1.8 ± 7.0	NB
A	<i>Setophaga striata</i>	Blackpoll Warbler				S3S4B,S5M	45	12.4 ± 7.0	NB
A	<i>Pluvialis squatarola</i>	Black-bellied Plover				S3S4M	576	6.4 ± 1.0	NB
A	<i>Morus bassanus</i>	Northern Gannet				SHB	252	3.7 ± 0.0	NB
I	<i>Coenonympha nipisiquit</i>	Maritime Ringlet	Endangered	Endangered	Endangered	S1	105	6.7 ± 0.0	NB
I	<i>Danaus plexippus</i>	Monarch	Endangered	Special Concern	Special Concern	S2S3?B	8	16.2 ± 2.0	NB
I	<i>Bombus terricola</i>	Yellow-banded Bumble Bee	Special Concern	Special Concern		S4	30	9.7 ± 0.0	NB
I	<i>Coccinella transversoguttata richardsoni</i>	Transverse Lady Beetle	Special Concern			SH	8	16.1 ± 1.0	NB
I	<i>Leucorrhinia patricia</i>	Canada Whiteface				S1	1	29.4 ± 1.0	NB
I	<i>Icaricia saepiolus</i>	Greenish Blue				S1S2	26	1.8 ± 7.0	NB
I	<i>Strymon melinus</i>	Gray Hairstreak				S2	11	2.5 ± 0.0	NB
I	<i>Chrysops delicatulus</i>	Delicate Deer Fly				S2S3	1	98.2 ± 1.0	NB
I	<i>Desmocerus palliatus</i>	Elderberry Borer				S3	2	56.4 ± 5.0	NB
I	<i>Carabus maeander</i>	Meander Ground Beetle				S3	1	16.1 ± 1.0	NB
I	<i>Xylotrechus quadrimaculatus</i>	Birch Long-horned Beetle				S3	1	29.7 ± 1.0	NB
I	<i>Xylotrechus undulatus</i>	Spruce Zebra Beetle				S3	2	18.4 ± 1.0	NB
I	<i>Calathus gregarius</i>	Gregarious Harp Ground Beetle				S3	1	59.8 ± 1.0	NB
I	<i>Hyperaspis disconotata</i>	Disc-marked Lady Beetle				S3	1	64.5 ± 5.0	NB
I	<i>Hesperia sassacus</i>	Indian Skipper				S3	3	60.5 ± 0.0	NB
I	<i>Euphyes bimacula</i>	Two-spotted Skipper				S3	2	57.2 ± 10.0	NB
I	<i>Papilio brevicauda gaspeensis</i>	Short-tailed Swallowtail				S3	1	88.5 ± 0.0	NB
I	<i>Papilio brevicauda bretonensis</i>	Short-tailed Swallowtail				S3	104	10.2 ± 0.0	NB
I	<i>Tharsalea dospassosi</i>	Maritime Copper				S3	153	3.1 ± 0.0	NB
I	<i>Satyrium acadica</i>	Acadian Hairstreak				S3	8	8.7 ± 2.0	NB
I	<i>Callophrys eryphon</i>	Western Pine Elfin				S3	7	62.0 ± 2.0	NB
I	<i>Plebejus idas</i>	Northern Blue				S3	4	79.3 ± 0.0	NB
I	<i>Plebejus idas empetri</i>	Crowberry Blue				S3	38	2.6 ± 2.0	NB
I	<i>Argynnis aphrodite</i>	Aphrodite Fritillary				S3	1	55.4 ± 1.0	NB
I	<i>Boloria eunomia</i>	Bog Fritillary				S3	5	59.9 ± 0.0	NB
I	<i>Boloria bellona</i>	Meadow Fritillary				S3	2	88.3 ± 0.0	NB
I	<i>Boloria chariclea</i>	Arctic Fritillary				S3	13	50.7 ± 7.0	NB
I	<i>Boloria chariclea grandis</i>	Purple Lesser Fritillary				S3	2	58.3 ± 10.0	NB
I	<i>Papilio brevicauda</i>	Short-tailed Swallowtail				S3S4	2	39.4 ± 0.0	NB
I	<i>Somatochlora forcipata</i>	Forcipate Emerald				S3S4	8	51.1 ± 1.0	NB
I	<i>Somatochlora tenebrosa</i>	Clamp-Tipped Emerald				S3S4	5	96.3 ± 0.0	NB
N	<i>Pannaria lurida</i>	Wrinkled Shingle Lichen	Threatened	Threatened		S1?	4	80.1 ± 0.0	NB
N	<i>Fuscopannaria leucosticta</i>	White-rimmed Shingle Lichen	Threatened			S2	44	80.9 ± 0.0	NB
N	<i>Syntrichia ruralis</i>	a Moss				S1	1	96.8 ± 0.0	NB
N	<i>Leptogium hirsutum</i>	Jellyskin Lichen				S1	1	97.0 ± 0.0	NB
N	<i>Bryum blindii</i>	a Moss				S1?	1	82.4 ± 1.0	NB

Taxonomic Group	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)	Prov
N	<i>Cinclidium stygium</i>	Sooty Cupola Moss				S1?	1	62.5 ± 0.0	NB
N	<i>Dicranum bonjeanii</i>	Bonjean's Broom Moss				S1?	1	79.7 ± 1.0	NB
N	<i>Paludella squarrosa</i>	Tufted Fen Moss				S1?	1	62.5 ± 0.0	NB
N	<i>Tortula cernua</i>	Narrow-Leafed Chain-Teeth Moss				S1?	1	82.4 ± 1.0	NB
N	<i>Lathagrium auriforme</i>	a tarpaper lichen				S1?	1	96.8 ± 0.0	NB
N	<i>Phaeophyscia hispidula</i>	Whiskered Shadow Lichen				S1?	1	96.9 ± 0.0	NB
N	<i>Peltigera venosa</i>	Fan Pelt Lichen				S1?	1	93.9 ± 0.0	NB
N	<i>Odontoschisma sphagni</i>	Bog-Moss Flapwort				S1S2	1	94.7 ± 0.0	NB
N	<i>Reboulia hemisphaerica</i>	Purple-margined Liverwort				S1S2	2	96.6 ± 0.0	NB
N	<i>Distichium inclinatum</i>	Inclined Iris Moss				S1S2	1	82.4 ± 1.0	NB
N	<i>Calypogeia neesiana</i>	Nees' Pouchwort				S1S3	1	35.8 ± 1.0	NB
N	<i>Fuscocephaloziopsis connivens</i>	Forcipated Pincerwort				S1S3	1	34.1 ± 10.0	NB
N	<i>Mesoptychia badensis</i>	Dwarf Notchwort				S1S3	1	82.4 ± 1.0	NB
N	<i>Dicranella palustris</i>	Drooping-Leaved Fork Moss				S2	1	98.9 ± 0.0	NB
N	<i>Meesia triquetra</i>	Three-ranked Cold Moss				S2	1	35.4 ± 10.0	NB
N	<i>Sphagnum lindbergii</i>	Lindberg's Peat Moss				S2	1	60.1 ± 0.0	NB
N	<i>Tortula mucronifolia</i>	Mucronate Screw Moss				S2	1	82.4 ± 1.0	NB
N	<i>Anomobryum julaceum</i>	Slender Silver Moss				S2	1	82.4 ± 1.0	NB
N	<i>Peltigera lepidophora</i>	Scaly Pelt Lichen				S2	3	97.4 ± 0.0	NB
N	<i>Anacamptodon splachnoides</i>	a Moss				S2?	1	96.4 ± 0.0	NB
N	<i>Sphagnum angermanicum</i>	a Peatmoss				S2?	1	99.7 ± 0.0	NB
N	<i>Nephroma arcticum</i>	Arctic Kidney Lichen				S2?	2	93.9 ± 0.0	NB
N	<i>Ptychostomum cernuum</i>	Swamp Bryum				S2S3	1	76.5 ± 9.0	NB
N	<i>Saellania glaucescens</i>	Blue Dew Moss				S2S3	3	96.5 ± 0.0	NB
N	<i>Scorpidium scorpioides</i>	Hooked Scorpion Moss				S2S3	1	62.5 ± 0.0	NB
N	<i>Cetrariella delisei</i>	Snowbed Icelandmoss Lichen				S2S3	17	38.9 ± 0.0	NB
N	<i>Cladonia sulphurina</i>	Greater Sulphur-cup Lichen				S2S3	1	98.8 ± 0.0	NB
N	<i>Solorina saccata</i>	Woodland Owl Lichen				S3	11	93.8 ± 0.0	NB
N	<i>Scytinium lichenoides</i>	Tattered Jellyskin Lichen				S3	1	96.7 ± 0.0	NB
N	<i>Peltigera membranacea</i>	Membranous Pelt Lichen				S3	1	98.8 ± 0.0	NB
N	<i>Dicranella rufescens</i>	Red Forklet Moss				S3?	1	36.8 ± 7.0	NB
N	<i>Dicranella varia</i>	a Moss				S3S4	1	76.5 ± 9.0	NB
N	<i>Dicranum leioneuron</i>	a Dicranum Moss				S3S4	1	80.3 ± 10.0	NB
N	<i>Encalypta ciliata</i>	Fringed Extinguisher Moss				S3S4	1	97.5 ± 0.0	NB
N	<i>Fissidens bryoides</i>	Lesser Pocket Moss				S3S4	1	76.5 ± 9.0	NB
N	<i>Heterocladium dimorphum</i>	Dimorphous Tangle Moss				S3S4	1	91.5 ± 1.0	NB
N	<i>Isopterygiopsis muelleriana</i>	a Moss				S3S4	1	96.5 ± 0.0	NB
N	<i>Myurella julacea</i>	Small Mouse-tail Moss				S3S4	1	97.5 ± 0.0	NB
N	<i>Orthotrichum speciosum</i>	Showy Bristle Moss				S3S4	1	76.5 ± 9.0	NB
N	<i>Abietinella abietina</i>	Wiry Fern Moss				S3S4	2	76.5 ± 9.0	NB
N	<i>Pannaria rubiginosa</i>	Brown-eyed Shingle Lichen				S3S4	3	84.2 ± 0.0	NB
N	<i>Nephroma parile</i>	Powdery Kidney Lichen				S3S4	2	96.5 ± 0.0	NB
N	<i>Nephroma resupinatum</i>	a lichen				S3S4	1	99.7 ± 0.0	NB
N	<i>Protopannaria pezizoides</i>	Brown-gray Moss-shingle Lichen				S3S4	6	82.2 ± 0.0	NB
N	<i>Stereocaulon paschale</i>	Easter Foam Lichen				S3S4	1	71.3 ± 1.0	NB
N	<i>Pannaria conoplea</i>	Mealy-rimmed Shingle Lichen				S3S4	3	22.7 ± 0.0	NB
P	<i>Symphyotrichum laurentianum</i>	Gulf of St Lawrence Aster	Threatened	Threatened	Endangered	S1	242	29.5 ± 5.0	NB
P	<i>Fraxinus nigra</i>	Black Ash	Threatened			S3S4	192	25.0 ± 0.0	NB
P	<i>Lechea maritima</i> var. <i>subcylindrica</i>	Beach Pinweed	Special Concern	Special Concern	Special Concern	S2	20	67.6 ± 0.0	NB
P	<i>Symphyotrichum subulatum</i> (Bathurst pop)	Bathurst Aster - Bathurst pop.	Not At Risk		Endangered	S2	183	41.5 ± 0.0	NB

Taxonomic Group	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)	Prov
P	<i>Pterospora andromedea</i>	Woodland Pinedrops			Endangered	S1	1	90.0 ± 0.0	NB
P	<i>Pseudognaphalium obtusifolium</i>	Eastern Cudweed				S1	1	70.7 ± 0.0	NB
P	<i>Betula michauxii</i>	Michaux's Dwarf Birch				S1	3	88.5 ± 0.0	NB
P	<i>Andersonglossum boreale</i>	Northern Wild Comfrey				S1	1	98.2 ± 0.0	NB
P	<i>Cardamine parviflora</i>	Small-flowered Bittercress				S1	1	84.1 ± 0.0	NB
P	<i>Draba glabella</i>	Rock Whitlow-Grass				S1	7	69.9 ± 0.0	NB
P	<i>Draba incana</i>	Twisted Whitlow-grass				S1	5	18.0 ± 0.0	NB
P	<i>Moehringia macrophylla</i>	Large-Leaved Sandwort				S1	3	93.7 ± 0.0	NB
P	<i>Stellaria crassifolia</i>	Fleshy Stitchwort				S1	1	85.5 ± 10.0	NB
P	<i>Stellaria longipes</i>	Long-stalked Starwort				S1	22	18.0 ± 1.0	NB
P	<i>Suaeda rolandii</i>	Roland's Sea-Blite				S1	2	86.0 ± 0.0	NB
P	<i>Vaccinium boreale</i>	Northern Blueberry				S1	1	22.2 ± 1.0	NB
P	<i>Vaccinium uliginosum</i>	Alpine Bilberry				S1	4	36.6 ± 2.0	NB
P	<i>Euphorbia polygonifolia</i>	Seaside Spurge				S1	3	21.1 ± 1.0	NB
P	<i>Bartonia virginica</i>	Yellow Bartonia				S1	3	79.7 ± 0.0	NB
P	<i>Coptidium lapponicum</i>	Lapland Buttercup				S1	1	66.2 ± 0.0	NB
P	<i>Salix serissima</i>	Autumn Willow				S1	4	60.8 ± 0.0	NB
P	<i>Saxifraga paniculata</i> ssp. <i>laestadii</i>	Laestadius' Saxifrage				S1	3	97.2 ± 0.0	NB
P	<i>Carex glareosa</i>	Gravel Sedge				S1	4	18.5 ± 1.0	NB
P	<i>Carex rariflora</i>	Loose-flowered Alpine Sedge				S1	15	22.8 ± 0.0	NB
P	<i>Carex salina</i>	Saltmarsh Sedge				S1	15	5.0 ± 1.0	NB
P	<i>Carex viridula</i> var. <i>elatior</i>	Greenish Sedge				S1	11	60.8 ± 0.0	NB
P	<i>Anticlea elegans</i>	Mountain Death Camas				S1	18	69.9 ± 0.0	NB
P	<i>Malaxis monophyllos</i> var. <i>brachypoda</i>	North American White Adder's-mouth				S1	2	60.8 ± 0.0	NB
P	<i>Catabrosa aquatica</i>	Water Whorl Grass				S1	2	40.4 ± 0.0	NB
P	<i>Dichanthelium xanthophysum</i>	Slender Panic Grass				S1	3	64.7 ± 0.0	NB
P	<i>Zizania aquatica</i> var. <i>brevis</i>	St. Lawrence Wild Rice				S1	3	81.8 ± 0.0	NB
P	<i>Cystopteris laurentiana</i>	Laurentian Bladder Fern				S1	1	70.7 ± 0.0	NB
P	<i>Polygonum aviculare</i> ssp. <i>neglectum</i>	Narrow-leaved Knotweed				S1?	4	17.9 ± 1.0	NB
P	<i>Eriophorum russeolum</i> ssp. <i>albidum</i>	Smooth-fruited Russet Cottongrass				S1S3	2	35.0 ± 0.0	NB
P	<i>Osmorhiza depauperata</i>	Blunt Sweet Cicely				S2	5	61.7 ± 1.0	NB
P	<i>Atriplex glabriuscula</i> var. <i>franktonii</i>	Frankton's Saltbush				S2	15	5.0 ± 1.0	NB
P	<i>Nuphar x rubrodiscalis</i>	Red-disk Yellow Pond-lily				S2	1	88.5 ± 0.0	NB
P	<i>Carex albicans</i> var. <i>emmonsii</i>	White-tinged Sedge				S2	7	67.6 ± 0.0	NB
P	<i>Galearia rotundifolia</i>	Small Round-leaved Orchid				S2	12	2.8 ± 3.0	NB
P	<i>Calypso bulbosa</i> var. <i>americana</i>	Calypso				S2	2	6.1 ± 0.0	NB
P	<i>Coeloglossum viride</i>	Long-bracted Frog Orchid				S2	1	75.0 ± 1.0	NB
P	<i>Cypripedium parviflorum</i> var. <i>makasin</i>	Small Yellow Lady's-Slipper				S2	2	69.8 ± 2.0	NB
P	<i>Platanthera huronensis</i>	Fragrant Green Orchid				S2	1	66.9 ± 0.0	NB
P	<i>Puccinellia nutkaensis</i>	Alaska Alkaligrass				S2	37	18.9 ± 1.0	NB
P	<i>Toxicodendron radicans</i> var. <i>radicans</i>	Eastern Poison Ivy				S2?	1	97.0 ± 0.0	NB
P	<i>Symphyotrichum novi-belgii</i> var. <i>crenifolium</i>	New York Aster				S2?	1	39.4 ± 0.0	NB
P	<i>Humulus lupulus</i> var. <i>lupuloides</i>	Common Hop				S2?	1	93.5 ± 1.0	NB
P	<i>Crataegus macrosperma</i>	Big-Fruit Hawthorn				S2?	1	64.9 ± 0.0	NB

Taxonomic Group	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)	Prov
P	<i>Bidens heterodoxa</i>	Connecticut Beggar-Ticks				S2S3	40	22.6 ± 1.0	NB
P	<i>Cuscuta cephalanthi</i>	Buttonbush Dodder				S2S3	25	59.1 ± 0.0	NB
P	<i>Hepatica americana</i>	Round-lobed Hepatica				S2S3	1	87.3 ± 0.0	NB
P	<i>Ranunculus sceleratus</i>	Cursed Buttercup				S2S3	14	25.4 ± 0.0	NB
P	<i>Rosa acicularis ssp. sayi</i>	Prickly Rose				S2S3	102	60.9 ± 0.0	NB
P	<i>Galium obtusum</i>	Blunt-leaved Bedstraw				S2S3	3	0.6 ± 0.0	NB
P	<i>Carex crawei</i>	Crawe's Sedge				S2S3	1	38.9 ± 0.0	NB
P	<i>Carex vacillans</i>	Estuarine Sedge				S2S3	1	97.7 ± 10.0	NB
P	<i>Cyperus bipartitus</i>	Shining Flatsedge				S2S3	3	81.8 ± 0.0	NB
P	<i>Juncus ranarius</i>	Seaside Rush				S2S3	12	16.9 ± 0.0	NB
P	<i>Allium tricoccum</i>	Wild Leek				S2S3	1	99.1 ± 0.0	NB
P	<i>Corallorhiza maculata var. maculata</i>	Spotted Coralroot				S2S3	2	72.2 ± 10.0	NB
P	<i>Piptatheropsis canadensis</i>	Canada Ricegrass				S2S3	1	65.0 ± 0.0	NB
P	<i>Puccinellia phryganodes ssp. neoarctica</i>	Creeping Alkali Grass				S2S3	2	28.8 ± 0.0	NB
P	<i>Poa glauca</i>	Glaucous Blue Grass				S2S3	5	70.7 ± 0.0	NB
P	<i>Piptatheropsis pungens</i>	Slender Ricegrass				S2S3	6	54.9 ± 0.0	NB
P	<i>Panax trifolius</i>	Dwarf Ginseng				S3	2	20.2 ± 3.0	NB
P	<i>Artemisia campestris ssp. caudata</i>	Tall Wormwood				S3	6	52.5 ± 5.0	NB
P	<i>Artemisia campestris</i>	Field Wormwood				S3	13	94.2 ± 0.0	NB
P	<i>Ionactis linariifolia</i>	Flax-leaved Aster				S3	38	60.9 ± 0.0	NB
P	<i>Symphotrichum subulatum</i>	Annual Saltmarsh Aster				S3	172	41.4 ± 0.0	NB
P	<i>Turritis glabra</i>	Tower Mustard				S3	8	70.7 ± 0.0	NB
P	<i>Arabis pycnocarpa</i>	Cream-flowered Rockcress				S3	4	94.4 ± 0.0	NB
P	<i>Boechera stricta</i>	Drummond's Rockcress				S3	4	64.9 ± 1.0	NB
P	<i>Sagina nodosa</i>	Knotted Pearlwort				S3	8	1.8 ± 5.0	NB
P	<i>Sagina nodosa ssp. borealis</i>	Knotted Pearlwort				S3	1	32.7 ± 0.0	NB
P	<i>Stellaria humifusa</i>	Saltmarsh Starwort				S3	12	17.9 ± 1.0	NB
P	<i>Stellaria longifolia</i>	Long-leaved Starwort				S3	1	81.2 ± 0.0	NB
P	<i>Oxybasis rubra</i>	Red Goosefoot				S3	55	23.3 ± 0.0	NB
P	<i>Hudsonia tomentosa</i>	Woolly Beach-heath				S3	109	17.1 ± 0.0	NB
P	<i>Lonicera oblongifolia</i>	Swamp Fly Honeysuckle				S3	1	36.6 ± 2.0	NB
P	<i>Shepherdia canadensis</i>	Soapberry				S3	28	94.4 ± 0.0	NB
P	<i>Oxytropis campestris var. johannensis</i>	Field Locoweed				S3	1	69.1 ± 10.0	NB
P	<i>Bartonia paniculata ssp. iodandra</i>	Branched Bartonia				S3	2	93.3 ± 0.0	NB
P	<i>Gentianella amarella ssp. acuta</i>	Northern Gentian				S3	7	37.3 ± 1.0	NB
P	<i>Geranium bicknellii</i>	Bicknell's Crane's-bill				S3	4	39.3 ± 5.0	NB
P	<i>Rumex pallidus</i>	Seabeach Dock				S3	9	1.6 ± 0.0	NB
P	<i>Rumex occidentalis</i>	Western Dock				S3	2	98.5 ± 0.0	NB
P	<i>Pyrola minor</i>	Lesser Pyrola				S3	4	32.4 ± 0.0	NB
P	<i>Clematis occidentalis</i>	Purple Clematis				S3	6	85.9 ± 0.0	NB
P	<i>Amelanchier canadensis</i>	Canada Serviceberry				S3	2	93.2 ± 0.0	NB
P	<i>Crataegus scabrada</i>	Rough Hawthorn				S3	2	64.8 ± 1.0	NB
P	<i>Salix candida</i>	Sage Willow				S3	55	12.3 ± 10.0	NB
P	<i>Salix myricoides</i>	Bayberry Willow				S3	3	28.4 ± 5.0	NB
P	<i>Comandra umbellata</i>	Bastard's Toadflax				S3	88	10.2 ± 0.0	NB
P	<i>Agalinis purpurea var. parviflora</i>	Small-flowered Purple False Foxglove				S3	1	40.8 ± 1.0	NB
P	<i>Valeriana uliginosa</i>	Swamp Valerian				S3	8	60.8 ± 0.0	NB
P	<i>Viola adunca</i>	Hooked Violet				S3	5	36.6 ± 2.0	NB
P	<i>Sagittaria montevidensis ssp. spongiosa</i>	Spongy Arrowhead				S3	45	81.8 ± 0.0	NB
P	<i>Carex adusta</i>	Lesser Brown Sedge				S3	5	34.7 ± 0.0	NB



Taxonomic Group	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)	Prov
P	<i>Carex conoidea</i>	Field Sedge				S3	1	51.3 ± 10.0	NB
P	<i>Carex garberi</i>	Garber's Sedge				S3	18	64.9 ± 0.0	NB
P	<i>Carex granularis</i>	Limestone Meadow Sedge				S3	1	96.5 ± 5.0	NB
P	<i>Carex gynocrates</i>	Northern Bog Sedge				S3	11	60.8 ± 0.0	NB
P	<i>Carex livida</i>	Livid Sedge				S3	5	35.5 ± 0.0	NB
P	<i>Carex ormostachya</i>	Necklace Spike Sedge				S3	7	27.1 ± 0.0	NB
P	<i>Carex sprengelii</i>	Longbeak Sedge				S3	1	70.1 ± 0.0	NB
P	<i>Carex tenuiflora</i>	Sparse-Flowered Sedge				S3	2	20.1 ± 10.0	NB
P	<i>Carex vaginata</i>	Sheathed Sedge				S3	8	60.8 ± 0.0	NB
P	<i>Eriophorum gracile</i>	Slender Cottongrass				S3	9	23.7 ± 0.0	NB
P	<i>Blysmopsis rufa</i>	Red Bulrush				S3	41	14.3 ± 2.0	NB
P	<i>Juncus brachycephalus</i>	Small-Head Rush				S3	2	60.8 ± 0.0	NB
P	<i>Juncus vaseyi</i>	Vasey Rush				S3	36	36.4 ± 0.0	NB
P	<i>Cypripedium reginae</i>	Showy Lady's-Slipper				S3	18	4.1 ± 2.0	NB
P	<i>Goodyera oblongifolia</i>	Menzies' Rattlesnake-plantain				S3	24	19.9 ± 5.0	NB
P	<i>Neottia auriculata</i>	Auricled Twayblade				S3	12	39.2 ± 0.0	NB
P	<i>Platanthera grandiflora</i>	Large Purple Fringed Orchid				S3	3	2.9 ± 5.0	NB
P	<i>Platanthera orbiculata</i>	Small Round-leaved Orchid				S3	20	20.3 ± 2.0	NB
P	<i>Spiranthes lucida</i>	Shining Ladies'-Tresses				S3	1	90.8 ± 0.0	NB
P	<i>Agrostis mertensii</i>	Northern Bent Grass				S3	64	62.4 ± 1.0	NB
P	<i>Bromus latiglumis</i>	Broad-Glumed Brome				S3	1	97.8 ± 0.0	NB
P	<i>Dichanthelium linearifolium</i>	Narrow-leaved Panic Grass				S3	1	77.2 ± 0.0	NB
P	<i>Asplenium trichomanes</i>	Maidenhair Spleenwort				S3	2	96.7 ± 0.0	NB
P	<i>Anchistea virginica</i>	Virginia chain fern				S3	9	79.9 ± 0.0	NB
P	<i>Woodsia glabella</i>	Smooth Cliff Fern				S3	11	85.9 ± 0.0	NB
P	<i>Diphasiastrum x sabinifolium</i>	Savin-leaved Ground-cedar				S3	5	6.7 ± 1.0	NB
P	<i>Huperzia appressa</i>	Mountain Firmoss				S3	8	62.8 ± 1.0	NB
P	<i>Botrychium lanceolatum</i> ssp. <i>angustisegmentum</i>	Narrow Triangle Moonwort				S3	3	74.0 ± 0.0	NB
P	<i>Botrychium simplex</i>	Least Moonwort				S3	5	36.6 ± 2.0	NB
P	<i>Ophioglossum pusillum</i>	Northern Adder's-tongue				S3	4	36.6 ± 2.0	NB
P	<i>Selaginella selaginoides</i>	Low Spikemoss				S3	14	60.8 ± 0.0	NB
P	<i>Crataegus submollis</i>	Quebec Hawthorn				S3?	1	41.4 ± 1.0	NB
P	<i>Platanthera hookeri</i>	Hooker's Orchid				S3?	43	6.1 ± 1.0	NB
P	<i>Arnica lanceolata</i>	Lance-leaved Arnica				S3S4	27	64.8 ± 50.0	NB
P	<i>Bidens hyperborea</i>	Estuary Beggarticks				S3S4	51	14.3 ± 0.0	NB
P	<i>Solidago altissima</i>	Tall Goldenrod				S3S4	13	95.0 ± 0.0	NB
P	<i>Symphotrichum boreale</i>	Boreal Aster				S3S4	4	32.4 ± 1.0	NB
P	<i>Betula pumila</i>	Bog Birch				S3S4	162	19.9 ± 0.0	NB
P	<i>Mertensia maritima</i>	Sea Lungwort				S3S4	18	26.1 ± 1.0	NB
P	<i>Callitriche hermaphroditica</i>	Northern Water-starwort				S3S4	4	12.6 ± 2.0	NB
P	<i>Viburnum edule</i>	Squashberry				S3S4	8	66.2 ± 0.0	NB
P	<i>Crassula aquatica</i>	Water Pygmyweed				S3S4	10	52.8 ± 0.0	NB
P	<i>Elatine americana</i>	American Waterwort				S3S4	6	52.8 ± 0.0	NB
P	<i>Hedysarum americanum</i>	Alpine Hedysarum				S3S4	5	69.0 ± 0.0	NB
P	<i>Fagus grandifolia</i>	American Beech				S3S4	37	0.1 ± 1.0	NB
P	<i>Stachys pilosa</i>	Hairy Hedge-Nettle				S3S4	1	76.6 ± 0.0	NB
P	<i>Teucrium canadense</i>	Canada Germander				S3S4	18	60.2 ± 0.0	NB
P	<i>Utricularia gibba</i>	Humped Bladderwort				S3S4	1	83.8 ± 1.0	NB
P	<i>Fraxinus americana</i>	White Ash				S3S4	12	59.3 ± 0.0	NB
P	<i>Epilobium strictum</i>	Downy Willowherb				S3S4	5	23.6 ± 0.0	NB
P	<i>Fallopia scandens</i>	Climbing False Buckwheat				S3S4	4	74.0 ± 0.0	NB
P	<i>Rumex persicarioides</i>	Peach-leaved Dock				S3S4	77	18.8 ± 0.0	NB
P	<i>Samolus parviflorus</i>	Seaside Brookweed				S3S4	87	50.8 ± 9.0	NB
P	<i>Thalictrum confine</i>	Northern Meadow-rue				S3S4	26	84.7 ± 0.0	NB
P	<i>Drymocallis arguta</i>	Tall Wood Beauty				S3S4	6	77.0 ± 0.0	NB
P	<i>Rosa palustris</i>	Swamp Rose				S3S4	1	79.5 ± 1.0	NB

Taxonomic Group	Scientific Name	Common Name	COSEWIC	SARA	Prov Legal Prot	Prov Rarity Rank	# recs	Distance (km)	Prov
P	<i>Rubus pensilvanicus</i>	Pennsylvania Blackberry				S3S4	3	19.3 ± 2.0	NB
P	<i>Sanguisorba canadensis</i>	Canada Burnet				S3S4	84	19.7 ± 0.0	NB
P	<i>Galium boreale</i>	Northern Bedstraw				S3S4	4	39.1 ± 1.0	NB
P	<i>Galium labradoricum</i>	Labrador Bedstraw				S3S4	28	12.6 ± 2.0	NB
P	<i>Salix pedicellaris</i>	Bog Willow				S3S4	24	28.3 ± 5.0	NB
P	<i>Geocaulon lividum</i>	Northern Comandra				S3S4	63	8.7 ± 0.0	NB
P	<i>Parnassia glauca</i>	Fen Grass-of-Parnassus				S3S4	11	60.8 ± 0.0	NB
P	<i>Limosella australis</i>	Southern Mudwort				S3S4	56	36.6 ± 1.0	NB
P	<i>Ulmus americana</i>	White Elm				S3S4	14	41.4 ± 1.0	NB
P	<i>Juniperus horizontalis</i>	Creeping Juniper				S3S4	41	27.8 ± 0.0	NB
P	<i>Carex capillaris</i>	Hairlike Sedge				S3S4	2	62.8 ± 0.0	NB
P	<i>Carex eburnea</i>	Bristle-leaved Sedge				S3S4	12	85.9 ± 0.0	NB
P	<i>Carex haydenii</i>	Hayden's Sedge				S3S4	2	52.8 ± 0.0	NB
P	<i>Carex tenera</i>	Tender Sedge				S3S4	1	67.9 ± 0.0	NB
P	<i>Carex wiegandii</i>	Wiegand's Sedge				S3S4	39	34.8 ± 0.0	NB
P	<i>Carex recta</i>	Estuary Sedge				S3S4	12	12.5 ± 0.0	NB
P	<i>Carex atratiformis</i>	Scabrous Black Sedge				S3S4	8	84.1 ± 1.0	NB
P	<i>Cyperus dentatus</i>	Toothed Flatsedge				S3S4	1	96.3 ± 10.0	NB
P	<i>Rhynchospora capitellata</i>	Small-headed Beakrush				S3S4	25	61.6 ± 0.0	NB
P	<i>Trichophorum clintonii</i>	Clinton's Clubrush				S3S4	38	61.0 ± 0.0	NB
P	<i>Triglochin gaspensis</i>	Gasp Arrowgrass				S3S4	56	4.2 ± 5.0	NB
P	<i>Lilium canadense</i>	Canada Lily				S3S4	8	41.4 ± 1.0	NB
P	<i>Triantha glutinosa</i>	Sticky False-Asphodel				S3S4	1	93.5 ± 50.0	NB
P	<i>Corallorhiza maculata</i>	Spotted Coralroot				S3S4	7	4.1 ± 2.0	NB
P	<i>Liparis loeselii</i>	Loesel's Twayblade				S3S4	5	20.2 ± 0.0	NB
P	<i>Neottia cordata</i>	Heart-leaved Twayblade				S3S4	17	6.1 ± 1.0	NB
P	<i>Platanthera obtusata</i>	Blunt-leaved Orchid				S3S4	20	6.1 ± 1.0	NB
P	<i>Calamagrostis stricta</i>	Slim-stemmed Reed Grass				S3S4	30	15.1 ± 0.0	NB
P	<i>Calamagrostis stricta ssp. stricta</i>	Slim-stemmed Reed Grass				S3S4	1	28.3 ± 0.0	NB
P	<i>Stuckenia filiformis</i>	Thread-leaved Pondweed				S3S4	4	10.4 ± 1.0	NB
P	<i>Potamogeton praelongus</i>	White-stemmed Pondweed				S3S4	1	17.1 ± 0.0	NB
P	<i>Potamogeton richardsonii</i>	Richardson's Pondweed				S3S4	2	10.4 ± 1.0	NB
P	<i>Xyris montana</i>	Northern Yellow-Eyed-Grass				S3S4	160	17.7 ± 0.0	NB
P	<i>Cryptogramma stelleri</i>	Steller's Rockbrake				S3S4	18	70.8 ± 0.0	NB
P	<i>Asplenium viride</i>	Green Spleenwort				S3S4	29	70.8 ± 0.0	NB
P	<i>Dryopteris fragrans</i>	Fragrant Wood Fern				S3S4	21	93.6 ± 0.0	NB
P	<i>Equisetum palustre</i>	Marsh Horsetail				S3S4	3	87.1 ± 0.0	NB
P	<i>Polygonum oxyspermum ssp. raii</i>	Ray's Knotweed				SH	9	28.1 ± 1.0	NB
P	<i>Montia fontana</i>	Water Blinks				SH	2	88.4 ± 1.0	NB
P	<i>Botrychium campestre</i>	Prairie Moonwort				SH	1	69.9 ± 0.0	NB

## 5.1 SOURCE BIBLIOGRAPHY (100 km)

The recipient of these data shall acknowledge the AC CDC and the data sources listed below in any documents, reports, publications or presentations, in which this dataset makes a significant contribution.

# recs	CITATION
5179	Morrison, Guy. 2011. Maritime Shorebird Survey (MSS) database. Canadian Wildlife Service, Ottawa, 15939 surveys. 86171 recs.
3284	Lepage, D. 2014. Maritime Breeding Bird Atlas Database. Bird Studies Canada, Sackville NB, 407,838 recs.
1926	eBird. 2014. eBird Basic Dataset. Version: EBD_relNov-2014. Ithaca, New York. Nov 2014. Cornell Lab of Ornithology, 25036 recs.
1378	Erskine, A.J. 1992. Maritime Breeding Bird Atlas Database. NS Museum & Nimbus Publ., Halifax, 82,125 recs.
1357	Pardieck, K.L., Ziolkowski Jr., D.J., Lutmerding, M., Aponte, V.I., and Hudson, M-A.R. 2020. North American Breeding Bird Survey Dataset 1966 - 2019: U.S. Geological Survey data release, <a href="https://doi.org/10.5066/P9J6QUF6">https://doi.org/10.5066/P9J6QUF6</a>
649	Amirault, D.L. & Stewart, J. 2007. Piping Plover Database 1894-2006. Canadian Wildlife Service, Sackville, 3344 recs, 1228 new.

# recs	CITATION
648	Paquet, Julie. 2018. Atlantic Canada Shorebird Survey (ACSS) database 2012-2018. Environment Canada, Canadian Wildlife Service.
553	Tims, J. & Craig, N. 1995. Environmentally Significant Areas in New Brunswick (NBESA). NB Dept of Environment & Nature Trust of New Brunswick Inc, 6042 recs. <a href="https://doi.org/10.1037/arc0000014">https://doi.org/10.1037/arc0000014</a> .
519	iNaturalist. 2020. iNaturalist Data Export 2020. iNaturalist.org and iNaturalist.ca, Web site: 128728 recs.
463	Blaney, C.S. 2020. Sean Blaney 2020 field data. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 4407 records.
429	iNaturalist. 2018. iNaturalist Data Export 2018. iNaturalist.org and iNaturalist.ca, Web site: 11700 recs.
398	Blaney, C.S.; Mazerolle, D.M.; Belliveau, A.B. 2015. Atlantic Canada Conservation Data Centre Fieldwork 2015. Atlantic Canada Conservation Data Centre, # recs.
398	MacDonald, E.C. 2018. Piping Plover nest records from 2010-2017. Canadian Wildlife Service.
319	Amirault, D.L. & McKnight, J. 2003. Piping Plover Database 1991-2003. Canadian Wildlife Service, Sackville, unpublished data. 7 recs.
287	Blaney, C.S.; Mazerolle, D.M. 2012. Fieldwork 2012. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 13,278 recs.
269	Blaney, C.S.; Mazerolle, D.M. 2010. Fieldwork 2010. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 15508 recs.
257	Wilhelm, S.I. et al. 2011. Colonial Waterbird Database. Canadian Wildlife Service, Sackville, 2698 sites, 9718 recs (8192 obs).
183	Benedict, B. Connell Herbarium Specimens. University New Brunswick, Fredericton. 2003.
183	Blaney, C.S.; Mazerolle, D.M.; Belliveau, A.B. 2013. Atlantic Canada Conservation Data Centre Fieldwork 2013. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 9000+ recs.
175	eBird. 2020. eBird Basic Dataset. Version: EBD_relNov-2019. Ithaca, New York. Nov 2019, Cape Breton Bras d'Or Lakes Watershed subset. Cornell Lab of Ornithology.
168	Blaney, C.S.; Spicer, C.D.; Mazerolle, D.M. 2005. Fieldwork 2005. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 2333 recs.
164	MacDonald, E.C. 2018. CWS Piping Plover Census, 2010-2017. Canadian Wildlife Service, 672 recs.
140	Mazerolle, David. 2021. Botanical fieldwork 2019-20200. Parks Canada.
129	Hicks, Andrew. 2009. Coastal Waterfowl Surveys Database, 2000-08. Canadian Wildlife Service, Sackville, 46488 recs (11149 non-zero).
118	Mazerolle, David. 2020. Botanical fieldwork 2020. Parks Canada.
109	Cowie, F. 2007. Electrofishing Population Estimates 1979-98. Canadian Rivers Institute, 2698 recs.
106	Speers, L. 2008. Butterflies of Canada database: New Brunswick 1897-1999. Agriculture & Agri-Food Canada, Biological Resources Program, Ottawa, 2048 recs.
101	Mazerolle, D.M. 2016. Atlantic Canada Conservation Data Centre Fieldwork 2017. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
101	Sabine, M. 2016. Black Ash records from the NB DNR Forest Development Survey. New Brunswick Department of Natural Resources.
95	Beaudet, A. 2007. Piping Plover Records in Kouchibouguac NP, 1982-2005. Kouchibouguac National Park, 435 recs.
93	SwiftWatch. 2022. Total Chimney Swift counts from roost watches for the duration of the SwiftWatch program (2011-2021). Birds Canada.
86	Canadian Wildlife Service, Dartmouth. 2010. Piping Plover censuses 2007-09, 304 recs.
84	Goltz, J.P. 2012. Field Notes, 1989-2005. , 1091 recs.
83	Mazerolle, D.M. 2017. Atlantic Canada Conservation Data Centre Fieldwork 2017. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
81	Blaney, C.S.; Spicer, C.D.; Rothfels, C. 2004. Fieldwork 2004. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 1343 recs.
79	Paquet, Julie. 2019. Atlantic Canada Shorebird Survey ACSS database for 2019. Environment Canada, Canadian Wildlife Service.
68	Klymko, J.J.D. 2016. 2015 field data. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
66	Clayden, S.R. 1998. NBM Science Collections databases: vascular plants. New Brunswick Museum, Saint John NB, 19759 recs.
65	Benedict, B. Connell Herbarium Specimens (Data) . University New Brunswick, Fredericton. 2003.
64	Hinds, H.R. 1986. Notes on New Brunswick plant collections. Connell Memorial Herbarium, unpubl, 739 recs.
62	Hilaire Chiasson Rare vascular plant specimens in the Hilaire Chiasson Herbarium. 2015.
60	Amirault, D.L. 2000. Piping Plover Surveys, 1983-2000. Canadian Wildlife Service, Sackville, unpublished data. 70 recs.
56	e-Butterfly. 2016. Export of Maritimes records and photos. Maxim Larrivee, Sambo Zhang (ed.) e-butterfly.org.
55	Bateman, M.C. 2001. Coastal Waterfowl Surveys Database, 1965-2001. Canadian Wildlife Service, Sackville, 667 recs.
55	Blaney, C.S.; Spicer, C.D.; Popma, T.M.; Hanel, C. 2002. Fieldwork 2002. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 2252 recs.
55	Klymko, J. 2018. Maritimes Butterfly Atlas database. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
46	Chapman, C.J. 2019. Atlantic Canada Conservation Data Centre 2019 botanical fieldwork. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 11729 recs.
45	Anon. 2017. Export of Maritimes Butterfly records. Global Biodiversity Information Facility (GBIF).
44	Belliveau, A.G. 2018. Atlantic Canada Conservation Data Centre Fieldwork 2017. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
40	Belliveau, A.G. 2016. Atlantic Canada Conservation Data Centre Fieldwork 2016. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 10695 recs.
39	Belliveau, A.G. 2018. E.C. Smith Herbarium and Atlantic Canada Conservation Data Centre Fieldwork 2018. E.C. Smith Herbarium, 6226 recs.
39	Benedict, B. Connell Herbarium Specimen Database Download 2004. Connell Memorial Herbarium, University of New Brunswick. 2004.
39	Berrigan, L. 2019. Maritimes Marsh Monitoring Project 2013, 2014, 2016, 2017, and 2018 data. Bird Studies Canada, Sackville, NB.
38	Blaney, C.S. 2017. Atlantic Canada Conservation Data Centre Fieldwork 2017. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
36	Chapman-Lam, C.J. 2021. Atlantic Canada Conservation Data Centre 2020 botanical fieldwork. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 17309 recs.
36	Haughian, S.R. 2018. Description of Fuscopannaria leucosticta field work in 2017. New Brunswick Museum, 314 recs.
36	Thomas, A.W. 1996. A preliminary atlas of the butterflies of New Brunswick. New Brunswick Museum.
34	Chapman-Lam, Colin J. 2022. Atlantic Canada Conservation Data Centre 2022 contracted project work. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
34	Clayden, S.R. 2007. NBM Science Collections databases: vascular plants. New Brunswick Museum, Saint John NB, download Mar. 2007, 6914 recs.
33	Robinson, S.L. 2010. Fieldwork 2009 (dune ecology). Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 408 recs.
32	Mazerolle, D.M. 2018. Atlantic Canada Conservation Data Centre botanical fieldwork 2018. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 13515 recs.
32	Patrick, Allison. 2021. Animal and plant records from NCC properties from 2019 and 2020. Nature Conservancy Canada.
30	Blaney, C.S. 2000. Fieldwork 2000. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 1265 recs.
29	Askanas, H. 2016. New Brunswick Wood Turtle Database. New Brunswick Department of Energy and Resource Development.
29	Erskine, A.J. 1999. Maritime Nest Records Scheme (MNRS) 1937-1999. Canadian Wildlife Service, Sackville, 313 recs.

# recs	CITATION
26	Manthorne, A. 2014. MaritimesSwiftwatch Project database 2013-2014. Bird Studies Canada, Sackville NB, 326 recs.
26	Plissner, J.H. & Haig, S.M. 1997. 1996 International piping plover census. US Geological Survey, Corvallis OR, 231 pp.
25	Blaney, C.S.; Mazerolle, D.M. 2008. Fieldwork 2008. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 13343 recs.
25	Tremblay, E. 2006. Kouchibouguac National Park Digital Database. Parks Canada, 105 recs.
24	Blaney, C.S.; Mazerolle, D.M. 2009. Fieldwork 2009. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 13395 recs.
24	Sollows, M.C., 2008. NBM Science Collections databases: mammals. New Brunswick Museum, Saint John NB, download Jan. 2008, 4983 recs.
24	Wilhelm, S.I. et al. 2019. Colonial Waterbird Database. Canadian Wildlife Service.
21	Neily, T.H. 2017. Maritimes Lichen and Bryophyte records. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 1015 recs.
21	Nussey, Pat & NCC staff. 2019. AEI tracked species records, 2016-2019. Chapman, C.J. (ed.) Atlantic Canada Conservation Data Centre, 333.
20	Blaney, C.S.; Mazerolle, D.M.; Klymko, J.; Spicer, C.D. 2006. Fieldwork 2006. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 8399 recs.
19	Webster, R.P. & Edsall, J. 2007. 2005 New Brunswick Rare Butterfly Survey. Environmental Trust Fund, unpublished report, 232 recs.
18	Coursol, F. 2005. Dataset from New Brunswick fieldwork for <i>Eriocaulon parkeri</i> COSEWIC report. Coursol, Pers. comm. to C.S. Blaney, Aug 26. 110 recs.
18	Scott, Fred W. 1998. Updated Status Report on the Cougar ( <i>Puma concolor couguar</i> ) [ Eastern population]. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, 298 recs.
17	Blaney, C.S. 2016. Atlantic Canada Conservation Data Centre Fieldwork 2016. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 6719 recs.
17	Chiasson, R. & Dietz, S. 1998. Piper Project Report of Common Tern Observations. Corvus Consulting, Tabusintac NB, 20 recs.
17	Hinds, H.R. 1999. Connell Herbarium Database. University New Brunswick, Fredericton, 131 recs.
16	Boyne, A.W. 2000. Tern Surveys. Canadian Wildlife Service, Sackville, unpublished data. 168 recs.
16	Haughian, Sean. 2021. Update to lichen data from 2017-2021. Nova Scotia Museum.
15	Bagnell, B.A. 2001. New Brunswick Bryophyte Occurrences. B&B Botanical, Sussex, 478 recs.
15	Klymko, J. Henry Hensel's Butterfly Collection Database. Atlantic Canada Conservation Data Centre. 2016.
15	Shortt, R. UNB specimen data for various tracked species formerly considered secure. Connell Memorial Herbarium, UNB, Fredericton NB. 2019.
14	David, M. 2000. CNPA website. Club de naturalistes de la Peninsule acadienne (CNPA), www.francophone.net/cnpra/rares. 16 recs.
13	Klymko, J.J.D.; Robinson, S.L. 2012. 2012 field data. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 447 recs.
13	Webster, R.P. Database of R.P. Webster butterfly collection. 2017.
12	Churchill, J.L. 2018. Atlantic Canada Conservation Data Centre Fieldwork 2017. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 2318 recs.
12	Gautreau-Daigle, H. 2007. Rare plant records from peatland surveys. Coastal Zones Research Institute, Shippagan NB. Pers. comm. to D.M. Mazerolle, 39 recs.
12	Majka, C. 2009. Université de Moncton Insect Collection: Carabidae, Cerambycidae, Coccinellidae. Université de Moncton, 540 recs.
12	Richardson, Leif. 2018. Maritimes Bombus records from various sources. Richardson, Leif.
12	Tranquilla, L. 2015. Maritimes Marsh Monitoring Project 2015 data. Bird Studies Canada, Sackville NB, 5062 recs.
11	Nature Trust of New Brunswick. 2021. Nature Trust of New Brunswick site inventory data submitted in April 2021. Nature Trust of New Brunswick, 2189 records.
11	NatureServe Canada. 2019. iNaturalist Maritimes Butterfly Records. iNaturalist.org and iNaturalist.ca.
11	Wallace, S. 2020. Stewardship Department species occurrence data on NTNB preserves. Nature Trust of New Brunswick.
9	Belland, R.J. Maritimes moss records from various herbarium databases. 2014.
9	Doucet, D.A. 2007. Lepidopteran Records, 1988-2006. Doucet, 700 recs.
9	Tingley, S. (compiler). 2001. Butterflies of New Brunswick. Web site: www.geocities.com/Yosemite/8425/buttrfly. 142 recs.
9	Webster, R.P. 2001. R.P. Webster Collection. R. P. Webster, 39 recs.
8	Mazerolle, M.J., Drolet, B., & Desrochers, A. 2001. Small Mammal Responses to Peat Mining of Southeastern Canadian Bogs. Can. J. Zool., 79:296-302. 21 recs.
8	McAlpine, D.F. 1998. NBM Science Collections: Wood Turtle records. New Brunswick Museum, Saint John NB, 329 recs.
8	Shortt, R. Connell Herbarium Black Ash specimens. University New Brunswick, Fredericton. 2019.
8	Sollows, M.C. Export of New Brunswick Museum butterfly records for the Maritimes provinces. New Brunswick Museum. 2016.
8	Spicer, C.D. 2002. Fieldwork 2002. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 211 recs.
7	Chiasson, H. 2007. Les Papillons diurnes. NB Naturalist, 34(1): 4-7.
7	Holder, M.L.; Kingsley, A.L. 2000. Kinglsey and Holder observations from 2000 field work.
7	Klymko, J.J.D. 2016. 2014 field data. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
7	Pike, E., Tingley, S. & Christie, D.S. 2000. Nature NB Listserve. University of New Brunswick, listserv.unb.ca/archives/naturenb. 68 recs.
7	Robinson, S.L. 2015. 2014 field data.
7	Toner, M. 2005. Lynx Records 1996-2005. NB Dept of Natural Resources, 48 recs.
6	Dept of Fisheries & Oceans. 1999. Status of Wild Striped Bass, & Interaction between Wild & Cultured Striped Bass in the Maritime Provinces. , Science Stock Status Report D3-22. 13 recs.
6	Edsall, J. 2001. Lepidopteran records in New Brunswick, 1997-99. , Pers. comm. to K.A. Bredin. 91 recs.
6	Klymko, J. Dataset of butterfly records at the New Brunswick Museum not yet accessioned by the museum. Atlantic Canada Conservation Data Centre. 2016.
6	Sabine, M. 2016. Black Ash records from NB DNR permanent forest sampling Plots. New Brunswick Department of Natural Resources, 39 recs.
5	Brunelle, P.-M. (compiler). 2009. ADIP/MDDS Odonata Database: data to 2006 inclusive. Atlantic Dragonfly Inventory Program (ADIP), 24200 recs.
5	Canadian Wildlife Service, Atlantic Region. 2010. Piping Plover censuses 2006-09. , 35 recs.
5	e-Butterfly. 2019. Export of Maritimes records and photos. McFarland, K. (ed.) e-butterfly.org.
5	Edsall, J. 2007. Personal Butterfly Collection: specimens collected in the Canadian Maritimes, 1961-2007. J. Edsall, unpubl. report, 137 recs.
5	Klymko, J. 2021. Atlantic Canada Conservation Data Centre zoological fieldwork 2020. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
5	Klymko, J.J.D. 2012. Insect fieldwork & submissions, 2003-11. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 1337 recs.
5	Mazerolle, D. 2003. Assessment and Rehabilitation of the Gulf of St Lawrence Aster ( <i>Symphotrichum laurentianum</i> ) in Southeastern New Brunswick. Irving Eco-centre, la Dune du Bouctouche, 13 recs.
5	Mazerolle, D.M. 2005. Bouctouche Irving Eco-Centre rare coastal plant fieldwork results 2004-05. Irving Eco-centre, la Dune du Bouctouche, 174 recs.

# recs	CITATION
5	NatureServe Canada. 2018. iNaturalist Butterfly Data Export . iNaturalist.org and iNaturalist.ca.
5	Ogden, K. Nova Scotia Museum butterfly specimen database. Nova Scotia Museum. 2017.
4	Amirault, D.L. 1997-2000. Unpublished files. Canadian Wildlife Service, Sackville, 470 recs.
4	Atlantic Canada Bank Swallow Working Group. 2022. 2021 Bank Swallow colony records. Birds Canada.
4	Benedict, B. Connell Herbarium Specimens, Digital photos. University New Brunswick, Fredericton. 2005.
4	Blaney, C.S. 1999. Fieldwork 1999. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 292 recs.
4	Blaney, C.S.; Mazerolle, D.M. 2011. Fieldwork 2011. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB.
4	Doucet, D.A. & Edsall, J.; Brunelle, P.-M. 2007. Miramichi Watershed Rare Odonata Survey. New Brunswick ETF & WTF Report, 1211 recs.
4	Hoyt, J.S. 2001. Assessment and update status report on the Bathurst Aster ( <i>Symphotrichum subulatum</i> ) in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, 4 recs.
4	Klymko, J.J.D.; Robinson, S.L. 2014. 2013 field data. Atlantic Canada Conservation Data Centre.
4	McLeod, D. & Merrithew, C. 2005. The Inventory of the Flora and Fauna of the French Fort Cove Nature Park. French Fort Cove Development Commission, 7 recs.
4	McLeod, D. & Saunders, J. 2004. <i>Cypripedium reginae</i> . Pers. comm. to C.S. Blaney. 4 recs, 4 recs.
4	Sollows, M.C. 2008. NBM Science Collections databases: herpetiles. New Brunswick Museum, Saint John NB, download Jan. 2008, 8636 recs.
4	Webster, R.P. 1997. Status Report on Maritime Ringlet ( <i>Coenonympha nipsisquit</i> ) in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, 4 recs.
3	Downes, C. 1998-2000. Breeding Bird Survey Data. Canadian Wildlife Service, Ottawa, 111 recs.
3	Gautreau, R. 2005. <i>Betula michauxii</i> occurrence on Bog 324, near Baie-Sainte-Anne, NB. Pers. comm. to C.S. Blaney, 3 recs.
3	Godbout, Valérié. 2010. Étude de l'Aster du Saint-Laurent dans le parc national Kouchibouguac, 2000-04. Parks Canada, 3 recs.
3	Hicklin, P.W. 1998. The Maritime Shorebird Survey Newsletter. <i>Calidris</i> , No. 6. 4 recs.
3	Manthorne, A. 2019. Incidental aerial insectivore observations. Birds Canada.
3	Mawhinney, K. & Seutin, G. 2001. Lepidoptera Survey of the Salt Marshes of of Kouchibouguac National Park. Parks Canada Unpublished Report, 5p. 9 recs.
2	Sabine, M. 2016. NB DNR staff incidental Black Ash observations. New Brunswick Department of Natural Resources.
2	Anon. Dataset of butterfly records for the Maritime provinces. Museum of Comparative Zoology, Harvard University. 2017.
2	Bouchard, A. Herbar Marie-Victorin. Université de Montréal, Montréal QC. 1999.
2	Campbell, G., Villamil, L. 2012. Heath Steele Mine Bird Surveys 2012.
2	Chaput, G. 2002. Atlantic Salmon: Maritime Provinces Overview for 2001. Dept of Fisheries & Oceans, Atlantic Region, Science Stock Status Report D3-14. 39 recs.
2	Cowie, Faye. 2007. Surveyed Lakes in New Brunswick. Canadian Rivers Institute, 781 recs.
2	Environment Canada. 2012. Recovery Strategy for the Maritime Ringlet ( <i>Coenonympha nipsisquit</i> ) in Canada. Species at Risk Act Recovery Strategy Series. Environment Canada.
2	Gagnon, E. Herbarium from 2017 Plant Systematics class. Université de Moncton. 2017.
2	Godbout, V. 2000. Recherche de l'Aster du St-Laurent ( <i>Aster laurentianus</i> ) et du Satyre des Maritimes ( <i>Coenonympha nepisquit</i> ) au Parc national Kouchibouguac et a Dune du Bouctouche, N-B. Irving Eco-centre, 23 pp.
2	Goltz, J.P. 2002. Botany Ramblings: 1 July to 30 September, 2002. N.B. Naturalist, 29 (3):84-92. 7 recs.
2	Hughes, Cory. 2020. Atlantic Forestry Centre <i>Coccinella transversoguttata</i> collections. Canadian Forest Service, Atlantic Forestry Centre.
2	Klymko, J. Univeriste de Moncton insect collection butterfly record dataset. Atlantic Canada Conservation Data Centre. 2017.
2	Madden, A. 1998. Wood Turtle records in northern NB. New Brunswick Dept of Natural Resources & Energy, Campbellton, Pers. comm. to S.H. Gerriets. 16 recs.
2	Morton, L.D. & Savoie, M. 1983. The Mammals of Kouchibouguac National Park. Parks Canada Report prep. by Canadian Wildlife Service, Sackville, NB, Vols 1-4. 14 recs.
2	NatureServe Canada. 2017. iNaturalist Butterfly Data Export . iNaturalist.org and iNaturalist.ca.
2	NatureServe Canada. 2018. iNaturalist Maritimes Butterfly Records. iNaturalist.org and iNaturalist.ca.
2	Sollows, M.C., 2009. NBM Science Collections databases: Coccinellid & Cerambycid Beetles. New Brunswick Museum, Saint John NB, download Feb. 2009, 569 recs.
1	Anderson, R.M. 1946. Catalogue of Canadian Recent Mammals. National Museum of Canada, Bulletin No. 102, Biol. series No. 31.
1	Basquill, S.P. 2003. Fieldwork 2003. Atlantic Canada Conservation Data Centre, Sackville NB, 69 recs.
1	Benedict, B. Connell Herbarium Specimens. University New Brunswick, Fredericton. 2000.
1	Blaney, C.S. Miscellaneous specimens received by ACCDC (botany). Various persons. 2001-08.
1	Boyne, A.W. 2001. Portage Island National Wildlife Area inspection visit. Canadian Wildlife Service, Sackville, 1 rec.
1	Calhoun, J.C. Butterfly records databased at the McGuire Center for Lepidoptera and Biodiversity. Calhoun, J.C. 2020.
1	Chaput, G. 1999. Atlantic Salmon: Miramichi & SFA 16 Rivers. Dept of Fisheries & Oceans, Atlantic Region, Science Stock Status Report D3-05. 6 recs.
1	Christie, D.S. 2000. Christmas Bird Count Data, 1997-2000. Nature NB, 54 recs.
1	Clayden, S.R. 2012. NBM Science Collections databases: vascular plants. New Brunswick Museum, Saint John NB, 57 recs.
1	Collins, H. 2014. Email to John Klymko regarding CHELserp record from Miramichi watershed. Miramichi River Environmental Assessment Committee, 1 record.
1	Gravel, Mireille. 2010. Coordonnées GPS et suivi des tortues marquées, 2005-07. Kouchibouguac National Park, 480 recs.
1	Hinds, H.R. 2000. Flora of New Brunswick (2nd Ed.). University New Brunswick, 694 pp.
1	Holder, M. & Kingsley, A.L. 2000. Peatland Insects in NB & NS: Results of surveys in 10 bogs during summer 2000. Atlantic Canada Conservation Data Centre, Sackville, 118 recs.
1	iNaturalist. 2020. iNaturalist butterfly records selected for the Maritimes Butterfly Atlas. iNaturalist.
1	Klymko, J.J.D. 2011. Insect fieldwork & submissions, 2010. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 742 recs.
1	Klymko, J.J.D. 2012. Insect field work & submissions. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 852 recs.
1	Klymko, J.J.D. 2012. Insect fieldwork & submissions, 2011. Atlantic Canada Conservation Data Centre. Sackville NB, 760 recs.
1	Klymko, J.J.D. 2012. Odonata specimens & observations, 2010. Atlantic Canada Conservation Data Centre, 425 recs.
1	Kouchibouguac National Park, Natural Resource Conservation Sec. 1988. The Resources of Kouchibouguac National Park. Beach, H. (ed.) , 90 recs.
1	MacKinnon, C.M. 2000. Inspection visit to Inkerman MBS, June 5, 2000. Canadian Wildlife Service, Sackville, 1 rec.
1	Mazerolle, D. 2003. Assessment of Seaside Pinweed ( <i>Lechea maritima</i> var. <i>subcylindrica</i> ) in Southeastern New Brunswick. Irving Eco-centre, la Dune du Bouctouche, 18 recs.

---

# recs	CITATION
1	Mills, E. Connell Herbarium Specimens, 1957-2009. University New Brunswick, Fredericton. 2012.
1	Toner, M. 2001. Lynx Records 1973-2000. NB Dept of Natural Resources, 29 recs.
1	Trajkovic, V.K. 2017. Wood turtles inventory miramichi watershed 2017. Miramichi River Environmental Action Committee, 22 records.
1	Wisniowski, C. & Dowding, A. 2020. NB species occurrence data for 2020. Nature Trust of New Brunswick.



# ANNEXE D

Annexe D – Lettre d'intention Canards Illimités



# CONSERVATION PRO

A PROUD DIVISION OF DUCKS UNLIMITED CANADA

March 15, 2023

**Proponent:** Ville de Caraquet

**Address:** 10 rue du Colisée, Caraquet NB E1W 1B7

**Wetland alteration:** 12,000m<sup>2</sup> - 57,000 m<sup>2</sup> (24,000m<sup>2</sup> - 114,000 m<sup>2</sup> compensation need)

To whom it may concern

This letter is to confirm that Ducks Unlimited Canada (DUC) is willing to provide 24,000m<sup>2</sup> and/or up to 114,000 m<sup>2</sup> of wetland compensation services for the Ville de Caraquet as required by New Brunswick Department of Environment and Local Government (NB DELG).

Upon receiving payment in full, from Ville de Caraquet for wetland compensation services, DUC will send the proponent and NB DELG a Letter of Confirmation of Payment. DUC will then take on the responsibility of this wetland compensation requirement. This wetland compensation project will be delivered as part of a consolidated wetland compensation within the next three years based on the date of payment received. A brief description and sketch plan of the proposed compensation project will be provided to NB DELG prior to the project delivery.

If you require further information, or have any questions, please feel free to contact me at your convenience.

Best Regards

Wade Lewis  
Manager of ConservationPRO - Atlantic  
Ducks Unlimited Canada





# ANNEXE E

Annexe E – Photographies du site

**Étude d'impact sur l'environnement – Image de la propriété**  
Parc Industriel Caraquet

**Image 1: Propriété Étudiée (Vers l'est)**



**Image 2: Propriété Étudiée (Sud-Est)**



**Étude d'impact sur l'environnement – Image de la propriété**  
Parc Industriel Caraquet

**Image 3: Propriété Étudiée (Nord-Est)**



**Image 4: Propriété Étudiée (Est)**



**Étude d'impact sur l'environnement – Image de la propriété**  
Parc Industriel Caraquet

**Image 5: Propriété Étudiée (Nord)**



**Image 6: Propriété Étudiée & Rue Sans Nom ( Ouest )**



**Étude d'impact sur l'environnement – Image de la propriété**  
Parc Industriel Caraquet

**Image 7: Propriété Étudiée & Rue Sans Nom ( Sud )**



**Image 8: Propriété Étudiée et Arbres matures (face à l'ouest)**



**Étude d'impact sur l'environnement – Image de la propriété**  
Parc Industriel Caraquet

**Image 9: rue Sans Nom (Face à l'ouest)**



**Image 10 : Rue du Capitaine ( Face au Sud)**

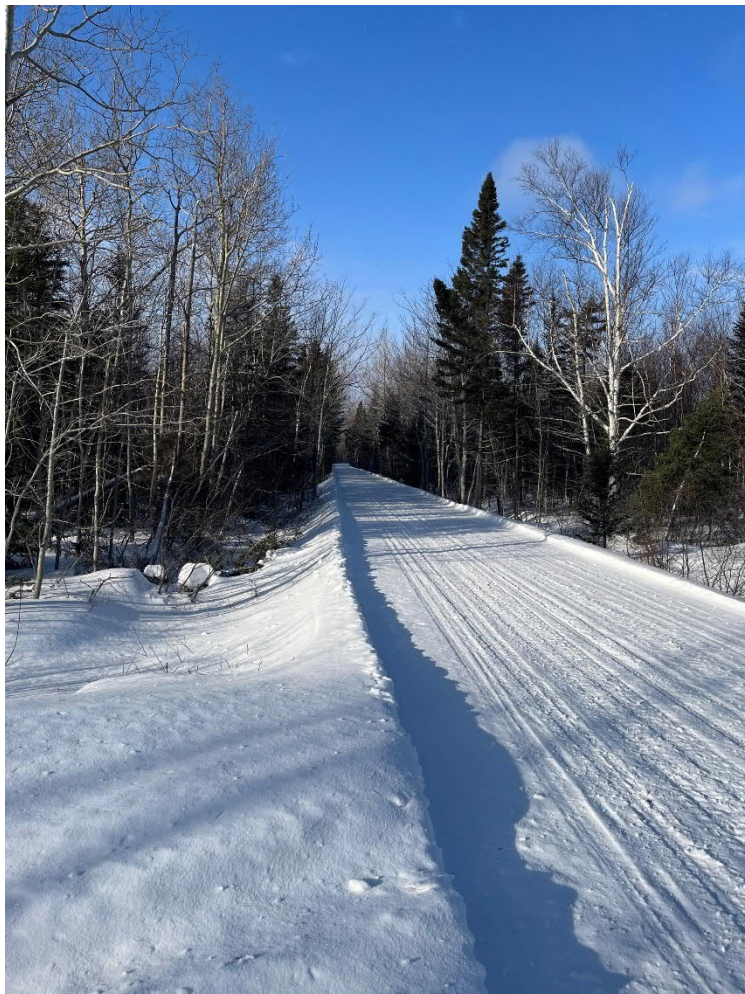


**Étude d'impact sur l'environnement – Image de la propriété**  
Parc Industriel Caraquet

**Image 11 : VéloRoute ( Droite), Rue du Capitaine (Gauche) et Propriété Étudiée (Centre)**



**Image 12 : VéloRoute ( Face à l'Ouest )**



**Étude d'impact sur l'environnement – Image de la propriété**  
Parc Industriel Caraquet

**Image 13 : Boulevard Industriel et Installations Électriques ( Face au Sud)**



**Image 14 : Boulevard Industriel (Gauche), rue Sans Nom (Droite) , Propriété Étudiée ( Centre ) (Face au Nord-Est)**







# ANNEXE F

Annexe F – Document SNB

<b>PID:</b>	20792198	<b>County:</b>	Gloucester
<b>Status:</b>	Active	<b>Active Date/Time:</b>	2006-03-01 15:45:51
<b>Land Related Description:</b>	Land	<b>Management Unit:</b>	NB0407
<b>Area:</b>	42.88	<b>Area Unit:</b>	Hectares
<b>Date Last Updated:</b>	2018-12-13 13:54:40	<b>Harmonization Status:</b>	Harmonized
<b>Land Titles Status:</b>	Land Titles	<b>Land Titles Date/Time:</b>	2006-03-01 15:45:51
<b>Date of Last CRO:</b>	2018-12-13 13:55:05	<b>Manner of Tenure:</b>	Not Applicable
<b>Land Gazette Information:</b>	NO		
<b>Description of Tenure:</b>			

**Public Comments:**

### Parcel Interest Holders

Owner	Qualifier	Interest Type
Town of Caraquet		Owner
Town of Caraquet/Ville de Caraquet		Owner
Ville de Caraquet		Owner
Ville de Caraquet		Owner

### Assessment Reference

PAN	PAN Type	Taxing Authority Code	Taxing Authority
5735676		965	Caraquet

### Parcel Locations

Civic Number	Street Name	Street Type	Street Direction	Place Name
51	Industrielle	Boulevard		Caraquet

### County Parish

County	Parish
Gloucester	Caraquet

### Documents

Number	Registration Date	Book	Page	Code	Description
38672797	2018-12-13			2200	Easement
23467807	2007-02-19			2200	Easement
21655395	2006-01-31			1100	Deed/Transfer

**Documents (cont.)**

Number	Registration Date	Book	Page	Code	Description
19593202	2004-12-09			1100	Deed/Transfer

**Plans**

Number	Suffix	Registration Date	Code	Description	Lot Information	Orientation
21655361		2006-01-31	9050	Subdivision & Amalgamations		Provincial Grid
19593400		2004-12-09	9050	Subdivision & Amalgamations		Provincial Grid

**Parcel Relations**

Related PID	Type Of Relation	Lot Information
20781167	Parent	Lot 2004-1
20781175	Parent	Parcel 2004-A
20791497	Parent	Parcel 2005-A



**BÂTISSONS COLLECTIVEMENT  
NOS RÉGIONS!**

**in f** 

**WWW.ROYCONSULTANTS.CA**